



Assemblée nationale  
Québec

# journal des Débats

Quatrième session — 31<sup>e</sup> Législature

Le lundi 4 juin 1979

Vol. 21 — No 35

Président: M. Clément Richard

## Débats de l'Assemblée nationale

### Table des matières

Dépôt de documents	
Rapport de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec . . . . .	1585
Rapport de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec . . . . .	1585
Rapports de commissions élues	
Etude des crédits de l'année financière 1979/80 . . . . .	1585
Adoption de la liste des présidents des commissions . . . . .	1585
Questions orales des députés	
Date et question du référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec . . . . .	1585
Grèves rotatives dans les hôpitaux . . . . .	1589
Règlement de placement dans l'industrie de la construction . . . . .	1590
Coût de la vie dans l'Est du Québec . . . . .	1592
Transport en commun dans l'ouest de l'île de Montréal . . . . .	1593
Médiation à la CTCUQ . . . . .	1593
Avis à la Chambre . . . . .	1594
Projet de loi no 121 — Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante	
Deuxième lecture . . . . .	1595
M. Louis O'Neill . . . . .	1595
M. Claude Ryan . . . . .	1597
M. Rodrigue Biron . . . . .	1601
M. Camil Samson . . . . .	1605
M. Bernard Landry . . . . .	1608
M. Reed Scowen . . . . .	1612
M. Claude Dubois . . . . .	1615
M. Gilles Grégoire . . . . .	1617
M. Raymond Mailloux . . . . .	1621
M. Bertrand Goulet . . . . .	1625
M. Michel Clair . . . . .	1627
M. Fernand Lalonde . . . . .	1629
M. Fernand Grenier . . . . .	1633
M. Jean Alfred . . . . .	1637
M. Jean-Noël Lavoie . . . . .	1637
M. Robert Lamontagne . . . . .	1641
M. Lucien Lessard . . . . .	1643
M. Victor Goldbloom . . . . .	1646
M. Yves Bérubé . . . . .	1648
Ajournement . . . . .	1654

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances  
Adresse: Service des Documents Parlementaires  
Assemblée nationale  
Hôtel du Gouvernement, Québec.  
G1A 1A7*

*Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762*

Le lundi 4 juin 1979

(Quatorze heures dix minutes)

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
Un moment de recueillement.  
Veuillez vous asseoir.

Affaires courantes.  
Déclarations ministérielles.  
Dépôt de documents.

M. le leader parlementaire du gouvernement au nom de M. le ministre de l'Éducation, je suppose?

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Charron:** D'abord, au nom du ministre des Finances, M. le Président, si on me le permet, conformément à l'article 130 de notre règlement de l'Assemblée nationale, j'ai l'honneur de déposer le rapport...

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement...

**M. Charron:** Oui.

**Le Président:**... je ne veux pas vous interrompre, mais nous sommes au dépôt de documents et non pas au dépôt de rapports. Il y a un dépôt de documents qui doit être fait par M. le ministre de l'Éducation.

#### Rapport de la Corporation des psychologues

**M. Charron:** Alors, je vais le faire en son nom. Je m'excuse, M. le Président, je vais plutôt attendre. Au nom du ministre de l'Éducation, je dépose le rapport annuel 1978/79 de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec.

**Le Président:** Rapport déposé.

**M. Charron:** C'est celui-là.

**M. Bellemare:** Un autre rapport.

#### Rapport de la Corporation des infirmières et infirmiers auxiliaires

**M. Charron:** Oui, mais ce n'est pas la même chose. C'est le rapport annuel de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, M. le Président.

**Le Président:** Rapport déposé.  
Maintenant, nous en sommes au dépôt de rapports de commissions élues, M. le leader parlementaire du gouvernement.

#### Rapports de commissions élues

##### Étude des crédits de l'année financière 1979/80

**M. Charron:** Conformément à l'article 130 du règlement de l'Assemblée, j'ai l'honneur de déposer

le rapport regroupant les différents rapports des commissions permanentes élues qui ont procédé à l'étude des crédits du budget de l'année financière 1979/80 pour chacun des ministères du gouvernement du Québec. Je mentionne que ces commissions ont tenu 76 séances pour un total de 196 heures et 26 minutes pour faire l'étude du budget 1979/80.

**M. Bellemare:** C'est un temps record.

**Le Président:** Est-ce que ce rapport sera agréé?

**Des voix:** Agréé.

**Le Président:** Agréé. M. le leader parlementaire du gouvernement, le rapport a été agréé.

**M. Charron:** Merci. Je crois, M. le Président, que le député d'Abitibi-Ouest a aussi un rapport à déposer.

**Le Président:** M. le député d'Abitibi-Ouest.

#### Adoption de la liste des présidents des commissions

**M. Gendron:** M. le Président, qu'il me soit permis de déposer le rapport de la commission permanente de l'Assemblée nationale qui a pris connaissance de la liste des présidents des commissions les 30 et 31 mai 1979. La liste a été adoptée intégralement suivant les dispositions de l'article 139 de notre règlement, le député de Laval ayant enregistré sa dissidence.

**Le Président:** Rapport déposé.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi...  
Est-ce que le rapport déposé par M. le député d'Abitibi-Ouest sera agréé?

**Des voix:** Agréé.

**Le Président:** Agréé.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Période de questions orales.

M. le chef de l'Opposition officielle.

#### QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

##### Date et question du référendum

**M. Ryan:** M. le Président, il s'est tenu en fin de semaine à Québec un congrès du Parti québécois dont on nous dit qu'il a suivi d'assez près la ligne du gouvernement et, à ce sujet, par conséquent, je

me permets d'adresser une question au chef du gouvernement. Est-ce que le chef du gouvernement est en mesure de nous dire si le congrès de fin de semaine a aidé le gouvernement à préciser la date à laquelle aura lieu le référendum et la question qui sera posée?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** Oui, je crois, M. le Président, que je dois répondre que ce fut un très beau et très fécond congrès. J'en souhaite autant, d'ailleurs, à nos amis d'en face quand viendra le jour, si jamais il vient, de définir, comme on l'a laissé entendre, ce qu'ils auront à proposer sous la forme d'un fédéralisme renouvelé. C'est sûr que notre congrès, entre-temps, nous a aidés puissamment à coordonner les vues — ce qui est normal en démocratie — du gouvernement et celles du parti qui l'a porté au pouvoir. Cela va nous aider beaucoup à préciser l'échéancier du référendum, l'échéancier général au moins, dont j'ai déjà assuré l'Assemblée nationale que ce serait annoncé avant l'ajournement. C'est sûr que cela ne nous compliquera pas le travail de définir la question, de la formuler le plus vite possible.

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** On a compris jusqu'à maintenant que les deux objectifs du parti gouvernemental se résument par les expressions suivantes: D'un côté, souveraineté ou indépendance et de l'autre côté, association économique avec ce qu'il resterait du Canada. Jusqu'à maintenant, la doctrine la plus récente voulait que le premier objectif fût de l'ordre de l'indispensable, du nécessaire, de l'absolu, ce qui devait passer avant tout le reste, et que le second fût de l'ordre du souhaitable et du désirable. On ne retrouve pas ces nuances dans la résolution qui a été adoptée en fin de semaine, à ma connaissance. Est-ce que le premier ministre serait en mesure de nous garantir que telle est toujours la ligne de conduite de son gouvernement et que, deuxièmement, il verra, en sa qualité de chef du gouvernement, à ce que ces nuances soient clairement respectées dans la question qui sera posée au peuple québécois à l'occasion du référendum.

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** La réponse est très simple, M. le Président. C'est que, quant à nous, au-delà du jeu des adjectifs, on s'en va vers un référendum qui portera sur les deux éléments qu'on a proposés depuis douze ans. Il y a eu du tâtonnement, c'est sûr, dans les définitions. Ce n'est pas facile de prévoir en détail un changement comme celui qu'on aura à proposer, mais je crois que, maintenant, la réponse est très claire, en ce qui concerne en tout cas le Parti québécois, et elle rejoint les attitudes qui étaient également très claires depuis un bon bout de temps du côté du gouvernement.

C'est la souveraineté, un État souverain, qui se gouverne lui-même pour l'essentiel. En même temps, plutôt que de briser des choses qui constituent la communauté économique dans laquelle nous vivons, qui est celle du Canada, à partir de deux ou trois éléments clés, nous voulons maintenir cette communauté. C'est sur la base de cette option que le peuple québécois sera appelé à se prononcer. Après quoi, on verra si des négociations peuvent s'amorcer rapidement avec le reste du Canada. Je ne crois pas que personne puisse manquer de respect, si la réponse est positive — évidemment, c'est aux Québécois de décider — à l'expression d'une volonté collective clairement définie et clairement énoncée, en réponse à une question qui, elle aussi, sera claire.

**M. Ryan:** Ma question...

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** ... invitait le premier ministre à nous dire clairement si des nuances qui sont de notoriété publique qui faisaient partie de la doctrine du parti gouvernemental jusqu'à maintenant seront respectées dans la question qui sera posée au public à l'occasion du référendum. J'ai l'impression que je n'ai pas eu de réponse à cette question, qu'on a tourné autour, que je n'ai pas un oui ou un non. Est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir un oui ou un non clair?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** Oui. Je vais citer une grande autorité pour servir de préambule à ma réponse. Cette autorité écrivait, le 17 novembre 1976 — on se souvient que c'était le surlendemain, ça va être très rapide, d'un scrutin que tout le monde n'a pas oublié, en faisant une étude d'abord très rapide, dans un article, des deux courants historiques qui ont toujours créé l'ambiguïté au Québec: "Nul n'avait esquissé, jusqu'à ces temps récents, une théorie complète et cohérente de l'exercice du pouvoir politique au Québec.

"Or, c'est cette équation historique mal définie, mais très ancienne, que remet en cause l'arrivée au pouvoir du Parti québécois. Le Parti québécois n'est pas d'abord séparatiste, encore moins isolationniste, nonobstant tout ce qu'on a pu en dire. Il est au contraire plus ouvert sur l'universel que bien des tenants du courant dit libéral, mais il veut que soit d'abord défini et assuré un premier lieu de pouvoir politique pour le peuple québécois, et il veut naturellement que ce lieu soit établi au Québec et contrôlé directement et entièrement par les citoyens du Québec. C'est une chose qui nous paraît indispensable."  
(14 h 20)

C'est l'aboutissement logique de l'histoire d'un peuple et c'est également la solution à cette équation mal définie dont parlait cet auteur qui est aujourd'hui le chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale.

Nous croyons également que dans un monde d'interdépendance de plus en plus évidente, dans le monde civilisé en tout cas, le monde évolué entre voisins, nous croyons qu'il serait complètement absurde de proposer la dislocation, en particulier, de la communauté économique qui s'est établie entre nous et nos partenaires du reste du Canada depuis au-delà de 100 ans. C'est pourquoi nous proposons également dans le courant de notre époque... Il suffit d'ouvrir les yeux et regarder ce qui se passe dans le monde; il ne s'agit pas de singer personne, mais on sait très bien que c'est la formule de notre époque qui se développe de plus en plus. Donc, sous la forme d'une association, nous proposons de maintenir l'État souverain du Québec dans ce qui nous paraît également inévitable, c'est-à-dire une communauté économique Québec-Canada, qu'il ne s'agit pas de tout briser.

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition, une dernière question après quoi je vous reconnaîtrai, M. le chef de l'Union Nationale, pour une question additionnelle.

**M. Ryan:** Vous m'embarrassez, M. le Président, parce que j'ai été obligé de revenir deux fois pour essayer d'avoir des réponses que je n'ai pas obtenues encore. Je vais essayer de satisfaire à vos exigences quand même.

À supposer, dans des conditions tout à fait improbables, que le référendum donne la réponse affirmative qu'annonçait hier le premier ministre et qu'on se trouve dans un ciel tout bleu, comme dans le beau temps de notre jeunesse, le Québec s'en va voir le reste du pays et dit: Nous exigeons ceci et cela, etc. — c'est dans la résolution — je voudrais demander quel serait le statut du gouvernement du Québec qui irait négocier dans ces conditions. Est-ce que ce serait le statut d'une province du Canada? Est-ce que ce serait le statut d'un État national, d'un gouvernement national en devenir aux trois quarts, à la moitié ou au quart? Si l'Ontario, par exemple, vous disait: Nous sommes aussi égaux que le Québec, nous avons huit millions de population, nous avons tant de pourcentage de production générale au pays, nous voulons être égaux également, si la Colombie-Britannique vous dit la même chose, qu'est-ce qui arrive? Enfin, si les négociations dans un tel contexte, d'ailleurs improbable, échouent, est-ce que nous devons comprendre, d'après la résolution adoptée hier au congrès du Parti québécois, que la question fondamentale de l'indépendance pourra se régler uniquement à la faveur d'une élection et non plus d'un référendum, comme on nous l'a chanté depuis deux ans et demi?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bellemare:** Je tiens à vous demander avec beaucoup de sérénité si l'article 173 ne devrait pas s'appliquer aujourd'hui. Je ne le sais pas, je vous le demande. On semble imposer au gouvernement un contre-interrogatoire. Ce n'est pas permis par nos règlements.

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président, j'allais, d'ailleurs, dire, face à la série de "si" du chef de l'Opposition, ce vieux proverbe que ma grand-mère m'apprenait quand j'étais tout petit: Avec "si", on va à Paris et, avec "ça", on reste là! La vraie question du chef de l'Opposition, au-delà de ses hypothèses...

**M. Charron:** Sombres.

**M. Lévesque (Taillon):**... non pas sombres, ni sinistres, mais toutes plus "une patte en l'air" les unes que les autres... La réponse à la vraie question, parce que je pense que cela a commencé comme cela: Quel serait le statut, supposons, comme disait le chef de l'Opposition, que les Québécois, ce en quoi j'ai la plus entière confiance, disent oui au référendum... D'ailleurs, comme l'avait dit déjà le chef de l'Opposition, s'il fallait, devant une question ouverte sur leur avenir, que les Québécois disent non, on retomberait vite dans cet immobilisme qui...

**M. Ryan:** Question de privilège, M. le Président. Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, je dis au chef du gouvernement qu'il me cite de travers à propos de cette question.

**M. Lévesque (Taillon):** On retrouvera le texte que tout le monde a cité abondamment pendant des mois avant que le chef de l'Opposition le trouve gênant, mais, enfin, je prends sa parole. Je dis simplement ceci: Si la réponse est oui, le statut...

**M. Charron:** ... le petit calepin noir.

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président, si vous permettez, cela va être très bref, je garde ce cahier d'une couleur inhabituelle mais qu'on a déjà vu ailleurs pour la conclusion de ma réponse. Le statut du gouvernement du Québec, après un référendum positif, sans entrer dans tous les détails de la plomberie, serait très simplement celui-ci: Ce serait le statut d'un gouvernement provincial qui a le mandat de réaliser à la fois un État national et une nouvelle association avec nos voisins et partenaires.

M. le Président, tout en ayant le plus grand respect pour la parole du chef de l'Opposition, ce petit cahier noir, qui n'a pas nécessairement garantie d'authenticité, me donne ce texte-ci: "À supposer que la thèse souverainiste subisse un échec écrasant..."

**M. Ryan:** Ecrasant, c'est le mot que j'ai utilisé tantôt.

**M. Lévesque (Taillon):** Ah!

**M. Ryan:** Ecrasant, justement. C'est là que vous êtes pris.

**M. Lévesque (Taillon):** J'espère que vous ne cherchez pas...

**M. Ryan:** C'est là que vous êtes pris.

**M. Lévesque (Taillon):** ... alors qu'on ait un échec écrasant.

**M. Ryan:** Quand vous me citerez, je vous demande de me citer au complet.

**M. Lévesque (Taillon):** On retomberait vite... — M. le Président, j'essaie simplement de rafraîchir la mémoire du chef de l'Opposition — on retomberait vite, par contre, dans l'immobilisme constitutionnel. L'opinion anglo-canadienne serait trop heureuse de conclure "business as usual". La possibilité de changements sérieux pourrait s'en retrouver reculée pour longtemps, même avec toute l'énergie et le "bargaining power" de nos amis libéraux." C'était écrit dans le Devoir de février 1977 par...

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** ... sauf erreur, M. Claude Ryan.

**Le Président:** Bon, très bien.  
M. le chef de l'Union Nationale.

**M. Biron:** M. le Président, ma question additionnelle s'adresse au premier ministre. La semaine dernière, le ministre des Affaires intergouvernementales disait qu'on devait mettre un moratoire aux propositions fédérales en vue de renouveler la constitution canadienne, moratoire jusqu'au référendum. Le premier ministre, à une de mes questions, disait: Le gouvernement du Québec va participer, s'il y a des conférences interprovinciales ou fédérales-provinciales, beaucoup plus comme spectateur pour voir ce qu'on a à nous offrir que comme participant actif d'ici au référendum.

Or, en fin de semaine, à l'occasion du congrès du Parti québécois, le gouvernement dit, au chapitre 2, que dès que les Québécois lui auront donné le mandat par voie de référendum et ainsi de suite comme cela, il propose pour le référendum et après... Quand même, à l'article 6 du chapitre 2, on dit: "Promouvoir le plus possible l'autonomie du Québec au cours de la période restant à passer sous le régime politique actuel." Je voudrais savoir du premier ministre l'attitude du gouvernement d'ici au référendum. Va-t-on promouvoir le plus possible l'autonomie du Québec au cours de cette période à l'intérieur du régime fédéral actuel, qui peut durer un an, deux ans, dix ans ou vingt ans — on ne le sait pas — va-t-on se battre pour promouvoir et protéger le plus possible l'autonomie des pouvoirs du Québec à l'intérieur du régime actuel?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** C'est le mandat que nous considérons avoir tant et aussi longtemps qu'il s'agit d'un gouvernement provincial et la réponse, donc, c'est oui.

**Le Président:** Oui, une dernière question, M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, toute dernière, celle-là.

**M. Lévesque (Bonaventure):** Toute dernière, M. le Président, et le premier ministre peut répondre par un oui ou un non. Non? Alors, je vais la poser autrement.

M. le Président, ma question additionnelle s'adresse au premier ministre et reprend tout simplement la dernière partie de la question du chef de l'Opposition à savoir qu'apparemment, en fin de semaine, le Parti québécois aurait adopté une résolution indiquant qu'au lieu d'un référendum la seconde consultation pourrait se faire et, cette fois-là, sur l'indépendance du Québec pure et simple — à l'occasion d'une élection. Est-ce la cas et le premier ministre croit-il que ce serait la façon de traiter un sujet aussi fondamental et vital en le mêlant avec d'autres questions d'administration?

**Le Président:** M. le premier ministre, brièvement, s'il vous plaît.

**M. Lévesque (Taillon):** Je pense que le député de Bonaventure partage avec moi le souvenir d'un événement qu'on a vécu ensemble. Il est arrivé, il y a une quinzaine d'années, qu'un gouvernement, sur un sujet très important, qui était à ce moment-là la question de l'énergie et de l'électricité, des grandes compagnies d'électricité qui dominaient le paysage québécois... (14 h 30)

**M. Lévesque (Bonaventure):** ... l'avenir collectif des Québécois.

**M. Ryan:** Encore une digression.

**M. Lévesque (Taillon):**... il est arrivé à ce moment-là — et personne n'avait trouvé...  
M. le Président...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Lévesque (Taillon):** Personne n'avait trouvé à redire à ce moment-là à ce que l'élection, tout en tenant compte de bien d'autres facteurs que personne ne peut analyser complètement, portât d'abord et avant tout sur un mandat qui était celui de nationaliser ces compagnies. Il est évident qu'il n'y a pas de commune mesure, mais il reste que c'était un sujet très important. D'un autre côté, on a pris l'engagement absolu — et la loi le reflète — que non seulement il n'y aurait pas de confusion ou de juxtaposition, si on veut, de l'élection et du référendum qui est prévu, mais par-dessus le marché, sauf erreur, la loi 92 prévoit que, sur le même sujet, il n'y aura pas deux référendums à l'intérieur d'un même mandat parlementaire.

Cela vaut, de toute façon, puisque c'est notre loi maintenant, jusqu'après le référendum et jusqu'aux prochaines élections. Mais à partir de là, à supposer que des délais, qu'un nouveau marécage

ou que des refus se produisent à la suite d'un référendum positif, il n'y a pas d'engagement du gouvernement. On verra en temps et lieu si cela peut être greffé comme un mandat, évidemment, suprême, au moment d'une élection, ou si on doit aller à une autre consultation populaire. Beaucoup de choses nous le diront à ce moment-là. De toute façon, on n'a pas l'engagement de ce côté. Mais je dirai une chose tout de même en terminant. C'est que ma profonde conviction — c'est celle de ceux qui m'entourent ici et c'est celle de tous ceux qui travaillent avec nous depuis des années — est que si les Québécois répondent oui pour la première fois de leur histoire en fonction d'une décision à prendre pour l'avenir de notre peuple, cela sera écouté et entendu avec respect et on n'aura pas besoin d'une deuxième consultation.

**Le Président:** Mme le député de L'Acadie.

#### Grèves rotatives dans les hôpitaux

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires sociales. Les grèves rotatives continuent dans les hôpitaux du Québec, en particulier dans la région de Québec. Jeudi dernier, lors d'une question que nous posions à ce sujet au premier ministre, il a endossé de nouveau sa déclaration, à savoir que le droit de grève ne pouvait être qu'un signal d'alarme. Il avait ensuite référé la question au ministre des Affaires sociales qui a essayé de minimiser la situation en disant qu'il n'y avait des grèves que dans 19 hôpitaux sur 220, comme si le fait d'être heureux quelque part nous rendait heureux là où on est en mauvaise posture. Le ministre nous a vaguement répondu quant au maintien des services essentiels dans les hôpitaux touchés par les grèves. Aujourd'hui, je voudrais demander au ministre des Affaires sociales de ne pas se réfugier derrière une série de listes ou un certain nombre de listes qui ne couvrent pas les services essentiels, mais de nous dire, premièrement, quelle est sa définition des services essentiels, quels sont les services essentiels qui doivent être assurés à la population. Deuxièmement, peut-il aujourd'hui nous donner l'état de la situation quant à cette question du maintien des services essentiels dans les hôpitaux touchés par les grèves rotatives?

**Le Président:** M. le ministre des Affaires sociales.

**M. Lazure:** M. le Président, même si le député de L'Acadie ne veut pas avoir de chiffres, je vais quand même en donner rapidement. Je ne veux surtout pas, comme le laisse entendre le député de L'Acadie, cacher les faits à la population. La semaine dernière, en moyenne, il y avait une vingtaine d'hôpitaux en débrayage. Aujourd'hui, il y a 51 hôpitaux en débrayage sur un total possible de 83. Donc, il y a lieu de s'y arrêter encore plus que la semaine passée. 51 sur 83 dont 28 dans la région de Québec. Je m'empresse de dire tout de

suite qu'au moment où on se parle il n'y a aucune salle d'urgence qui est fermée dans tous ces hôpitaux. Quant à la définition de ce que sont les services essentiels, en gros, on peut dire qu'un hôpital assure les services essentiels lorsqu'il est en mesure de laisser entrer toutes les personnes qui s'y présentent avec des situations d'urgence, que la situation d'urgence nécessite un traitement médical ou un traitement chirurgical.

Si on s'appuie sur une telle définition qui est généralement reconnue, qui est axée sur l'accessibilité aux cas d'urgence, on peut dire que les services essentiels sont actuellement maintenus partout. Une deuxième façon de définir les services essentiels — c'est évidemment plus technique — c'est de vérifier si les ententes négociées, aussi bien que les listes syndicales déposées sont respectées. Encore là, je peux être catégorique: Dans tous les 51 hôpitaux où il y a débrayage aujourd'hui, les services essentiels sont respectés dans la mesure où toutes les ententes négociées sont respectées et toutes les listes syndicales sont respectées.

Troisième et dernière remarque, M. le Président. Il y a un problème dans quelques hôpitaux, à Québec, en particulier, à l'hôpital Laval pour la deuxième semaine, à l'hôpital Saint-Sacrement et, jusqu'à un certain point, à l'hôpital d'Alma. Le problème dans quelques hôpitaux où il y a des difficultés, en dehors des difficultés normales d'une période de débrayage, est le suivant: Le syndicat respecte, encore une fois, le nombre total d'employés syndiqués contenus dans la liste ou dans l'entente. Cependant, dans certains cas, l'hôpital n'a pas réussi à diminuer la population de patients à l'intérieur de l'hôpital. Autrement dit, le taux d'occupation, au lieu d'être de 30% ou de 35%, tel que visé dans l'objectif de la liste des services essentiels ou de l'entente négociée, est de 50% ou de 55%.

Je fais appel, encore une fois, au syndicat et aux syndiqués pour qu'ils fassent preuve d'un peu plus de souplesse et, s'il le faut, ajoutent un certain nombre d'employés à la liste, compte tenu que certains hôpitaux n'ont pas réussi, et ce n'est pas de mauvaise foi, à abaisser le taux d'occupation.

**Le Président:** Une dernière question, Mme le député de L'Acadie.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, je trouve la réponse du ministre inquiétante. Il dit que les services essentiels sont assurés quand les syndiqués respectent soit l'entente ou soit le nombre de personnes par catégories de services qui doivent être maintenus à l'intérieur d'un hôpital. Quand les demandes d'admission vont jusqu'à 55% — ils n'ont à répondre aux 35% tel que prévu par une entente — le ministre est en train de nous dire que ceux-là devraient rester chez eux.

Est-ce que ce n'est pas une admission que ces gens-là ne reçoivent pas ou que les hôpitaux ne peuvent pas mettre à la disposition de ces malades les services essentiels dont ils auraient be-

soin? Je suis certaine qu'à ce moment-ci aucun médecin ou aucun service d'urgence n'admet les gens par plaisir dans des circonstances aussi difficiles. Dans les faits, est-ce que le ministre peut assurer ici que les services essentiels sont assurés à toute la population qui en a besoin, qui se présente dans les hôpitaux? Il semble bien que non.

**Le Président:** Le ministre des Affaires sociales.

**M. Lazure:** M. le Président, je n'ai pas dit que les gens qui ont besoin de soins urgents doivent rester à la maison, je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que dans le cas de quelques hôpitaux, trois exactement, Laval, Saint-Sacrement et Alma, le taux d'occupation est plus élevé que prévu dans l'entente. Je fais appel aux syndiqués pour que leur nombre, alloué par la liste syndicale, soit augmenté pour tenir compte du taux d'occupation.

Cependant, pour les autres 48 hôpitaux, il y a d'autres cas où le taux d'occupation dépasse celui prévu dans l'entente, et je dois dire que les syndiqués ont accepté d'ajouter du personnel, et ils ont ajouté du personnel, effectivement. M. le Président, je conclus, encore une fois, que toutes les salles d'urgence sont ouvertes. Sur les 51 hôpitaux en débrayage, il y a des problèmes dans trois hôpitaux, et je fais appel aux syndiqués pour que leur collaboration maintienne de bons services à l'intérieur de l'hôpital.

**Le Président:** M. le député de Mégantic-Compton.

**M. Grenier:** M. le Président, le ministre se rappelle la ligne et demie de son programme qui dit, à la page 31, que le ministre s'engage à humaniser et à améliorer la qualité des services de santé et des services sociaux. J'aimerais savoir du ministre si, en plus des services d'urgence qui semblent acceptés de M. Picard et du ministre, un problème comme il s'en est vécu à l'hôpital du Christ-Roi la semaine dernière et qui peut se répéter cette semaine, à savoir que la circulation des internes est rendue extrêmement difficile, que les infirmiers et infirmières en chef peuvent entrer à dix heures du matin, que six césariennes sur sept ont dû être remises, que le bloc opératoire a dû être fermé pour 29 personnes.  
(14 h 40)

Je me demande si le ministre se satisfait de cela. Je me demande s'il est d'accord sur le dépôt du rapport sur les services essentiels qui vient de M. Picard.

**Le Président:** M. le ministre des Affaires sociales.

**M. Lazure:** M. le Président, je pense qu'il faut se rappeler qu'en temps de débrayage, lorsqu'un syndicat exerce un droit qui lui est reconnu dans les lois, on ne peut pas s'attendre à ce que le service quotidien habituel soit fourni. Il est bien

évident qu'il y a des individus qui devaient être opérés qui n'ont pas été opérés, et seuls ont été opérés ceux pour qui il y avait urgence.

Quant à la question du rapport de M. Picard, je dois avouer que j'arrive directement de mon comté et que, tout en ayant eu le rapport de dernière heure sur les services dans la région, je n'ai pas eu de rapport. Comme il est normal, c'est probablement le ministre du Travail qui a reçu un tel rapport, puisque le président Picard relève du Tribunal du travail.

**Le Président:** Brièvement, M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, c'est exact, j'ai reçu, datée de ce matin, à Montréal, ce qui m'a été transcrit par bélinographe, une lettre signée par M. Gérard Picard, dans laquelle celui-ci me dit qu'il considère effectivement qu'en vertu de 99i il est de la responsabilité de ce comité de vérifier la situation en matière de maintien des services essentiels. Pour le moment, ils ont l'intention, non pas de saisir dans l'abstrait le comité qui s'est déjà réuni vendredi dernier, mais de faire en sorte que des expertises soient faites par des personnes mandatées par le comité au niveau des hôpitaux quant auxquels des plaintes auraient pu être exprimées dans le passé. Je présume que ces choses se feront incessamment dès qu'ils auront nommé les experts.

**Le Président:** M. le député de Bellechasse.

#### Règlement de placement dans l'industrie de la construction

**M. Goulet:** Merci, M. le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre. À maintes reprises dans cette Chambre, et même à l'extérieur de cette Chambre, nombreuses questions ont été posées au ministre concernant les modifications éventuelles au placement dans le champ d'activité de la construction. Encore le 15 mai dernier, le ministre, suite à une question de mon collègue le leader parlementaire de l'Union Nationale, M. Bellemare, laissait entendre que ces modifications seraient pour bientôt.

Ceci dit, je voudrais savoir du ministre quand il croit modifier le règlement ou accepter une modification au règlement, de façon à permettre qu'un travailleur de classe B sous-région soit embauché ou ait priorité avant un A région?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** La modification proposée qu'évoque le député de Bellechasse serait de permettre aux travailleurs de classe B dans une sous-région — par exemple, dans un village donné, dans un coin donné — qui ont un certificat B d'avoir le même droit que ceux qui ont un certificat A, mais dans la région environnante. Ce type de modification devrait m'être soumis incessamment.

samment. D'ici la fin du mois, je souhaite pouvoir en saisir le Conseil des ministres, dès que l'Office de la construction m'aura fait parvenir ses résolutions.

**Le Président:** M. le député de Bellechasse.

**M. Goulet:** M. le Président, le ministre parle de la fin du mois. Est-il conscient que nous sommes actuellement au 4 juin, que la période de construction est à son plus fort, grâce à la belle température, que certains petits entrepreneurs, surtout dans les milieux ruraux, sont en désarroi, à cause du seul fait qu'ils n'ont pas encore la permission d'embaucher des travailleurs de la région — lorsque je dis région, j'entends sous-région — qui sont disponibles et qui n'attendent que la permission de travailler? L'entrepreneur demande à l'Office de la construction... Est-ce que le ministre est au courant comment cela se passe à l'Office de la construction? L'entrepreneur demande une liste, on la lui fournit. Les travailleurs ne veulent pas se rendre au chantier. On fournit une deuxième liste, on veut qu'on paie des pensions alimentaires. L'employeur est réticent à payer ces pensions alimentaires, surtout dans des sous-régions où il y a des travailleurs. Le ministre est-il conscient que cela fait deux mois que ces employeurs traînent des listes de l'Office de la construction, que les A ne veulent pas venir travailler dans nos sous-régions? Actuellement, dans une région comme que j'ai le bonheur et le plaisir de représenter, avec un taux de chômage de 20%, le ministre n'est-il pas conscient qu'on n'a pas besoin d'importer de travailleurs d'autres régions, qu'on pourrait se suffire avec les nôtres, chez nous, surtout avec un taux de chômage de 20%?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, je considère qu'à certains égards, malgré peut-être certains excès dans son préambule, le député de Bellechasse a largement raison. Je suis, en ce moment, en attente depuis maintenant plusieurs semaines de cette résolution de l'Office de la construction. Je sais qu'un des éléments qui semble la retenir, au niveau du comité mixte, est celui qui permettrait aux travailleurs qui auraient été classés C, en 1978, de passer directement à A s'ils ont fait plus de 1000 heures. Or le secrétaire de la FTQ Construction, M. Pouliot, pour le moment, ne veut pas donner son consentement à cette modification qui est proposée, qui est demandée un peu partout, et veut absolument qu'un comité mixte en soit saisi de nouveau, ce qui, évidemment, éternise les délais. Je souhaite, évidemment, que ces choses puissent se régler le plus rapidement possible. Quant à nous, nous serons prêts à procéder avec célérité dès que j'aurai les résolutions.

**M. Goulet:** Une très courte question additionnelle.

**Le Président:** M. le député de Bellechasse.

**M. Goulet:** Merci. Je veux savoir du ministre s'il est conscient réellement que ce délai, lorsqu'il parle de fin du mois, dans beaucoup de cas, ce sera trop tard; les petits entrepreneurs seront en faillite.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, le député de Bellechasse et moi avons déjà eu des échanges de correspondance sur certains cas auxquels il réfère. Cependant, de me dire qu'un retard de deux semaines amènera la faillite précise de tels entrepreneurs, je pense qu'il y a là sans doute beaucoup de spéculation de la part du député de Bellechasse. Ce que je dis, c'est que la loi, qui a été amendée, d'ailleurs, à la demande de l'Opposition de l'Union Nationale en commission parlementaire, permet maintenant au comité mixte de se saisir des résolutions de l'office pendant 30 jours et interdit au gouvernement, à la demande de l'Opposition et, entre autres, du député de Johnson, leader de l'Union Nationale, de modifier le règlement de la construction sans passer par ces délais. C'est à la demande de l'Opposition que cela a été adopté.

**M. Bellemare:** M. le Président...

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

**M. Bellemare:** ... je n'ai pas besoin de vous dire que je reconnais ce que j'ai fait de bien. Mais ce qu'admettra le ministre, c'est que les délais dépassent 30 jours présentement. Je voudrais que le ministre prenne conscience aussi que cela fait déjà deux mois, au-delà de dix semaines, que c'est fait et que c'est devant le comité mixte. Il n'y a pas de raison que ce soit tel que c'est là.

**Le Président:** M. le député de Charlevoix, question additionnelle.

**M. Mailloux:** M. le Président...

**Le Président:** Après, je vous reconnais, M. le député de Gaspé.

**M. Mailloux:** ... je voudrais demander au ministre du Travail s'il est conscient qu'actuellement, dans le Québec, non pas des centaines, mais des milliers de travailleurs, afin de gagner leur vie, sont dans l'illégalité en raison du règlement de placement de la construction. Est-il conscient qu'il y a autant de gens que cela qui sont dans l'illégalité dans le Québec et est-il conscient qu'il y a des employeurs qui, pour permettre à ces gens de gagner leur vie, sont également dans l'illégalité? Le ministre, qui a voulu éviter la jungle dont il parlait, est-il conscient que la jungle qu'on retrouve aujourd'hui est presque aussi pire que celle d'avant et ne croit-il pas qu'il serait mieux de confesser une erreur et de retirer purement et sim-

plement ce règlement qui n'est accepté par personne?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, pour des fins qui étaient sans doute celles dont s'inspiraient nos amis d'en face alors qu'ils gouvernaient, peut-être serait-il plus facile pour celui qui vous parle d'annoncer à cette Chambre qu'il propose à ses collègues du Conseil des ministres et qu'il demande à l'office d'abolir son règlement; on n'en entendrait plus parler. Mais, il faut bien se comprendre, cela ne créerait pas un emploi de plus à Québec.

Je remarque en ce moment, malgré les difficultés de la construction dans certaines régions au Québec, que la jungle dont on parle, jusqu'à maintenant, alors qu'il y a un taux de chômage de l'ordre de celui qu'on connaît, n'a pas produit de violence comme j'en ai vu sur des chantiers avant 1976. En ce moment, les travailleurs de la construction savent, même si ce règlement doit être modifié profondément comme je le crois et comme j'attends que l'office me permette de le faire, les travailleurs de la construction, ceux qui gagnent leur vie seulement avec la construction, savent que la réglementation leur permettra, à eux, dans une période difficile, d'être ceux qui sont sur les chantiers et non pas les autres.

(14 h 50)

**M. Bellemare:** La seule différence qu'il y a, M. le ministre, entre aujourd'hui et hier, c'est que c'étaient eux qui les soudoyaient pour les mener à la violence. Ils sont là aujourd'hui et ils ne font rien.

**Le Président:** M. le député de Gaspé.

**M. Johnson:** M. le Président...

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** ... question de privilège. Je vais demander au député de Johnson et leader de l'Union Nationale de retirer ses paroles. Le député de Johnson vient de dire que ceux qui sont ici au gouvernement soudoyaient des personnes pour qu'elles fassent de la violence sur les chantiers, et j'espère qu'il va retirer ses paroles.

**M. Bellemare:** Je ne retirerai pas mes paroles, parce que j'ai vu les mêmes "PQuious" qui étaient là dans l'Opposition aller devant les foules ici et les soudoyer. Je les ai vus de mes yeux.

**M. Johnson:** M. le Président, sur la question de privilège, je pense que si le député de Johnson ne veut pas retirer ses paroles, il devrait au moins ouvrir le dictionnaire pour voir ce que cela veut dire, soudoyer.

**M. Bellemare:** Je vais dire "exciter".

**Des voix:** Ah!

**Le Président:** M. le député de Gaspé.

#### Coût de la vie dans l'Est du Québec

**M. Le Moignan:** Merci, M. le Président. J'arrive toujours dans les moments de tempête. Je n'ai pas l'intention de vous lire toute cette page du Devoir. Je n'ai pas encore acquis l'art du résumé, mais je vais m'en tenir à un titre seulement. Je voudrais adresser ma question au ministre d'État au développement économique. Il y a un titre ici qui surprend un peu les gens de l'Est: "L'Est du Québec paie ses biens essentiels plus cher que les autres régions de la province." Je vous donne trois chiffres. C'est assez pour nous faire bondir d'indignation. D'après une étude du CRD, il en coûte \$50 millions de plus par année aux familles de l'Est du Québec pour se nourrir, \$10 millions de plus par année pour se procurer de l'essence, et jusqu'à \$7 500 000 pour avoir le douteux privilège de bénéficier de services d'une compagnie de téléphone régionale. Je voudrais demander au ministre s'il est au courant de l'enquête du CRD et quelle est sa réaction devant des chiffres aussi astronomiques pour une région qui souffre de la pauvreté comme la Gaspésie et l'Est du Québec.

**Le Président:** M. le ministre d'État au développement économique.

**M. Landry:** M. le Président, je ne suis pas au courant de l'enquête, mais elle me semble extrêmement intéressante et je vais me mettre au courant dans les meilleurs délais. Sur le problème plus global, ce que le député soulève, ce sont les effets d'un régime économique totalement libéral. C'est le marché qui fait toutes les lois et le transport fait la différence de prix entre les différents points de consommation. Il y a sans doute des choses, dans ce qu'il mentionne, qui sont une fatalité contre lesquelles on ne peut faire que peu de choses. Dans les secteurs où le gouvernement pouvait agir, un des plus beaux exemples, c'est l'électricité, un bien essentiel qui se vend exactement au même prix sur tous les points du territoire québécois, y compris les Îles-de-la-Madeleine et y compris tous les points de l'Est. C'est une action fondamentale de l'État sur un bien essentiel. Mais comme l'État ne contrôle pas — c'est heureux qu'il en soit ainsi — la production et la distribution de tous les biens, on va avoir de ce genre de distorsion. En terminant, je dis au député que je serais profondément intéressé par l'étude, et non seulement par l'étude, mais aussi par l'examen des moyens que l'on pourrait utiliser dans certains secteurs qui relèvent plus directement de l'État, pour permettre aux citoyens des régions périphériques — cela s'applique à toutes les régions périphériques — d'avoir un meilleur traitement économique des biens qu'ils consomment.

**Le Président:** M. le député de Gaspé.

**M. Le Moignan:** Question additionnelle, M. le Président. Pour l'information du ministre, je pourrais toujours lui faire parvenir cet article du journal. Cela représente donc \$70 millions pour l'Est. On a fait des comparaisons pour un panier de provisions pour une famille de deux adultes et de deux enfants avec une étude en comparaison avec Montréal et la région de l'Est: \$12.97 de plus par semaine pour le même panier. On suggère au ministre, dans cet article, certains moyens. On mentionne des instruments législatifs dont a le contrôle le gouvernement du Québec et qui lui permettraient de fixer les prix de certains biens essentiels au même niveau pour l'ensemble du territoire québécois, etc. Alors, je laisse la question au ministre et j'espère qu'il va se pencher sur ce dossier pour apporter une réponse.

**Le Président:** M. le ministre d'État au développement économique.

**M. Landry:** Ce que le député dit peut avoir grand sens quand l'État est lui-même producteur et distributeur. Pour l'électricité, c'est cela qu'on fait. Pour le reste, ce serait un système extrêmement pernicieux de se mettre à fixer des prix. Cependant, puisqu'il a parlé du panier de provisions, je dois lui dire que j'ai discuté récemment avec mon collègue de l'Agriculture, qui entretient des espoirs extrêmement sérieux pour la production agricole de la région de l'Est du Québec et non seulement des espoirs, mais il y a des réalités.

On me dit, par exemple, que l'agriculture du comté de Bonaventure est une agriculture solide et prospère, sous des conditions climatiques intéressantes. Dans le domaine de toute la production laitière, l'Est a un bon potentiel compétitif et, également, dans le domaine d'efforts dans la production bovine, certains espoirs sont permis. Je pense que c'est par ces genres de procédés incitatifs et de développement des productions locales, plutôt que par une fixation brutale des prix, qui a été un échec à peu près dans tous les pays du monde, qu'on pourra arriver à rendre une plus grande justice économique aux gens des régions périphériques.

**Le Président:** M. le député de Robert-Baldwin.

#### Transport en commun dans l'ouest de l'île de Montréal

**M. O'Gallagher:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le problème du transport en commun pour les banlieues de l'ouest de l'île de Montréal pourrait se régler rapidement si la ville de Montréal montrait un petit peu plus de souplesse et de sagesse pour permettre l'intégration des trains de banlieue dans la CTCUM. La semaine dernière, il y a eu des assemblées extraordinaires de la Communauté urbaine. À la première, la ville de Montréal a opposé son veto à l'intégration des trains et, à la deuxième, les villes de banlieue se sont opposées à l'expropriation des compagnies Métropolitain provincial et Autobus Transurbain à cause du veto

de la ville de Montréal. Ma question au ministre des Transports est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous assurer qu'il va intervenir immédiatement et définitivement dans cette impasse afin de forcer la ville de Montréal à cesser son opposition à cette saine intégration si longtemps attendue?

**Le Président:** M. le ministre des Transports.

**M. Lessard:** M. le Président, nous aurions aimé beaucoup mieux que la Communauté urbaine de Montréal prenne ses responsabilités, comme le projet de loi 56, que nous avons adopté ici à l'Assemblée nationale, le lui permettait. Comme ceci n'a pas été fait, le gouvernement du Québec prendra ses responsabilités en temps et lieu.

**Le Président:** M. le député de Taschereau.

#### Médiation à la CTCUQ

**M. Guay:** Ma question s'adresse au ministre du Travail. Le médiateur dans le conflit de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec a déposé son rapport, qui est le fruit d'un travail considérable, jeudi dernier. Les deux parties, le syndicat des chauffeurs, d'une part, le maire de Québec et les maires de banlieue, d'autre part, se sont donné la fin de semaine pour en prendre connaissance. J'aimerais savoir du ministre du Travail si, d'une part, les parties ont réagi au rapport du médiateur, afin que se termine ce conflit ou si, à défaut d'avoir réagi, elles ont indiqué au ministre du Travail à quel moment elles comptent réagir à ce rapport.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, je remercie le député de Taschereau de soulever cette question qui touche tous les citoyens de la région, encore une fois. J'ai été informé, à midi, que, du côté patronal, il y avait eu des rencontres des groupes de maires de banlieue, rencontres qui ne sont pas terminées. Ils ont pris connaissance du rapport et ils attendent de prendre connaissance d'un document rédigé par leurs négociateurs. Je souhaite évidemment que ce document recommande l'adoption du rapport du médiateur.

Du côté syndical, on m'avise que, vendredi et samedi, il y a eu des rencontres de certains des officiers syndicaux, qu'il y a aujourd'hui ou qu'il y avait hier après-midi une rencontre de certains des représentants de différentes sections du syndicat et qu'il devrait y avoir, d'ici trois jours au plus tard, une réunion de l'assemblée générale du syndicat qui se prononcera enfin sur cette question.

**Le Président:** Fin de la période des questions.

Motions non annoncées.

Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Nous en sommes aux avis à la Chambre, M. le leader parlementaire du gouvernement.

### Avis à la Chambre

**M. Bellemare:** En vertu de l'article 34...

**M. Charron:** Il y a des questions en vertu de l'article 34.

**Le Président:** En vertu de l'article 34, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

**M. Bellemare:** Vous êtes bien aimable et, si j'ai pu vous offenser la semaine dernière, vous avez largement compensé aujourd'hui. Je tiens à vous en remercier très sincèrement.

En vertu de l'article 34, le leader du gouvernement nous avait prévenus qu'il y aurait une réunion des leaders de la Chambre pour étudier les priorités d'ici au 22 juin. Est-ce que cette séance aura lieu cette semaine ou la semaine prochaine et quand aura-t-elle lieu?

**M. Charron:** Certainement cette semaine, M. le Président, demain ou mercredi, il me semble, comme je l'ai dit en aparté au leader de l'Opposition officielle avant la séance.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Union Nationale...

**M. Charron:** Ici même, probablement demain ou mercredi, on fera une réunion officielle.

**Le Président:** M. le député de Saint-Louis. (15 heures)

**M. Blank:** M. le Président, j'ai une question à poser au leader de la Chambre. Voyant qu'on est maintenant au mois de juin, que les journées des députés, le mercredi, n'existent plus et qu'il y a eu une résolution spéciale au congrès du Parti québécois vis-à-vis de l'usage du tabac, est-ce l'intention du leader de la Chambre, avec l'approbation du premier ministre, d'appeler mon bill 191, Loi régissant l'usage du tabac dans des endroits publics, avant la fin de cette partie de la session, puisque c'est demandé par presque tous les délégués?

**M. Caron:** Le premier ministre s'en va. On peut le garder ici.

**M. Blank:** J'ai demandé au leader de demander l'approbation du premier ministre.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** Je dois dire qu'il me l'a refusée juste avant de partir.

M. le Président, je crois qu'il faut respecter la tradition. Quand un député de l'Opposition inscrit un projet de loi quelconque, peu importe le sujet, au feuilleton, c'est sur le temps réservé à l'Opposition. C'est donc auprès de son propre parti, auprès des fumeurs de son propre parti qu'il doit exercer le lobbying, au départ.

**M. Blank:** Mais comme j'avais expliqué au leader, au mois de juin on n'a plus la journée des députés, c'est seulement le gouvernement qui peut présenter ce projet de loi devant la Chambre. Le gouvernement ne veut-il pas que ce projet de loi soit discuté? Dites-le.

**M. Charron:** Peut-être que cela aurait été plus intéressant que la motion que le chef de l'Opposition a présentée il y a deux semaines.

**Le Président:** M. le député de Gatineau, puis-je vous inviter à ne pas provoquer le député de Saint-Louis?

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** M. le Président, je vais donner avec plaisir les avis à la Chambre de cette première semaine des trois dernières de notre session avant son ajournement. Comme chacun s'y attend, c'est une semaine plus chargée qu'à l'accoutumée. Mais je dois dire aussi avec plaisir, à vous M. le Président et à tous les membres de l'Assemblée, que de ce côté-ci de la Chambre, les militants de notre parti nous ont fourni toute une dose d'enthousiasme qui nous permet de faire face à cette fin de session avec beaucoup de plaisir.

Je m'en tiens au programme annoncé la semaine dernière, pour le moment, c'est-à-dire que lorsque nous aurons disposé du projet de loi en deuxième lecture qui amende la Loi sur la Société nationale de l'amiante — je crois que c'est possible que cela arrive aujourd'hui — je n'ai pas l'intention de prolonger inutilement cette première journée où il m'est permis de faire siéger la Chambre de façon prolongée. Mais si nous sentons, en cours de soirée, qu'il est possible d'achever ce débat, je pense que chacun consentira, avec le repos que la fin de semaine leur a donné, de faire ensemble l'adoption de cette deuxième lecture, ou au moins de la faire dès après la période de questions, vers dix heures ou onze heures, demain matin. Par la suite, viendront les projets de loi inscrits au nom du ministre de la Justice, au nombre de cinq ou six, je crois, et les projets de loi du ministre de l'Éducation, et s'entamera ensuite le débat sur le projet de loi no 125, au nom du ministre d'État à l'aménagement.

Dieu merci, l'étude des crédits est terminée, comme on le sait, M. le Président, donc les commissions sont disponibles pour accueillir des projets de loi qui leur sont déferés pour étude article par article ou pour entendre des citoyens qui ont à s'exprimer sur des projets de loi. C'est précisément le cas d'aujourd'hui.

Je fais motion pour que se réunisse immédiatement jusqu'à 18 heures, et ce soir, si besoin en est, jusqu'à minuit, comme le règlement nous le permet, au salon rouge, la commission de l'éducation pour entendre les citoyens qui ont été invités à donner leur avis sur les projets de loi 24 et 25 dont la Chambre est saisie; à la salle 81-A, différents invités qui sont intéressés à l'adoption d'un projet de loi privé qui concerne les affaires

municipales. Je fais motion pour que ces commissions puissent se réunir.

**Le Président:** Est-ce que cette motion sera adoptée?

**Une voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté.

**M. Bellemare:** Nous allons demander un vote enregistré.

**Le Président:** Vous étiez presque tardif, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, mais je suis de bonne humeur. Qu'on appelle les députés.

Suspension à 15 h 5

Reprise à 15 h 15

**La Vice-Présidente:** À l'ordre, s'il vous plaît! Cette Assemblée est appelée à mettre aux voix la motion de M. le leader parlementaire du gouvernement. Vous aviez quelque chose?

**M. Charron:** Un ajout, Mme la Présidente, que d'ailleurs des députés de l'Opposition m'ont fait remarquer. Outre le mandat d'entendre les citoyens sur les projets de loi privés, à la commission des affaires municipales, il est aussi convenu que dans le mandat de la séance aujourd'hui on procède à la toute fin, à l'étude article par article du projet de loi no 22 qui a déjà été déferé à cette commission.

**La Vice-Présidente:** D'accord? Alors, mise aux voix de cette motion du leader parlementaire du gouvernement pour que siègent, à partir de maintenant jusqu'à 18 heures et de 20 heures à 24 heures, au salon rouge, la commission de l'éducation pour l'audition quant aux projets de loi nos 24 et 25 et, à la salle 81-A, la commission des affaires municipales pour l'étude de divers projets de loi privés et du projet de loi no 22 article par article.

Que ceux et celles qui sont pour cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire adjoint:** MM. Charron, Burns, Bédard, Landry, Léonard, Tremblay, Bérubé, Mme Ouellette, MM. O'Neill, Vaillancourt (Jonquière), de Bellevai, Johnson, Proulx, Lessard, Lazure, Tardif, Vaugeois, Martel, Clair, Marcoux, Chevrette, Bertrand, Fallu, Rancourt, Laberge, Grégoire, Guay, Lefebvre, Mme Leblanc-Bantey, MM. Bisailon, de Bellefeuille, Gendron, Gagnon, Mercier, Alfred, Marquis, Ouellette, Gosselin, Jolivet, Brassard, Lavigne, Dussault, Boucher, Beauséjour, Baril, Bordeleau, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Lacoste, Ryan, Levesque (Bonaventure), Saint-Germain, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Lavoie, Mailloux, Goldbloom, Rivest, Ciaccia, Mme

Lavoie-Roux, MM. Lamontagne, Giasson, Blank, Caron, O'Gallagher, Picotte, Scowen, Gratton, Biron, Bellemare, Grenier, Goulet, Fontaine, Brochu, Le Moignan, Cordeau, Samson.

**La Vice-Présidente:** Ceux qui sont contre la motion? Abstentions?

**Le Secrétaire:** Pour: 77 — Contre: 0 — Abstentions: 0

**La Vice-Présidente:** La motion est adoptée.  
M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** Mme la Présidente, je vous prie maintenant d'appeler l'article 4) du feuillet, s'il vous plaît.

**Une voix:** Quel article?

**M. Charron:** L'article 4)

### Projet de loi no 121

#### Deuxième lecture

**La Vice-Présidente:** Il s'agit de la reprise du débat sur la motion de M. le ministre des Richesses naturelles proposant que le projet de loi no 121, Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, soit maintenant lu la deuxième fois. C'est M. le ministre des Communications qui avait demandé l'ajournement du débat sur cette motion.

M. le ministre des Communications.

**M. O'Neill:** Mme la Présidente...

**La Vice-Présidente:** Ceux qui quittent pour les commissions, voudriez-vous le faire rapidement, s'il vous plaît?

M. le ministre des Communications.

#### M. Louis O'Neill

**M. O'Neill:** Mme la Présidente, il y a déjà une démonstration économique du bien-fondé du projet de loi 121 qui a été bien faite et amplement faite. Il n'y a donc pas lieu de s'étendre — du moins, ce n'est pas mon intention — très longuement sur cet aspect de la loi. Je voudrais quand même féliciter de façon particulière notre collègue, le ministre des Richesses naturelles, qui a dirigé tout ce dossier avec une efficacité et une célérité exceptionnelles. Je pense que cela convient aussi de le féliciter pour les premières réalisations concrètes de la Société nationale de l'amiante: projet d'usine de fabrication de freins, l'usine LUPEL du Cap-de-la-Madeleine, et l'usine prototype d'utilisation des composés de magnésium qui sera bientôt en activité à Thetford. Il y a là autant de preuves pour montrer que la transformation de l'amiante chez nous peut non seulement se faire, mais est en train de devenir une réalité.

(15 h 20)

Il faudrait aussi rappeler les recherches actuellement entreprises par les scientifiques de l'Université de Sherbrooke, des recherches qui laissent prévoir des projets intéressants dans un proche avenir. Il y a là des possibilités de réalisations qui débouchent non seulement sur des créations d'emplois — ce qui est important — mais aussi sur une consolidation de notre pouvoir économique, car il y en a d'autres qui peuvent créer des emplois comme les multinationales. Elles en créent surtout à l'extérieur dans ce cas-ci, mais un peu chez nous. Mais cela ne veut pas dire que ces entreprises dans leur manière de fonctionner donnent à la société québécoise un levier économique qui est à elle, tandis que la Société nationale de l'amiante, à l'instar de l'Hydro ou d'autres sociétés d'État, donne aux Québécois un outil économique, un moyen de prise en charge de leur vie économique, une façon de revenir maîtres chez nous.

C'est avec beaucoup de compétence et de conviction, Mme la Présidente, que des collègues qui m'ont précédé ont mis en relief la dimension économique du projet de loi que nous discutons présentement. Pour ma part, je voudrais souligner la dimension à la fois sociale et historique de ce même projet. Car le débat qui nous occupe actuellement et dont nous sommes témoins, c'est une histoire qui, en partie, se répète. L'histoire, par exemple, d'une part, de ceux qui disent qu'il est risqué, prétentieux ou téméraire de vouloir profiter chez nous, le mieux possible, des richesses naturelles enfouies dans notre sol.

Vous avez, par exemple, cette entreprise, General Dynamics, qui nous dit qu'il est illusoire de miser sur une transformation chez nous du minerai d'amiante. Projet irréaliste, répète en écho M. Taschereau, qui est le francophone de service qui préside officiellement les activités de la compagnie Asbestos. Ce sont des propos qui rappellent ceux qu'on entendait en 1962 au moment où le gouvernement libéral du temps avait procédé à la nationalisation des compagnies d'électricité, où on allait jusqu'à dire, à ce moment-là, que les pannes d'électricité augmenteraient au Québec si des gens du Québec allaient se mêler de prendre en charge le système, le réseau hydroélectrique. En gros, toujours le même refrain, c'est là que l'histoire se répète: essayer de nous faire croire que nous sommes incapables de réaliser des choses dans le domaine économique, essayer de faire peur, vouloir nous maintenir à tout prix dans le statut d'indigènes exploités, impuissants et résignés.

La chose qui est curieuse, Mme la Présidente, c'est que lorsque les hommes d'affaires ou les financiers parlent entre eux de l'amiante, ils ne semblent pas tenir le même langage qu'ils servent au public en général. Par exemple, j'ai trouvé dans une revue, un bulletin qui est publié par la compagnie John Hewitt, dans le numéro de mai 1979, un article rédigé par M. Terence Ortslan, qui est conseiller en valeurs boursières, et qui, lui, avoue ingénument que ce secteur de l'amiante est fort intéressant, fonctionne comme ce qu'il appelle un

oligopole, c'est-à-dire une sorte de club sélect, de club fermé, où il est très facile d'équilibrer à la fois les prix dans le secteur de la production et de la consommation, de maintenir un marché rigide et, finalement, d'exclure de nouveaux concurrents. Mais, ajoute M. Ortslan, le projet du Québec et l'intention de son gouvernement de transformer la fibre au Québec introduisent, dit-il, de nouvelles variables. À long terme, dit-il, les politiques de développement de ce gouvernement, l'attention qu'il apportera au développement et à l'amélioration des relations de travail et les objectifs politiques qui inspirent sa gestion affecteront ce club sélect, cet oligopole et feront en sorte que les conditions d'investissement vont changer dans le secteur.

Autrement dit, avoue cet expert, il s'agit d'un secteur fort intéressant mais l'époque du club sélect est désormais révolue. D'une certaine manière, ce débat est également une sorte de répétition. Je parle du débat que nous aurons au moment du référendum. Je voyais que nos collègues de l'Opposition officielle faisaient d'ailleurs le lien, la semaine dernière, jeudi soir, entre certains arguments qui pouvaient être utilisés au moment du référendum et certains arguments utilisés au moment de ce débat. En fait, c'est dans les deux cas; on trouve des gens, finalement, qui croient au Québec et des gens qui n'y croient pas, des gens qui préfèrent une sorte de tutelle sécuritaire, relativement confortable et d'autres qui préfèrent l'indépendance, des gens qui pensent que les Québécois sont nés pour un petit pain et d'autres qui pensent que nous avons le droit, à l'instar d'autres nations, de contrôler nous-mêmes notre économie, d'organiser notre façon collective, d'être les responsables de notre croissance économique, humaine et sociale. Il y a des gens, finalement, qui ont peu d'estime pour les Québécois — pour ne pas dire qu'ils les méprisent — et d'autres qui leur font confiance. Il y a des gens qui pratiquent le chantage et sèment la peur et d'autres qui parlent de responsabilité et de confiance dans l'avenir.

Il y a donc là une histoire qui se répète. Il y a un débat qui a une chance de se répéter. Je suis pas mal sûr que nous allons entendre, au moment du débat référendaire, beaucoup de choses que nous avons entendues jusqu'ici en deuxième lecture. Mais il y a aussi une histoire qui est différente dans cette affaire de l'amiante. L'histoire est très différente. Rappelons-nous 1949, au moment où les travailleurs de l'amiante ont décidé de secouer le joug de ceux qui, à la fois, les exploitaient et exploitaient nos richesses naturelles. À cette époque, ils n'étaient pas entièrement seuls mais ils étaient seuls pratiquement au plan politique; du moins, ils avaient contre eux le gouvernement du temps et sa police, parce que le pouvoir en place, lui, n'a pas compris leurs revendications, il a même tenté de les écraser. Heureusement — on se le rappelle — il y a eu des appuis qui sont venus d'ailleurs et je pense que, 30 ans après, il est bon de souligner ces appuis. L'appui n'est pas venu du pouvoir politique à ce moment-là, il est venu

souvent, par exemple, d'hommes d'Église éminents, de Mgr Charbonneau, de Mgr Desranleau, des gens qui ont suppléé pour le courage qui faisait défaut chez les politiciens. À cette époque aussi, des hommes bien connus, tels que Pierre Elliott Trudeau, Jean Marchand, Gérard Pelletier et d'autres qui s'identifiaient, à ce moment-là, aux forces vives du Québec, ont joué un rôle important à titre d'agents de changement social.

Je sais bien que leur cheminement a suivi ultérieurement une courbe un peu insolite, mais il reste qu'il faut reconnaître, je pense, la lucidité et le courage dont ils ont fait preuve à un tournant important de notre histoire. Aujourd'hui, ce qui est différent, c'est que c'est le parti des Québécois qui est le parti au pouvoir et lui, il croit aux travailleurs, il sait que le travail des hommes, c'est la première richesse d'une nation, il est conscient du fait aussi que la libération économique est une composante de la souveraineté politique. Aujourd'hui, grâce à l'intervention de ce gouvernement qui se veut d'abord au service des Québécois, les travailleurs de l'amiante savent qu'ils peuvent franchir un nouveau pas en avant; 30 ans après le combat historique qu'ils ont remporté grâce à leur ténacité et à leur courage, il leur est permis maintenant, grâce à cette loi qui sera bientôt adoptée, de prendre possession, par le biais d'une société nationale qui leur appartient, d'une partie du pays dont le développement est dû avant tout à leur travail, aux énergies qu'ils ont déployées et aux souffrances qu'ils ont endurées.

Mme la Présidente, si le pays de l'amiante offre aujourd'hui à la société québécoise des promesses d'avenir aussi encourageantes, c'est d'abord aux travailleurs de l'amiante que nous le devons. La prise en charge par la collectivité québécoise d'une partie de ce secteur est non seulement une mesure économiquement souhaitable, mais aussi une manière de reconnaître aux travailleurs de l'amiante une sorte de droit historique et moral. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** M. le chef de l'Opposition officielle.

#### M. Claude Ryan

**M. Ryan:** Mme la Présidente, le discours que nous venons d'entendre est un exemple assez éloquent du genre de discours qu'on nous tient sur ces questions dont les répercussions pratiques sont énormes et au sujet desquelles on fait surtout valoir les aspects symboliques. Je voudrais intervenir dans le débat de la manière la plus constructive possible en indiquant le point où en est ma réflexion, où en est aussi la réflexion de mes collègues du groupe parlementaire de mon parti.

L'amiante est l'une des plus grandes richesses naturelles du Québec. Nous produisons, à l'heure actuelle, environ 35% de la production mondiale et près des deux tiers de la production du monde dit libre. Grâce à nos réserves, selon des études sérieuses, nous pouvons envisager de pouvoir continuer à fournir environ 60% des approvisionne-

ments dont auront besoin les pays du monde libre, à supposer que l'équilibre politique international demeure ce qu'il est actuellement, d'ici l'an 2000. (15 h 20)

Que le gouvernement québécois veuille chercher à tirer le meilleur parti possible de cette ressource naturelle à une époque où les pays producteurs de matières premières cherchent de plus en plus à maximiser les gains qu'ils retirent de leurs richesses, c'est là un objectif que partagent sans restriction tous les membres libéraux de cette Assemblée nationale. Pendant longtemps au Québec, comme dans beaucoup d'autres sociétés, on a confié en très large mesure l'exploitation des richesses naturelles à des sociétés à base de capitaux, de technologie et de ressources "managériales" extérieures. Ce n'était pas nécessairement un mal. Il y a bien des cas où certaines ressources n'auraient pas été développées si l'on n'avait pu compter sur l'apport qui venait de la technologie, de la compétence gestionnaire et des ressources financières de sociétés ayant leur base ailleurs. D'ailleurs, même des pays qui sont en voie de développement aujourd'hui et qui se réclament du socialisme sont très heureux de trouver dans les pays où abondent les ressources financières et "managériales" des associés qu'ils sont prêts à associer à leurs entreprises dans des proportions variables.

On doit cependant reconnaître qu'au Québec, comme dans la plupart des autres sociétés, nous sommes arrivés à un tournant important à ce sujet. Les pouvoirs publics ont été pendant longtemps trop absents du domaine des richesses naturelles. Il faut qu'ils s'y impliquent davantage de nos jours. Cela est vrai pour l'amiante au Québec, cela est vrai pour le pétrole et le gaz dans les provinces de l'Ouest, c'est vrai pour la potasse en Saskatchewan, c'est vrai pour de nombreuses autres ressources un peu partout dans le monde.

Mais il ne suffit pas de faire cette affirmation générale. Il reste tout le problème des modalités qu'on doit examiner avec énormément de soin. On invoque, entre autres arguments pour justifier l'intervention gouvernementale proposée dans le projet de loi no 121, le besoin de retirer une rente économique plus élevée sur l'amiante produit au Québec, le besoin d'assurer qu'une proportion plus élevée de l'amiante extrait de notre sol sera transformé au Québec sous forme de produits industriels, le besoin d'assurer que les industries québécoises engagées dans la fabrication de produits d'amiante auront des garanties certaines quant aux perspectives d'approvisionnement, le besoin d'assurer une plus grande participation des Québécois dans la gestion des entreprises engagées dans l'exploitation de nos richesses naturelles aux différents stades et, enfin, le besoin d'insérer une présence québécoise dans les grands circuits internationaux où l'on commande les décisions relatives à l'utilisation de l'amiante. Ce sont là des objectifs auxquels je souscris sans difficulté, mais, encore une fois ils peuvent être atteints suivant des moyens très différents selon la philosophie dont l'on s'inspire.

Or, la manière qu'a choisie le gouvernement québécois pour s'insérer de plain-pied dans le secteur de l'amiante est loin d'être la meilleure. Le gouvernement a choisi, en effet, de nationaliser ou, si l'on veut, d'exproprier purement et simplement une entreprise établie au Québec depuis plus d'un demi-siècle. C'est un moyen extrême, c'est un moyen chargé de risques. On y recourt, en outre, dans des circonstances qui laissent planer des doutes sérieux sur la compétence et la bonne foi du gouvernement.

Pour atteindre les objectifs dont j'ai parlé tantôt, divers moyens étaient disponibles. Si le gouvernement québécois trouve qu'il ne retire pas une part suffisante des profits enregistrés par les sociétés qui extraient l'amiante de notre sol, il était libre d'augmenter les redevances ou l'impôt sur les profits de ces sociétés, rien de l'en empêchait. Si le gouvernement voulait assurer la sécurité des approvisionnements aux entreprises québécoises en vue de stimuler la fabrication, ici même, de produits à base d'amiante, il pouvait soit obtenir des garanties contractuelles des sociétés productrices, soit réquisitionner une partie de la production, soit participer lui-même à la mise en exploitation de gisements qui demeurent encore vierges, en particulier dans la région de l'Abitibi. S'il voulait promouvoir, comme nous le voulons tous, un taux plus élevé de transformation de l'amiante en produits industriels fabriqués au Québec, il disposait également de nombreux moyens de persuasion, de stimulation, d'influence et même d'intervention directe.

Mais rien ne nous permet de croire, dans le dossier qu'on nous a présenté jusqu'à maintenant, qu'on a exploré toutes ces avenues avant d'en venir à la conclusion radicale qui est présentée dans le projet de loi 121. D'abord, aucune étude valable n'a été produite ou commandée. La cause était jugée et entendue dès l'arrivée du présent gouvernement au pouvoir.

Avant novembre 1976, on disposait d'une étude, l'étude Alexandre, dont le gouvernement précédent s'était dissocié pour des raisons sérieuses. Je me rappelle avoir été faire une visite dans la région de l'amiante, au début de l'automne 1977, quelques semaines à peine avant que la décision officielle du gouvernement ne fût annoncée, un vendredi soir dont nous nous souvenons tous. J'ai demandé: Est-ce que vous avez reçu la visite des principaux intéressés de ce côté-ci? Est-ce qu'ils sont venus s'informer, est-ce qu'ils sont venus vous demander comment les choses allaient? Ils ont dit: On n'a entendu parler de personne. Je me souviens très bien qu'on m'a dit avoir fait de nombreuses invitations au ministre des Richesses naturelles et qu'il avait préféré ne pas se montrer sur les lieux.

Deuxièmement, au point de vue de l'approvisionnement, la société Asbestos avait offert de garantir à long terme tous les approvisionnements dont pourraient avoir besoin des fabricants québécois. Le ministre des Finances, devant nous, l'autre jour, a levé le nez sur cette proposition en disant: Nous, on est rendus bien plus loin que

cela, on ne vit pas 25 ans en arrière. Le gouvernement, avant de se lancer dans cette expérience chargée de risques encore une fois — et je reviendrai à l'argument de la peur à la fin de mes remarques, tantôt — aurait eu au moins intérêt à se renseigner de première main sur la manière dont fonctionne cette industrie de l'amiante.

Voici ce que dit à ce sujet la société Asbestos, dans une déclaration qu'elle publiait il y a quelques semaines. On pourra nous réfuter tantôt si c'est faux, je n'ai pas d'objection, je cite des documents qui sont de caractère public: "La société Asbestos a offert au gouvernement de lui donner tous les renseignements utiles présentés de façon compréhensible. Elle n'a reçu aucune réponse du gouvernement, ni aucune demande de renseignements." Le gouvernement aurait pu également — je le disais tantôt — explorer toutes sortes de possibilités d'associations, un climat différent, aujourd'hui, de celui qui existait il y a 15 ans favorise beaucoup ce genre d'exploration.

Encore une fois, des ouvertures ont été faites ces derniers temps, on a entendu, ici même, le ministre des Finances nous dire, avec la suffisance dont il est seul capable: On n'a pas besoin de cela, ils sont venus trop tard, on n'a pas de temps à perdre avec cela.

Je l'entendais discourir l'autre jour, M. le Président, sur l'industrie de l'amiante. Cela me rappelait le temps où il discourait sur l'industrie des journaux. Il connaissait cela, il était président d'un journal qui était censé s'en aller vers la voie de la prospérité. Une semaine avant la débandade, on nous annonçait encore un ciel où il n'y aurait aucun nuage.

Le gouvernement avait décidé, avant même d'examiner le dossier, que la société Asbestos serait nationalisée et que tout le reste ne serait que de la frime, du "shadow boxing" — excusez l'expression. C'est là une décision éminemment contestable; d'abord parce que les nationalisations en soi ne valent que quand elles interviennent en tout dernier ressort et elles ne valent que dans des domaines où s'impose l'établissement de monopoles de type communautaire. On peut comprendre qu'à un moment donné une société procède à la nationalisation des ressources hydro-électriques; cela se comprend très bien parce que c'est une industrie dont la nature même est très voisine de celle d'un monopole. Le transport en commun, c'est la même chose; il faut aller tôt ou tard vers des services publics de transport en commun dans une mesure assez élevée.

Dans ce secteur-ci, le secteur de la santé et le secteur de l'éducation, c'est la même chose. Dans ce secteur-ci, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il faut y penser soigneusement. On prétend créer une entreprise témoin — c'est l'expression passe-partout. Il y a quelques années, c'était planification. Il suffisait qu'une personne, dans un salon, emploie le mot "planification", elle était progressiste, elle était éclairée. On se rend compte, dix ans après ces sonnettes, que cela ne veut rien dire, que cela ne règle absolument rien, que tout dépend de la nature de la planification qu'on

veut faire. Entreprise témoin, je soutiens qu'en principe c'est une formule dangereuse parce que vous créez dans la situation que vous instituez des facteurs de conflits d'intérêts extrêmement dangereux. On le voit par nos sociétés d'État que nous avons actuellement dans le Québec.

(15 h 40)

J'ai été témoin, j'ai observé ces choses pendant longtemps. Quand viennent-elles rendre des comptes au public? Elles viennent rendre des comptes au public vers la fin d'une session. On a un projet qui nous est soumis de modernisation de l'une de ces sociétés; pensez-vous honnêtement qu'on va pouvoir discuter sérieusement de conditions d'amélioration véritable? Que de fois j'ai vu des gérants et des directeurs de ces entreprises venir faire antichambre au bureau du chef du gouvernement, à la dernière minute, faire passer des projets de loi à la vapeur, des projets de loi qui impliquaient souvent des douzaines et des douzaines de millions de dollars. Est-ce qu'on peut avoir une garantie sérieuse que les critères d'évaluation de la performance, les critères de correction des erreurs, les critères de traitement absolument équitable et juste d'une société par rapport à ses concurrentes seront respectés de la même façon? Au départ, M. le Président, il est évident qu'il y a des "inbuilt difficulties", des difficultés inhérentes à la formule même que l'on emploie, qui sont extrêmement dangereuses.

Dans le contexte nord-américain en outre, une expropriation comme celle que l'on envisage ne peut qu'avoir un effet très négatif sur le mouvement des investissements au Québec. On vous a cité, il y a quelque temps, M. le Président, des propos qui avaient été tenus au Sénat américain par le sénateur Percy. Je ne veux pas revenir sur des propos du sénateur Percy qui parlent par eux-mêmes et qui émanent de l'un des membres les plus respectés du Sénat américain; ce n'est pas un membre de troisième zone, c'est un membre dont on a souvent parlé comme d'un candidat possible à la présidence des États-Unis. Il y en a quatre autres le même jour qui ont parlé dans le même sens; il y a le sénateur Tower, le sénateur Danforth, le sénateur Cannon, le sénateur Pearl. Ils ont tous tenus des propos qui vont dans le même sens. On pourra dire, de l'autre côté de la Chambre, que ce sont tous des gens à la solde des "lobbies". Cela va bien, dire cela de loin.

Plus l'autre est loin, plus c'est facile d'être assuré qu'on n'aura même pas de réplique, mais quand on est sérieux et qu'on prétend bâtir un pays indépendant et responsable, on s'occupe des répercussions qui se produisent ou qui s'expriment dans la société la plus grosse avec laquelle on sera appelé à faire affaires éventuellement. On nous a promis qu'on ferait des correctifs là-dessus, qu'on enverrait des mises au point. On n'a plus entendu parler de rien. C'est oublié, comme tant d'autres choses, M. le Président. Je vous souligne qu'il est important de penser à ces répercussions. On traite cela pas mal à la légère de l'autre côté et je ne peux pas me porter solidaire d'une telle attitude.

Dans le cas de la société Asbestos, M. le Président, cette société a-t-elle vraiment démerité du Québec? A-t-elle mérité d'être ravalée au rang de ces étrangers dont le ministre des Richesses naturelles voudrait se débarrasser? On a produit des chiffres à propos de la performance de la société Asbestos. Je ne dois absolument rien à cette société personnellement, mais je suis obligé de tenir compte du dossier public qu'on me présente. En 1968, elle avait 2300 employés au Québec. En 1978, elle en a 2700. Il n'y en a pas beaucoup qui peuvent dire cela avec tout le mouvement de départs d'entreprises, d'effritement, d'amincissement qui s'est produit. Qu'une société puisse vous dire: Nous en avions 2300, nous en avons 2700 maintenant, je trouve que c'est convenable.

Au point de vue des ventes, elle vendait pour \$50 millions en 1968, \$147 millions en 1978. Au point de vue de l'actif: \$85 millions en 1968, \$259 millions en 1978, ce qui représente pendant cette période des investissements de \$172 millions, c'est-à-dire des investissements une fois et demie supérieure aux bénéficiaires qui ont été enregistrés pendant la même période. Au point de vue de la sécurité au travail, dont on a tant parlé, cette société est celle qui a le meilleur dossier au Québec. Cela n'a pas toujours été le cas. Elle a fait des investissements considérables pour améliorer sa situation du point de vue de la sécurité au travail et elle peut se vanter depuis trois ans d'avoir obtenu la meilleure performance de toutes les sociétés engagées dans l'exploitation de l'amianté.

Le ministre a fait récemment un discours à l'Institut canadien des mines et de métallurgie, et il a dit: Vous ne faites pas assez d'exploration au Québec. Vous ne faites pas assez de prospection. On va être obligé de vous serrer la vis. Cela voulait dire n'importe quoi. Encore du chantage. La société Asbestos, à son crédit, avait des gisements connus, des réserves connues et probables, comme on dit, de \$192 millions, il y a dix ans. Ce total est passé à \$316 millions depuis. On a parlé d'oligopole dans le discours littéraire qu'on nous a présenté tantôt. Il serait peut-être intéressant de souligner que s'il y a eu un mouvement spectaculaire dans l'évolution des prix de l'amianté depuis quelques années, c'est dû à l'intervention de la société Asbestos et de sa société mère, General Dynamics, dans le portrait. Jusque-là, c'était peut-être un oligopole. On a raison de le dire. Mais depuis ce temps-là, il y a eu une percée remarquable. Il arrive comme par accident que c'est sur cette société qu'on fait porter les foudres nationalistes d'un gouvernement qui cherche un prétexte pour donner suite à un article qui a été inscrit dans son programme avant même qu'il ait étudié la question par le fond.

Inutile d'ajouter que le genre de fibre qu'on extrait des gisements dont la société Asbestos a la responsabilité est une fibre qui se prête surtout à la fabrication de produits de ciment d'amianté. On ne nous a pas prouvé encore — j'attends les lumières du ministre à ce point de vue — si on va

pouvoir commencer à transporter des gros blocs de ciment à partir du Québec jusqu'à d'autres destinations dans le reste du continent et dans les autres continents. Il est évident que la fibre, dans des cas comme ceux-là, doit être transformée dans des endroits qui seront beaucoup plus proches des marchés de consommation. 85% de la fibre extraite des sois dont est responsable la société Asbestos sont de cette nature.

Il faut entrer un peu dans l'analyse de ces questions. On ne peut pas se contenter de discours généraux quand on veut embarquer dans ces choses-là, M. le Président. Enfin... Jusqu'à quelle heure est-ce que j'ai, M. le Président?

**Le Président:** Il vous reste trois minutes, M. le chef de l'Opposition officielle.

**M. Ryan:** Je pensais que j'avais... Êtes-vous bon pour me donner cinq minutes? L'autre jour, on l'a donné au ministre des Finances sans aucune difficulté.

**Des voix:** Consentement.

**M. Ryan:** C'est formidable.

**Le Président:** Allez-y.

**M. Ryan:** C'est formidable. Il y a des jours où le climat est beaucoup meilleur; je le précise.

**Une voix:** Les démocrates.

**Une voix:** On a vu cela mercredi dernier.

**Une voix:** Oui, ils ont eu leur leçon.

**M. Ryan:** M. le Président, j'en viens maintenant à la transaction qu'on nous propose. Moi-même, je n'étais pas opposé en principe à l'expropriation si le dossier avait été vraiment travaillé d'une manière sérieuse. Je tiens à l'affirmer comme il le faut. J'aurais demandé, à ce moment-là: Est-ce que c'est mieux d'exproprier seulement une compagnie ou d'exproprier tout ce secteur-là? J'aurais demandé qu'une étude objective et complète me fût soumise avant que je souscrive à un jugement comme celui-là. Mais ce n'est pas le cas. L'histoire de cette affaire est une histoire lamentable de "taponnage", de gaspillage de fonds publics et de maquignonnage, comme certains de nos confrères d'en face en ont le secret.

Je soutiens que tous les moyens que l'on devait explorer avant d'en venir à la conclusion radicale qu'on nous propose n'ont pas été sérieusement explorés. Même, si l'on voulait faire la nationalisation, il fallait le dire publiquement et officiellement par une loi en bonne et due forme dès le début du processus. Il aurait fallu ensuite procéder avec célérité et objectivité sans mêler les étapes comme on l'a fait. Une première étape s'imposait alors: c'était une évaluation objective des actifs et de la valeur de la société Asbestos, si on voulait franchement procéder à la nationalisa-

tion. C'est ce que M. Blakeney a fait en Saskatchewan quand il a décidé de procéder à la nationalisation des compagnies de potasse. Il a engagé une personne. Ils en ont désigné une pour commencer. Il a engagé un évaluateur indépendant et il lui a dit: Tu vas prendre tous les moyens voulus, tu auras le mandat pour te procurer toutes les pièces dont tu auras besoin, tu vas nous faire une évaluation, etc., pour qu'on sache à quoi s'en tenir.

Qu'est-ce qu'on a fait ici? On a engagé la maison Kidder, Peabody à qui on a donné, dès le début, un mandat qui était chargé de conflits d'intérêts. On lui a dit: Vous allez, d'un côté, procéder à l'évaluation et, d'un autre côté, vous allez être notre négociateur. C'est évident que celui qui est négociateur du gouvernement a intérêt à réduire le prix au maximum pour passer pour un bon négociateur et, éventuellement, avoir d'autres contrats de même nature. Même les arbitres dans les conflits de travail, parfois, on les soupçonne de cela, de ménager— M. le Président n'est pas étranger à ce domaine-là — la chèvre et le chou pour être sûrs qu'ils ne perdront pas tous leurs clients au bout de six mois. C'est évident que cela aurait été infiniment préférable, M. le Président, d'engager une firme d'évaluateurs indépendante et québécoise à part cela. On était capable d'en trouver ici, de ces firmes-là. Là, on nous a engagé une firme. On est venu nous faire un grand laïus: On a fait un contrat de services en français. C'est formidable. Le rapport, dans quelle langue est-il rédigé? Le rapport n'est qu'en anglais. Ils ne s'en sont même pas aperçus tellement ils étaient pressés.

**Une voix:** Ah!

**M. Ryan:** Je l'ai lu, le rapport. Je l'ai lu, M. le Président. Je trouve qu'on aurait pu se forcer un peu plus; quant à frapper sur le drapeau et sur le sentiment national, on aurait pu le pratiquer dans le concret. Alors, je dis que ce rapport... J'ai eu l'avantage, à part cela... L'autre jour, j'ai entendu le ministre des Finances nous dire ici qu'il avait eu le rapport de la maison Lazard, qu'il l'avait eu à titre confidentiel, personnel et ultra-privilegié. J'ai pris l'initiative de le demander. J'ai dit: Si un membre du gouvernement a eu la chance de l'avoir, pourquoi le chef de l'Opposition ne l'aurait-il pas? On me l'a prêté et je n'ai pas été obligé de signer des papiers comme on en a signé de l'autre côté pour garantir la confidentialité. Je l'ai lu, le rapport, et je peux vous dire que, franchement, c'est un rapport — je ne suis pas en mesure de dire que le prix auquel ils en arrivent, c'est celui qu'on aurait... pas du tout — qui est éminemment bien fait.

(15 h 50)

Là, nous sommes devant une situation. Le gouvernement n'a pas bougé d'un pouce avec l'étude de Kidder, Peabody qui, prima facie, est moins bonne que l'autre. Je n'y peux rien, l'autre est une étude beaucoup plus factuelle, beaucoup plus serrée, beaucoup plus minutieuse. Je n'y

peux rien. Là, on est à un point où, après six mois, huit mois de "taponnage", on est exactement au point où on en était au départ. Il n'y a eu aucune négociation, aucun rapprochement des parties. On se prépare à tout refiler le paquet à un juge. Cela, c'est de l'utilisation politique de la magistrature. Ce n'est pas la manière de procéder. Si on avait établi d'abord une valeur objective, quelle qu'elle fût, établie par des autorités fiables, indépendantes de tout le processus de négociation, les parties auraient été obligées de se rapprocher parce qu'il y aurait eu une norme à laquelle on aurait pu se référer et, ensuite, les parties ne voulant pas ou ne pouvant pas s'entendre, il aurait été normal de procéder à un recours à l'arbitrage du type de celui qu'on propose. Mais là, on a brûlé, on a confondu, on a mêlé les étapes et on se réveille dans une situation où c'est un juge qui va être obligé de prendre toute la décision à notre place, d'établir un prix, alors que ce n'est pas son mandat du tout.

Je termine, M. le Président. Le premier ministre et ses collègues s'étonnent souvent du jugement sévère que portent à leur sujet les milieux d'affaires. Franchement, ils devraient comprendre que c'est un jugement qui est porté à la lumière d'autres critères que le genre de démagogie qu'on entend souvent dans cette Chambre et dans des congrès politiques. C'est un jugement qui est porté à la lumière de comptes que les entreprises doivent rendre à leurs actionnaires, à leurs banquiers, à leurs sources de financement, à leurs clients, etc. C'est une logique qui n'est pas complète, qui n'est pas définitive mais qui a aussi sa valeur. Au lieu de passer leur temps à essayer de les salir et de faire croire que ce sont tous des méchants qui essaient de les détruire, ils devraient peut-être essayer de se rendre compte, des fois, qu'il y a des raisons sérieuses derrière cela qui méritent d'être examinées. J'entendais le ministre des Communications nous dire, selon la logique manichéenne chère à ce gouvernement dont nous avons encore une très belle illustration dans le discours du premier ministre, hier soir, à la clôture de son congrès: ceux qui croient au Québec, ceux qui n'y croient pas, ceux qui pensent que nous sommes nés rien que pour un petit pain, ceux qui pensent que nous sommes capables, ceux qui pratiquent le chantage et la peur, ceux qui n'ont pas peur, qui regardent l'avenir avec une confiance absolue.

M. le Président, j'en ai assez de ce genre de manichéisme. Je ne suis pas de ceux qui disent: On est capable, on est capable, on est capable. Non, ma logique est de le prouver qu'on est capable, de le prouver par des gestes sérieux, réfléchis, responsables. J'aime mieux que ce slogan vienne d'autres, que les gens me regardent et disent: Oui, il est capable, celui-là; il travaille sérieusement, il travaille bien. C'est cela le vrai progrès et le vrai sérieux. Ce n'est pas un lancement de slogans à gauche et à droite.

Je conclus mon intervention en vous remerciant de votre bienveillance, ainsi que nos amis d'en face. Je voudrais que, dans cette affaire de

l'amiante, on procède avec plus de sérieux, plus de méthode, moins de politique partisane. Aussi longtemps qu'on ne l'aura pas fait, moi-même et mes collègues ne pourrions faire autrement que nous dissocier d'un projet de loi comme celui qui nous est présenté.

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale, vous avez maintenant la parole.

#### M. Rodrigue Biron

**M. Biron:** M. le Président, je veux prendre part à cette discussion sur ce projet de loi qui donnera la permission, s'il est accepté, au gouvernement de nationaliser ou d'acheter de force l'entreprise Asbestos Corporation. L'Union Nationale, à plusieurs reprises dans le passé, s'est déclarée en faveur de la transformation de la fibre d'amiante au Québec, de la transformation de nos richesses naturelles, de ce que nous avons de plus cher ici même sur le territoire du Québec en faisant travailler des ouvriers québécois. Là-dessus, je pense bien que la position de l'Union Nationale est très claire; nous disons oui à la transformation au Québec des richesses naturelles, donc, oui à la transformation au Québec de plus en plus de la fibre de l'amiante pour créer des emplois pour nos travailleurs québécois.

Mais nous ne sommes pas d'accord sur la méthode choisie par le présent gouvernement du Québec pour essayer de créer ces emplois, c'est-à-dire la méthode de nationaliser une mine, une usine de fibre d'amiante et dire que, par une nationalisation, une étatisation, une socialisation davantage plus poussée des interventions du gouvernement dans ce secteur d'activités; nous allons, comme gouvernement, pouvoir créer plus d'emplois. On n'a pas besoin de nationaliser l'Asbestos Corporation pour créer plus d'emplois dans le domaine de l'amiante et les preuves ont été faites au cours des derniers mois. Même si on n'a pas l'Asbestos Corporation dans les mains, on a pu créer quelques centaines d'emplois additionnels pour les travailleurs québécois.

Donc, nous n'avons pas besoin de nationaliser l'Asbestos Corporation. Des sociétés d'État mal administrées, on en a trop au Québec, même si on fait des efforts inouïs à l'heure actuelle par ce gouvernement même. Là-dessus, je crois que l'Union Nationale l'a aidé beaucoup, l'a stimulé, l'a encouragé, l'a critiqué quand c'était nécessaire, pour qu'on ait une meilleure gestion de nos sociétés d'État mais on n'est pas rendu au point où tous les ministres responsables des sociétés d'État peuvent nous dire aujourd'hui qu'ils sont satisfaits de la gestion de leurs sociétés. Il y a beaucoup de choses à faire. Il y a beaucoup de changements à y apporter. Il y a toute une philosophie nouvelle dans la gestion des sociétés d'État qu'on est obligé d'apporter. Je comprends encore que le gouvernement va dire: Cela dépend de l'ancien gouvernement. C'était comme cela autrefois. Les présidents de sociétés d'État disparaissaient dans la brume, s'en allaient en Europe ou aux Bahamas, on ne savait pas où; c'est vrai.

Quand même, je pense qu'on n'est pas obligé de créer une autre société d'État pour avoir encore d'autres problèmes. Ce qu'on vise, dans le fond, tout le monde ensemble, c'est de transformer au Québec de plus en plus de fibre d'amiante. Or, la méthode, je ne pense pas moi que ce soit la meilleure parce que c'est une aventure financière qui est basée sur une hypothèse tout simplement en disant que, si nous devenons propriétaires de l'Asbestos Corporation, on va pouvoir l'administrer de la même façon, on va pouvoir faire autant de profits que cette société privée à l'heure actuelle. Le passé nous a prouvé que ce n'était pas vrai. Il n'y a pas de société d'État qui s'administre véritablement profitablement et qui peut compétitionner avec l'entreprise privée sur la même base. On a tout simplement à regarder des sociétés d'État telles que SIDBEC compétitionner contre des entreprises privées telles que Steel Company of Canada ou l'Algoma ou Dofasco et on s'aperçoit qu'il y a une différence énorme. C'est le jour et la nuit.

Ce dont on a besoin, dans le fond, c'est de trouver une autre méthode, par exemple, pour transformer de plus en plus de fibre d'amiante au Québec. Le gouvernement dit: La seule méthode, c'est de nationaliser. Nous de l'Union Nationale, nous disons, non, ce n'est pas la bonne méthode. Il faut de plus en plus faire confiance à l'entreprise privée, mais il faut aussi forcer en quelque sorte, lorsque c'est nécessaire, l'entreprise privée à transformer de plus en plus de nos richesses naturelles chez nous. On a l'exemple dans le cuivre, on a l'exemple dans le fer, on a l'exemple dans le bois, on a l'exemple dans l'amiante, on en a à peu près dans tous les domaines des richesses naturelles chez nous, où on n'a pas assez de transformation de richesses naturelles. Pourtant, au Québec, nous sommes un immense réservoir de richesses naturelles pour les entreprises d'ailleurs. Il y a six millions de clients ou de consommateurs pour les industries d'ailleurs. Il faut faire en sorte que le gouvernement agisse dans la bonne direction, mais inviter des entrepreneurs, des gens qui ont des idées, des gens qui ont de l'expérience, des gens qui ont de l'argent, des gens qui veulent travailler, les inviter à venir s'établir au Québec. Que le gouvernement les aide de quelque façon à s'établir, les stimule, les encourage afin qu'ils créent chez nous des emplois dans le domaine de la transformation des richesses naturelles.

Justement, dans cette méthode, j'ai dit tout à l'heure qu'on avait quelques exemples qui sont arrivés au cours des derniers mois et le ministre des Richesses naturelles lui-même nous a fait part dans un communiqué de la décision du gouvernement de collaborer avec une société, Canadian Distex Corporation, de collaborer avec cette société justement pour faire de plus en plus de freins d'automobile au Québec à même des produits de richesses naturelles, à même des fibres d'amiante qu'on peut produire au Québec. C'est un exemple. On a justement la Société nationale de l'amiante, qui s'est impliquée avec une entreprise privée,

dans une entreprise gérée par l'entreprise privée qui va pouvoir créer de plus en plus d'emplois chez nous en transformant des fibres d'amiante. Et on n'a pas encore nationalisé l'Asbestos Corporation. On a aussi, depuis des années, fait des recherches dans le domaine de la transformation, dans le domaine de savoir si à travers les résidus d'amiante au Québec, les montagnes d'amiante, on peut trouver quelque chose qui est transformable qui pourrait créer des emplois chez nous.

On a trouvé au cours des derniers mois qu'on pouvait, dans les résidus d'amiante, avoir de la production de composé de magnésium. Finalement, ce métal qui est important dans les pièces d'automobiles, on en a nous autres des milliers de tonnes dans nos résidus d'amiante. Il s'agissait de trouver une méthode efficace pour récupérer ce magnésium. Grâce à des chercheurs du Québec, on a réussi à trouver une méthode efficace et on s'aperçoit qu'il y a des milliers et des milliers de tonnes de magnésium qu'on pourra sortir de ces montagnes de résidus d'amiante. Encore là, on n'est pas propriétaire de l'Asbestos Corporation. On ne l'a pas encore expropriée. La preuve, donc, qu'on peut transformer...

**M. Bellemare:** Mme la Présidente, j'invoque le règlement pour vous demander le quorum. (16 heures)

**La Vice-Présidente:** Nous vérifions immédiatement le quorum.

Il nous manque une personne encore pour que nous ayons quorum. D'accord.

M. le chef de l'Union Nationale.

**M. Biron:** Je donnais, Mme la Présidente, la preuve que nous pouvons transformer de l'amiante chez nous sans nationaliser Asbestos Corporation et sans endetter les Québécois de \$200 millions ou de \$250 millions, comme on se prépare à le faire.

Il y a aussi un autre exemple dont le ministre nous a fait part dernièrement, il y a un mois, un mois et demi: une usine au Cap-de-la-Madeleine, LUPEL-Amiante, où on a créé déjà une centaine d'emplois, 150 emplois à faire des tuiles de plancher avec de l'amiante. C'est vraiment quelque chose d'intéressant. On s'aperçoit de plus en plus qu'on peut transformer cette richesse naturelle, faire des feuilles d'amiante de toutes sortes chez nous, sans avoir à être propriétaire de l'Asbestos Corporation, sans avoir la vieille usine et la mine qu'il y a là et sans endetter les Québécois.

D'autant plus que le président même de la Société nationale de l'amiante — j'en parlais encore dernièrement, je pense que cela vaut la peine d'être mentionné — M. Daniel Perlstein, nous dit que cela va coûter une fortune d'améliorer l'usine, le contrôle de l'environnement, le contrôle de la pollution de l'air dans l'actuelle usine qui appartient à Asbestos Corporation. Ce sont des questions qu'on a posées à l'occasion de la motion de report à trois mois de l'étude du projet de loi et on n'a pas eu de réponse. Qu'est-ce que cela va coûter d'améliorations pour l'environnement?

ronnement? Qu'est-ce que cela va coûter d'amélioration pour l'usine elle-même? Qu'est-ce qu'on va faire pour l'améliorer? Combien on va investir de millions là-dedans? Il est question d'investir entre \$75 millions ou \$100 millions, si on veut véritablement que cela devienne efficace, rentable, l'environnement, tout cela, pour que ce soit convenable, une fois qu'on aura acheté cette usine et cette mine. Est-ce qu'on est obligé, nous autres, les Québécois, de s'endetter d'un montant aussi astronomique, aussi extraordinaire, justement pour dire qu'on est propriétaire d'une mine, d'une usine et ne pas savoir quoi faire avec parce que déjà on a créé des emplois sans avoir exproprié l'entreprise? Je pense que c'est une question qu'on peut se poser.

Est-ce qu'il n'y a pas une autre méthode qu'on peut prendre sans la nationalisation, sans l'étatisation, sans la socialisation d'une entreprise privée? Est-ce qu'il n'y a pas une autre méthode qu'on peut prendre pour créer autant d'emplois au Québec et assurer nos Québécois de pouvoir travailler avec des entreprises bien administrées, sans que le gouvernement se casse la tête pour administrer ces entreprises, sans que le gouvernement nous fasse venir en commission parlementaire pour voter des millions, des dizaines de millions puis peut-être des centaines de millions à une société d'État?

Je dis oui, il y a une autre méthode. C'est de faire confiance à l'entreprise privée et de forcer en quelque sorte — souvent il faut le faire — l'entreprise privée à transformer ce minerai d'amiante chez nous. Il y a des entreprises qui veulent vraiment collaborer. Même General Dynamics, même l'Asbestos Corporation ont offert au gouvernement, au cours des dernières semaines, des derniers mois, de collaborer par d'autres méthodes pour arriver quand même à créer des emplois, à atteindre son objectif de transformation de 12% ou de 15% puis si possible de 20% de fibre d'amiante au Québec. Même l'Asbestos Corporation a offert au gouvernement, justement, des solutions moins coûteuses susceptibles de créer des emplois, y compris l'exploitation de nouvelles mines, de nouvelles possibilités de fabrication. Le gouvernement a ignoré ces efforts. On n'a pas eu de réponse non plus de la part d'aucun ministre du gouvernement, depuis qu'on étudie ce projet de loi; même dans la motion de report, on n'a pas eu de réponse du gouvernement là-dessus.

L'entreprise Asbestos Corporation a même offert d'assurer l'approvisionnement à long terme à tout client québécois ayant besoin de fibres d'amiante de haute qualité. Le gouvernement n'a pas répondu à cette proposition. Donc, nous avons deux propositions bien concrètes d'une entreprise, l'Asbestos Corporation, qu'on veut exproprier en disant: Si on l'exproprie, on va créer plus d'emplois, on va créer quelques centaines, peut-être jusqu'à 700 emplois au Québec et on va pouvoir s'assurer d'un approvisionnement en fibre d'amiante pour nos entreprises du Québec.

L'entreprise privée dit au gouvernement: Vous n'avez besoin d'exproprier aucune entreprise;

nous autres, nous nous engageons à créer quelques milliers d'emplois dans le domaine de l'amiante, à la fois dans le domaine de l'exploitation des mines et de nouvelles possibilités de fabrication. L'entreprise dit aussi au gouvernement: Nous pouvons vous assurer toutes les fibres d'amiante nécessaires pour toutes vos entreprises de transformation d'amiante au Québec. On vous assure l'approvisionnement nécessaire en fibres d'amiante. On attend du gouvernement une réponse. Pourquoi le gouvernement ne répond-il pas à ces deux demandes bien précises de l'Asbestos Corporation au lieu de s'entêter à vouloir exproprier cette entreprise et endetter les Québécois pour \$200 millions ou \$250 millions et peut-être plus.

On verra au cours des prochaines années ce qu'on va venir quêter aux Québécois pour qu'ils puissent se serrer la ceinture et investir dans une société d'État administrée par des amis du gouvernement. Je pense bien que c'est le temps de mettre un frein à cela. C'est le temps que le gouvernement retombe les deux pieds sur terre, qu'il se refroidisse — qu'il se serve de l'amiante, s'il le faut, pour se refroidir — un peu la tête là-dessus et qu'on réponde à une entreprise qui veut aider les Québécois à travailler chez eux et à créer des emplois.

Je pose une question au gouvernement, parce que c'est une question sérieuse, même deux questions: Pourquoi n'avoir pas répondu aux deux offres de l'Asbestos Corporation pour créer quelques milliers d'emplois dans le domaine des mines et dans le domaine des possibilités de fabrication? Pourquoi, aussi, ne pas avoir répondu à la deuxième offre de l'Asbestos Corporation qui assurait le gouvernement de fournir les fibres d'amiante nécessaires à toutes les entreprises dans le domaine de l'amiante au Québec? Ce sont des questions intéressantes, ce sont des questions importantes parce que ce sont justement les deux arguments invoqués par le gouvernement pour exproprier l'Asbestos Corporation. On nous a dit: On veut avoir l'approvisionnement nécessaire en fibres d'amiante. La compagnie dit: On vous le garantit. Donc, la première raison ne tient plus. Comme deuxième argument, on a dit: On veut créer quelques centaines, peut-être 700 emplois, peut-être 1000 emplois au Québec dans le domaine de l'amiante. La compagnie dit au gouvernement: Je m'engage à créer une couple de milliers d'emplois. La seule chose, je veux participer avec vous, avec la Société nationale de l'amiante; il y aurait peut-être lieu de faire quelque chose ensemble.

Le gouvernement ignore ces propositions de la compagnie, il ne répond même pas. Or, ce sont les deux arguments valables invoqués jusqu'à aujourd'hui à la fois par le ministre des Finances ou par le ministre des Richesses naturelles ou par tout autre ministre ou tout autre député du gouvernement en disant: C'est pour cela qu'il faut absolument l'exproprier. La compagnie répond à ces besoins. Je pense qu'il faudrait savoir, avant d'aller plus loin, si le gouvernement est sérieux dans la façon d'administrer l'économie du Québec

et spécialement dans le domaine de l'amiante. Si le gouvernement est sérieux jusqu'au bout, il va nous dire pourquoi il n'a pas répondu à l'entreprise Asbestos Corporation. Pourquoi ne répond-on pas aux efforts d'une entreprise privée qui paie des taxes au Québec, chaque année, et qui crée des emplois au Québec? Pourquoi ne répond-on pas à de telles questions?

Le gouvernement va peut-être nous dire: On ne peut peut-être pas faire confiance à l'Asbestos Corporation; la pollution, c'est mauvais; elle a été un mauvais citoyen du Québec, tout cela. Peut-être; on ne le sait pas. Mais il y a peut-être lieu de s'améliorer. Comme on dit souvent que la crainte est le début de la sagesse, peut-être que les entreprises ont décidé de craindre assez, maintenant, pour faire quelque chose. Mais on n'est pas obligé d'investir et de gaspiller l'argent des contribuables du Québec justement dans ce domaine sans répondre au moins à des offres d'entreprises.

En plus, General Dynamics a offert au gouvernement de s'associer avec la Société nationale de l'amiante pour, justement, en transformer de plus en plus. General Dynamics et l'Asbestos Corporation n'ont pas dit: On veut rester seules propriétaires de tout cela; elles ont dit au gouvernement: Nous sommes prêtes à coopérer avec le gouvernement de toutes les autres manières possibles pour l'aider à atteindre ses buts fort louables et la porte reste ouverte aux discussions sur la vaste gamme de possibilités que présente le domaine des entreprises conjointes. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas encore répondu à cette offre de General Dynamics ou de l'Asbestos Corporation?

Il me semble qu'il est essentiel qu'on réponde au moins à des questions aussi simples que les Québécois se posent. Les Québécois ne sont pas fous; ils sont au courant que l'entreprise a offert quelque chose au gouvernement, que l'entreprise a offert au gouvernement de collaborer pour créer plus d'emplois. D'ici un an ou deux, on pourrait avoir quelques milliers d'emplois additionnels rapidement, sans endetter les Québécois. Les Québécois sont au courant de cela et voudraient savoir pourquoi le gouvernement se refuse à collaborer avec l'Asbestos Corporation.

Nous allons finalement endetter les Québécois de \$200 millions ou \$250 millions pour la première année, peut-être de \$100 millions additionnels pour les deux prochaines années, de \$100 millions additionnels pour les deux, quatre ou cinq prochaines années et, finalement, on va s'apercevoir que dans sept, huit ou dix ans d'ici, on aura endetté les Québécois de... Je ne sais pas jusqu'où on va investir dans ce domaine. Si on fait comme pour les autres sociétés d'État, on va investir probablement jusqu'à \$500 millions dans ce domaine. Cela va nous coûter de l'argent chaque année. Il faut savoir justement, avant de s'embarquer là-dedans, où on va aller. Peut-être que le gouvernement va nous dire: Non, on va faire des profits la première et la deuxième années et cela va payer tout cela. On sait, d'abord, qu'une entreprise d'État est toujours plus mal gérée qu'une entreprise privée. On a l'expérience de la SGF, on a l'expérience de REXFOR, on a l'expé-

rience de SIDBEC. Encore, la semaine dernière, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui, pourtant, nous a dit: SIDBEC, cela va être bien administré à l'avenir et on ne demandera plus d'argent aux "payeurs de taxes" du Québec, nous annonçait: On va nous demander \$400 millions pour une entreprise d'État.  
(16 h 10)

Je pense bien qu'on a le droit de savoir, avant de s'embarquer dans une telle galère, dans une telle aventure financière, exactement où on va déboucher et qu'est-ce que cela va nous coûter au cours des dix prochaines années. On n'a pas vu cela encore, de la part du gouvernement. On ne nous a déposé aucune étude sérieuse, aucune étude précise, en disant: Cette année, cela coûte \$200 millions, \$250 millions; d'ici à dix ans, cela va coûter tant; c'est comme cela que ce sera administré. On n'a rien déposé de sérieux, sauf qu'on a dit: Nous autres, on est capable d'exproprier une entreprise et de faire des profits avec; ce dont je doute fortement.

Il y a d'autres questions aussi qu'il faut se poser: Est-ce qu'on va tout exproprier les propriétés de l'Asbestos Corporation au Québec ou si on va en venir à une entente de gré à gré? Est-ce qu'on va exproprier seulement les mines de Thetford ou si on va exproprier l'Ungava en même temps? Est-ce qu'on va essayer d'acheter l'usine d'Allemagne? On n'a pas répondu à ces questions aussi élémentaires, je pense, lorsqu'on fait affaires avec une telle entreprise. Si on ne veut pas exproprier la mine de l'Ungava, qu'est-ce qui va arriver avec les quelques centaines, les 500 travailleurs de l'Asbestos qui travaillent à cette mine pour extraire la fibre d'amiante? Qu'est-ce qui va arriver si on ne veut pas acheter l'usine d'Allemagne, en disant: C'est à l'extérieur du Québec, on n'en a pas besoin? Est-ce qu'on va perdre les marchés en Allemagne, du Marché commun de l'Europe ou si on va les avoir de quelque façon? Est-ce qu'on va investir chez nous les \$75 millions à \$100 millions dont on aura besoin pour construire un moulin comme celui qu'on a en Allemagne présentement? Ce sont des questions qu'il faut se poser. Il ne faut pas embarquer les yeux fermés dans une telle aventure. Cela va coûter de l'argent tantôt aux Québécois, et c'est cela qu'on critique fortement, cette décision du gouvernement de vouloir exproprier une entreprise qui paie ses taxes au Québec et qui fait travailler des travailleurs du Québec, qui veut offrir même d'en faire travailler davantage.

Si on ne veut pas acheter le moulin de l'Ungava, si on ne veut pas acheter l'usine d'Allemagne, qu'est-ce qui va arriver aux profits de l'entreprise? J'entendais le ministre des Richesses naturelles nous dire que l'entreprise faisait tant de millions par année et qu'on allait récupérer tout cela. Si on ne veut pas avoir le moulin d'Allemagne et la mine de l'Ungava, il y a du profit qui sort de là aussi. Est-ce qu'il va rester moins de profits au Québec? Est-ce qu'il va nous en rester autant? Certainement pas.

Il y a des questions sérieuses qu'il faut se poser là-dessus, d'autant plus que cette aventure de l'amiante, lorsque cela a commencé, on nous

parlait de 20 000 emplois, 12 000 emplois; on est descendu à 8000, à 2000 et on est rendu à 500, 600 ou 700 emplois additionnels. Je pense bien qu'il faut être sérieux; il ne faut pas embarquer dans une telle aventure les yeux fermés et dire: Cela va bien aller, on embarque là-dedans, cela va bien aller. Il va y avoir des problèmes en cours de route et les Québécois ont le droit de savoir quelle sorte de problèmes ils auront à envisager, ce que cela va leur coûter d'être propriétaires d'une autre société d'État. \$250 millions? Cela va nous coûter \$25 millions de plus d'intérêt par année. Est-ce qu'on a déduit cela sur le profit qu'on a calculé faire? Je ne suis pas sûr qu'on l'ait déduit parce qu'on n'a vu aucun chiffre, aucun bilan pro forma, on n'a vu aucun rapport financier nous prédisant où cela va aller, qu'est-ce qu'on va faire. Je pense que ce serait bien important, à l'heure actuelle, que le gouvernement mette les chiffres sur la table de façon sérieuse.

En plus, M. le Président, je pense qu'avant de terminer il faut que je traite d'un point particulier. Il n'y a pas eu de véritable négociation. Bien sûr, on a fait une étude à partir du gouvernement du Québec, avec une entreprise de New York. On a fait une autre étude à partir d'Asbestos Corporation, avec une autre entreprise de New York. Là, on s'est assis en face et on a échangé les études. Mais est-ce qu'on a négocié sérieusement? Bien sûr, le gouvernement va dire: Asbestos Corporation n'a pas voulu négocier. Je m'attends bien à une réponse comme cela mais j'ai l'impression qu'il n'y a pas eu de sérieuses négociations et que cette loi n'est qu'un instrument de chantage pour faire peur à une entreprise, pour forcer l'entreprise à négocier la vente de ses biens qu'elle possède au Québec et peut-être qu'elle possède en Allemagne aussi. On n'a pas encore eu de réponse là-dessus. Est-ce que le gouvernement du Québec veut véritablement acheter seulement la mine de Thetford?

**Le Vice-Président:** M. le chef de l'Union Nationale, excusez-moi. Je suis obligé de vous dire que votre temps est expiré et, à moins d'un consentement...

**M. Biron:** Je termine, M. le Président, il me reste deux minutes.

**Des voix:** Consentement.

**Le Vice-Président:** D'accord.

**M. Biron:** La question que je veux poser, c'est: Est-ce que le gouvernement veut seulement acheter les mines de Thetford et le moulin de Thetford ou si le gouvernement veut aussi acheter l'Ungava en même temps? On n'a pas été clair là-dessus. Est-ce que le gouvernement veut acheter l'usine d'Allemagne pour pouvoir profiter du Marché commun européen? On n'a pas encore été clair là-dessus. Alors, c'est le temps de répondre à des questions avant d'adopter un tel projet de loi. En d'autres termes, je ne veux pas que le gouverne-

ment s'embarque dans une aventure financière qui sera payée par les contribuables du Québec; je ne voudrais pas qu'on mette une dette additionnelle de \$250 millions sur la tête des contribuables du Québec sans savoir où on va.

L'Union Nationale a toujours dit et continuera à dire oui à la transformation de l'amiante au Québec par des méthodes qui sont assurées et qu'on connaît déjà et qu'on peut même améliorer, mais non à l'étatisation, à la nationalisation et à la socialisation des mines d'amiante du Québec.

**Le Vice-Président:** J'ai entendu trois fois "M. le Président". Il y a une tradition qui veut qu'il y ait une rotation. J'ai entendu le chef de l'Opposition officielle, tout à l'heure, et le chef de l'Union Nationale. Je reconnaitrai le député de Rouyn-Noranda; par la suite, le ministre d'État au développement économique et le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. le député de Rouyn-Noranda.

**M. Camil Samson**

**M. Samson:** Merci, M. le Président. Le projet de loi 121 vient ajouter, une fois de plus, une goutte de socialisme dans l'administration des affaires publiques au Québec. Je n'ai pas l'impression que je vais en apprendre aux ministériels en leur disant que je ne suis pas d'accord avec cette nationalisation pas plus que je ne suis d'accord avec d'autres formes de nationalisation. Le rôle d'un gouvernement n'est pas de prendre la place des entreprises privées existantes. Au contraire. Le rôle d'un gouvernement serait d'aider l'entreprise privée dans les cas où il y aurait nécessité de lui venir en aide. Dans le cas présent, nous faisons face, avec ce projet de loi 121, à la nationalisation de la compagnie Asbestos Corporation. C'est la nationalisation d'une partie de cette ressource naturelle qu'est l'amiante. Comme certains ministres l'ont laissé entendre à différentes occasions, c'est un pied dans la porte de l'exploitation des différentes ressources naturelles au Québec. Or, si nous laissons nationaliser l'amiante, demain ce serait peut-être une nationalisation dans un autre secteur minier, le secteur du cuivre, le secteur de l'or ou le secteur du fer. Il n'en faudrait pas plus pour repousser les investisseurs dans ces différents secteurs miniers.

Je représente, comme vous le savez, M. le Président, une région où nous fournissons de l'emploi à nos concitoyens par l'exploitation de ressources naturelles que sont les mines de cuivre, de zinc, de fer. Je puis vous dire que ces gens n'ont pas eu le gouvernement comme premier employeur dans ce secteur. S'ils avaient eu à attendre le gouvernement comme employeur dans ce secteur, la région qui s'est ouverte vers les années vingt-cinq ne serait pas ouverte parce que les gouvernements ne sont pas les moteurs dans ce domaine. Comme on est en mesure de le voir présentement, ils sont plutôt intéressés, comme c'est le cas du Parti québécois, à aller chercher un secteur qui se tire d'affaire lui-même et non pas

aller dans un secteur où l'entreprise privée n'est pas allée, non pas aller risquer certains capitaux, mais nationaliser un secteur qui se tire d'affaire lui-même et qui marche par lui-même présentement.

Je dis que ce genre de nationalisation est susceptible de faire tout simplement peur aux investisseurs qui sont dans d'autres secteurs miniers et qui ont investi des capitaux ou qui sont susceptibles d'en investir parce qu'il y a eu des recherches et qu'il y a peut-être des gisements à être exploités ou qu'il est possible d'exploiter dans un avenir plus ou moins rapproché. C'est susceptible de leur faire peur comme ce fut le cas sous un gouvernement semblable à celui du Parti québécois que nous avons actuellement à Québec, le gouvernement néo-démocrate, c'est-à-dire le Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique, le gouvernement socialiste de la Colombie-Britannique qui, entre 1972 et 1975, a, lui aussi, fait peur aux investisseurs dans l'entreprise privée de sorte que les investissements, les exploitations ont régressé pendant cette période. Il a fallu qu'un gouvernement du Crédit social revienne au pouvoir pour que les compagnies minières soient, une fois de plus, intéressées à investir dans cette province et, une fois de plus, intéressées sans inquiétude. C'est là, je pense, le grand point d'interrogation.

Il y a actuellement inquiétude dans l'entreprise privée. Ce gouvernement, contrairement à ce qu'on serait normalement en mesure de s'attendre de lui, c'est-à-dire de faire en sorte qu'il n'y ait pas ce genre d'inquiétude, amplifie l'inquiétude et finalement, on se retrouve au Québec dans le climat général que nous connaissons présentement, soit celui où certains sièges sociaux fuient le Québec. (16 h 20)

On aura beau nous dire, du côté gouvernemental, que c'est parce que c'est déjà depuis quelques années que cela est commencé, qu'il y a un phénomène de migration est-ouest, M. le Président, ce sont là des faux-fuyants. Que ce soit un phénomène qui est venu au monde avant le 15 novembre 1976, peut-être que oui, mais ce gouvernement-là n'avait-il pas promis d'arrêter ce genre de choses...

**Une voix:** Non.

**M. Samson:** ... avant de prendre le pouvoir? Ce gouvernement-là n'avait-il pas promis un meilleur gouvernement que le gouvernement précédent?

**Une voix:** Oui.

**M. Samson:** Je pense, M. le Président, qu'on doit s'attendre, avec ce gouvernement qui a pris la place d'un autre gouvernement, à des choses meilleures. On ne doit pas s'attendre tout simplement, en guise de protestation, parce qu'il y a des faits et des faits réels, seulement à ce que, en guise d'excuse, l'actuel gouvernement nous dise: C'est la faute à l'ancien gouvernement, parce

que ce n'est pas de cette façon qu'il a été élu, ce n'est pas pour cela non plus qu'il a été élu. Il a été élu pour apporter une meilleure administration au Québec. Dans le cadre d'une meilleure administration, ce n'est pas en nationalisant, ce n'est pas en prenant la place de l'entreprise privée qui fonctionne bien que nous allons donner une meilleure administration aux Québécois.

D'ailleurs, M. le Président, bien que je sois d'accord avec certains propos, à savoir que nos ressources naturelles doivent être transformées chez nous avant de prendre le chemin de l'étranger, avant de les exporter, dans la mesure où cela peut être possible, je suis un de ceux qui disent qu'on doit transformer nos matières premières chez nous avant l'exportation. Mais on n'a pas besoin de prendre la place d'une entreprise privée pour faire cela. On n'a pas besoin de nationaliser pour faire cela. Cela peut se faire par des lois, des lois qui imposeraient à l'entreprise privée la transformation sur notre territoire avant d'envoyer nos matières premières vers l'étranger. On n'a pas attendu 1979 pour le dire.

M. le Président, j'ai ici un fascicule qui a été imprimé en 1976 et nous disons clairement là-dedans que nous préconisons que nos matières premières, nos richesses naturelles, que ce soit dans le domaine minier ou autre, soient transformées au moins deux fois sur le territoire...

**M. Landry:** Comment?

**M. Samson:** ... deux fois sur le territoire du Québec...

**M. Landry:** Comment?

**M. Samson:** ... et autant que possible sur le territoire régional de la provenance de nos matières premières. Nous l'avons déjà dit et on le dit depuis longtemps: Cela peut se faire par des lois. On peut imposer à l'entreprise privée des balises. Avant d'avoir fait justement cet examen de conscience et cette expérience d'imposer certaines balises pour en arriver à de la transformation au moins une deuxième fois, peut-être une troisième fois, une quatrième fois et une cinquième fois, si on peut en arriver, dans certains secteurs, dans certains domaines... Je vois que je fatigue déjà certains ministériels, mais je sais que la vérité fatigue, par les temps qui courent. Je dis à ces gens: Regardez vers l'avenir et vous vous apercevrez que les propositions que vous faites fatiguent tellement la population du Québec que vous êtes à la veille d'avoir votre réponse officielle à certaines questions que vous vous posez. Vous aurez couru après cette réponse.

**Une voix:** Ne vous fatiguez pas...

**M. Samson:** M. le Président, je n'ai pas besoin de vous dire qu'un sondage en août et en septembre 1977 disait déjà que la population ne voulait pas de cela. C'était publié dans un journal que tous ont été à même de voir. Ces gens-là qui se disent à l'écoute de la population, qui sont à la

veille de nous amener un référendum sur une question — en vertu de la Loi sur la consultation populaire, ils pourraient amener un référendum sur cette question comme sur d'autres questions — ces gens qui se disent à l'écoute de tout, quand il y a des sondages qui ne leur donnent pas raison, ils se ferment les oreilles, ils se ferment les yeux et ils continuent vers la nationalisation. Je dis que ce n'est pas le rôle d'un gouvernement que d'aller vers des nationalisations.

Au contraire, ce gouvernement, s'il était un bon gouvernement, comme il prétend l'être, viendrait en aide à l'entreprise privée dans les différents secteurs, dans les différentes régions du Québec pour permettre un meilleur développement et pour permettre aussi l'augmentation d'emplois dans ces secteurs. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette nationalisation, comme les autres nationalisations... Ce n'est pas parce qu'il y a eu la nationalisation de l'électricité au Québec que c'est une excuse pour faire d'autres nationalisations. Je suggère qu'il y avait une différence. Il reste que je n'étais pas favorable à la nationalisation de l'électricité et je l'ai dit dans ce temps-là. Aujourd'hui, je pense que les faits ont démontré que cela n'a pas été le meilleur pas qui a été fait par le gouvernement du temps. M. le Président, si on veut des exemples, on n'a qu'à regarder les rapports de l'Hydro-Québec pour s'apercevoir qu'elle a fonctionné à déficit et que le seul moment où elle a commencé à faire des profits, c'est quand elle a utilisé le gouvernement pour faire augmenter ses tarifs pour que la population paie plus cher son électricité. Je peux vous dire que le ministre actuel délégué à l'énergie a été un de ceux qui ont tenté d'empêcher l'augmentation des tarifs de l'Hydro-Québec. Ils ont augmenté d'au-dessus de 30% pour la présente année et les deux autres années à suivre. C'est comme cela que les gouvernements réussissent à faire faire des profits aux entreprises nationalisées, seulement quand elles en font payer la note directement par l'ensemble des citoyens du Québec. C'est comme cela qu'elles peuvent faire des profits. Quand elles fonctionnent normalement, quand elles sont en concurrence, par exemple, elles ne font pas de profits.

La nationalisation qu'on préconise présentement, celle de l'amiante, c'est une nationalisation d'entreprise en concurrence, alors que l'Hydro-Québec a été une nationalisation d'entreprises non concurrentielles. Dans ce secteur, il n'y a pas deux entreprises qui offrent l'électricité au même consommateur. Le consommateur n'a pas le choix de se brancher sur l'Hydro-Québec ou sur une entreprise concurrente; il n'y a pas de concurrence dans le domaine de l'électricité. On se branche là où on nous fournit de l'électricité et elle provient d'un seul endroit. Mais, dans le domaine de l'amiante, il y aura toujours de la concurrence malgré que ce gouvernement voudrait peut-être en arriver un jour à nationaliser toutes les mines d'amiante au Québec.

Je sais que, lorsqu'on a le pied dans la porte, cela peut aller plus loin. Même si un jour toutes les

mines d'amiante en arrivaient à être nationalisées au Québec, n'oubliez pas, messieurs du gouvernement, que vous aurez toujours la concurrence internationale et que, dans ce domaine, vos prix de vente seront toujours à la merci de la concurrence. Donc, l'entreprise gouvernementale, l'entreprise étatisée, avec les formules que nous connaissons de succès dans les entreprises nationalisées, est une fois de plus une autre entreprise qui viendra siphonner dans les goussets des "payeurs de taxes" pour payer ses déficits comme le font d'autres entreprises qui existent actuellement et qui fonctionnent à déficit; elles viennent régulièrement faire des pèlerinages devant le Parlement pour faire éponger leurs déficits ou, encore, pour que le gouvernement vote des crédits nouveaux pour permettre à ces entreprises de continuer à survivre, tout comme si l'objectif d'une entreprise était de dépenser de l'argent.

Je dis que l'objectif de l'entreprise est de produire pour mettre en vente ses produits qui peuvent finir par faire des bénéfices. L'entreprise crée de l'emploi, mais l'objectif de l'entreprise est surtout de fournir des biens et des services et de les fournir en faisant des profits, car toute entreprise qui ne fait pas de profits devient une entreprise qui vient toujours devant le Parlement pour demander des subventions, donc qui vit directement aux crochets du "payeur de taxes". (16 h 30)

Je ne suis pas le seul à penser comme cela, bien que mon idée soit connue depuis longtemps. Je ne suis pas favorable à l'entreprise d'État, je suis plutôt favorable à l'entreprise privée car c'est la meilleure forme d'entreprise et c'est la seule possible si on veut développer notre province et notre pays.

Mais il y a d'autres personnes qui pensent comme nous, M. le Président. Jean-Paul Gagné, dans un article du Soleil du 30 mai 1979 dont le titre est "Le procès de l'interventionnisme de l'État", résume un peu un livre écrit par l'économiste Jean-Luc Migué sorti des Presses de l'Université du Québec en 1979. C'est tout récent. Voici ce qu'on dit. Cela commence comme suit: "Vous connaissez la règle de deux. En caricaturant à peine, on peut dire que c'est la loi selon laquelle il en coûte deux fois plus cher de faire produire un bien ou un service par la bureaucratie gouvernementale que par le système privé." Ce n'est pas moi qui le dis, M. le Président. Cela continue. Cette règle est partout présente dans le livre que vient de publier Jean-Luc Migué, économiste et professeur à l'École nationale d'administration publique, aux Presses de l'Université du Québec, sous le titre "L'économiste et la chose publique".

"Cet ouvrage s'inscrit dans la jeune tradition d'analyste dite de la nouvelle économique. La nouvelle économique, un mouvement qui connaît une certaine ferveur en Californie — la proposition 13 vient aussi de cet État américain — propose un retour aux principes premiers de la science économique selon lesquelles le marché est le moyen le plus efficace pour assurer l'allocation des res-

sources et la distribution de la richesse. Les nouveaux économistes proposent donc un rétrécissement du champ d'activité des gouvernements et, conséquemment, une diminution de la réglementation gouvernementale et des contrôles de toute nature." Il me semble que ce sont là des choses qui viennent sinon endosser du moins s'ajouter à ce que je dis depuis longtemps, M. le Président. Ce sont des jeunes économistes qui le disent, cette jeune génération d'économistes.

Un peu plus loin, on parle de la bureaucratie publique. On dit ceci: selon Migué, "les biens produits par l'État le sont à des coûts excessifs en raison même du mode de production bureaucratique. Ce mode récompense en effet le producteur bureaucratique qui encourt des frais de production inutiles qui sont pour lui générateurs de satisfaction et de bien-être, mais qui alourdissent le fardeau du contribuable. Le producteur bureaucratique, soucieux de minimiser les coûts et de répondre de plus près aux préférences des citoyens, serait pénalisé par le régime, affirme le professeur. L'inefficacité n'est pas recherchée par elle-même, mais l'auteur estime qu'elle est plutôt le sous-produit de la recherche incessante de transferts de revenus que les différents groupes d'intérêts poursuivent à travers le processus politique et bureaucratique. L'administration publique est inefficace parce qu'en même temps qu'elle pénalise le grand nombre de consommateurs, de travailleurs et de contribuables, elle opère des transferts de revenus en faveur de catégories restreintes de citoyens réunis en coalitions successives. Dans un marché politique, mal informé et imparfait, la redistribution de la richesse sert d'instrument à l'homme politique pour s'attirer les votes, et laisse aux bureaucrates le loisir de se soustraire au contrôle de ses commettants, les citoyens", affirme encore l'auteur.

M. le Président, il me semble que ce sont là des choses qui sont suffisamment connues maintenant pour que le gouvernement en tienne compte. Mais ce gouvernement ne veut tenir compte que des avis qui lui viennent d'autres personnes que celles qui se campent du côté économique, du côté de la gauche, car la nationalisation, c'est un pas de plus vers le socialisme, M. le Président. Et la social-démocratie, dont se gargarise l'actuel gouvernement, n'est en fait, qu'un nom, des mots utilisés pour cacher ce qu'il est en réalité. C'est là un gouvernement socialiste. Comme ce gouvernement en a pris l'habitude, M. le Président, c'est en camouflant les idées réelles qui sont les siennes qu'il réussit à se faufiler un peu. Car, quand on vous parle de nationalisation, ce n'est pas le seul secteur où il camoufle le socialisme par la social-démocratie. On n'a qu'à regarder du côté de son option constitutionnelle et il camoufle la séparation et l'indépendance par les mots "souveraineté-association"; souveraineté peut-être, association peut-être, etc., etc.

On a vu, au cours du congrès de fin de semaine du Parti québécois, jusqu'où ils vont encore camoufler les véritables intentions gouvernementales pour essayer de noyer le poisson pour mieux

faire passer leurs intentions et finalement se retrouver un jour en disant à la population: Voici, vous ne le pensiez pas, mais vous avez voté de telle façon, vous avez accepté telle chose, mais vous ne saviez pas que vous l'aviez acceptée. C'est dans le domaine de la constitution comme ce le sera dans le domaine des nationalisations. Sous prétexte qu'il faut transformer plus chez nous, on va, une fois de plus, faire accepter ou tenter de faire accepter à la population qu'il faut nationaliser.

Ce n'est pas là la solution. Les syndicats ou les employés qui prétendent qu'ils auront de meilleurs services par le gouvernement, qu'ils seront mieux traités sous une entreprise gouvernementale, on n'a qu'à leur demander de regarder de quelle façon le gouvernement traite ses fonctionnaires dans les négociations présentes, de quelle façon les employés d'hôpitaux sont traités dans les négociations et de quelle façon les employés du gouvernement, directement ou indirectement, sont traités dans les négociations, pour s'apercevoir que jamais l'entreprise gouvernementale ne traitera mieux ses employés que l'entreprise privée. Ce n'est pas là, pour les employés, les travailleurs, la solution. La solution viendra surtout quand l'entreprise privée pourra, avec l'aide gouvernementale, se développer mieux, donner plus d'emplois et, quand il y aura plus d'emplois, il y aura aussi de ce côté de la concurrence et, encore dans ce domaine, c'est la concurrence qui garantira les meilleurs services aux travailleurs. Merci beaucoup, M. le Président.

**Le Vice-Président:** M. le ministre d'État au développement économique.

**M. Bernard Landry**

**M. Landry:** M. le Président, à écouter tous ces arguments venus de l'Opposition officielle, de l'Union Nationale et du député de Rouyn-Noranda, un esprit qui se concentrait uniquement sur le fond de ces propos pourrait être agacé et irrité de voir tellement de sophismes, tellement de protestations, de désirs de développement avec refus absolu de prendre tous les moyens pour le faire. Cela pourrait être choquant, mais en vérité l'expérience parlementaire nous a appris depuis longtemps, à travers les âges, que l'Opposition s'oppose. On comprend cela. C'est difficile de s'opposer à de bonnes lois, on est obligé de dire des fois des sottises, des arguments tortueux, comme le chef du Parti libéral en a utilisé un certain nombre.

Dans ce temps, le gouvernement doit compatir au rôle ingrat de l'Opposition. Au risque des fois de se déshonorer personnellement, il y a des députés d'Opposition qui disent carrément des folies en pleine télévision, mais ils sont là pour représenter les groupes qui, dans une population, s'opposent à une loi. Un des grands exemples historiques, c'est quand l'Union Nationale s'est battue contre la nationalisation de l'électricité. Elle a fait son combat bravement, pour certains de ses membres sans y croire, mais elle était l'Opposition

officielle à l'époque; elle s'est battue en fait, un parti nationaliste en plus, contre la mesure économique la plus importante de l'histoire du Québec et la plus payante à tous égards, non seulement pour les citoyens, mais également pour l'ensemble de l'économie. Les profits de l'Hydro-Québec, cette année seulement, permettent de combler le prix que cela nous a coûté pour acheter. Je me demande comment un des députés de l'Union Nationale de l'époque qui s'est opposé à cette mesure absolument fantastique se sent aujourd'hui quand il voit les résultats prodigieux de l'Hydro-Québec en termes de services. L'Hydro-Québec est devenue la plus grande compagnie du Canada. L'Hydro-Québec permet aux Québécois d'avoir le courant électrique dans les plus bas prix du monde occidental, mais il y a quand même des gars dans l'Union Nationale qui, en 1962, se sont battus au Parlement et faisaient campagne contre cela.

Tout cela pour dire que le rôle de l'Opposition est difficile. Mais il y en a qui, par leur mentalité rétrograde, finissent quand même par se trouver à l'aise dans ce rôle. C'est le cas en particulier du Parti libéral du Québec. Depuis deux ans et demi, particulièrement, il a été, dans cette Chambre, la voix rétrograde, la voix de l'immobilisme. Son thème le plus global, c'est de s'opposer au progrès de la collectivité québécoise vers sa pleine maturité politique, mais tous ses sous-thèmes vont dans le même sens.

(16 h 40)

Le Parti libéral était contre l'assurance automobile. Le Parti libéral était contre la protection des terres agricoles. Le Parti libéral était contre tous les amendements progressistes au Code du travail, en particulier la loi "antiscabs" et la formule Rand obligatoire. Bref, suivant son instinct présent et ses caractéristiques profondes, le Parti libéral du Québec est devenu, dans cette Assemblée, la voix des super riches, la voix des possédants, la voix qui combat l'intérêt des classes moyennes et des travailleurs québécois.

Si j'ai une certaine sympathie pour l'opposition qui s'oppose, je n'en ai aucune pour ceux qui sont devenus les champions des forces réactionnaires. N'était-ce d'une situation particulière au Québec, l'attitude du Parti libéral l'aurait conduit aux mêmes résultats qu'à peu près tous les partis libéraux du monde occidental, c'est-à-dire qu'ils sont des partis marginaux, comme en Angleterre, par exemple. Ici, on a eu une situation historique un peu particulière et la naissance des idées progressistes est venue tardivement. Le Labour Party a pris le pouvoir il y a bien longtemps en Angleterre, appuyé sur une solide tradition, et cela a chassé les libéraux; ils sont devenus des marginaux. Ils avaient défendu, eux aussi, le "big business", les grands intérêts particuliers, et ils sont venus à avoir comme électeurs le "big business" et les grands intérêts particuliers, c'est-à-dire à peu près 5% de la société.

C'est pour cette raison que le Parti libéral nous a servi le genre d'arguments qu'il nous a servis. Mais quand le chef vient parler de rigueur scientifique dans l'analyse des rapports, et de

vertu, c'est là qu'il faut voir à travers leur jeu. Qu'ils s'opposent pour s'opposer; bien; qu'ils défendent instinctivement le "big business", bien, mais qu'ils viennent présenter cela comme vertu et comme rigueur scientifique, personne de sérieux n'en croira le moindre mot. Comme le chef du Parti libéral qui, pas plus que moi d'ailleurs et pas plus que la plupart des membres de cette Chambre, n'est un expert professionnel en analyse financière et en valeurs de compagnies, peut-il venir dire carrément que le rapport de la firme qui travaille pour l'Asbestos Corporation et General Dynamics est très bon alors que celui de la firme qui travaille pour le gouvernement du Québec est très mauvais? Comme peut-il dire cela, sinon par instinct rétrograde, instinct de freinage et parti pris pour le "big business" contre les intérêts du Québec et contre les intérêts du peuple? C'est l'image qu'il nous a donnée dans son intervention.

Il a dit que les Québécois ne connaissaient pas le dossier. Le chef libéral se trompe grandement. J'ai été témoin, pendant des années, que notre ministère des Richesses naturelles, dont je suis un ancien fonctionnaire, connaît parfaitement le dossier de l'amiante et sait très bien ce qui se passe dans les compagnies, ne serait-ce que pour les questions d'évaluation des réserves, de droits miniers et d'exercice de ses pouvoirs de contrôle et d'inspection. Toutes ces données sont au ministère des Richesses naturelles depuis des années. Ce ne sont pas les données qui ont manqué. C'est le courage politique des gouvernements antérieurs pour faire ce qui devait être fait, et que ce gouvernement, sur la base de ces analyses, est en train de faire présentement.

Les fonctionnaires québécois des Richesses naturelles et tous ceux qui connaissent parfaitement le secteur minier sont tout à fait d'accord avec ce que nous nous apprêtons à faire, mais ils étaient victimes, dans le passé, de ce que j'appelle la philosophie fluviale, qui a tellement nui au Québec.

La philosophie fluviale consiste, en matière économique, à s'asseoir sur le bord du fleuve, à regarder passer les bateaux des autres et à dire: Il y en a des petits, il y en a des gros, celui-là a l'air bien chargé. Tu connais le dossier maritime parfaitement, tu vois passer les bateaux, mais jamais tu n'as la moindre idée de penser que le bateau pourrait être à toi, que tu pourrais être le pilote du navire ou que cela pourrait être des marchandises t'appartenant qui sont à l'intérieur de ses flancs d'acier.

Cette conception fluviale que le Parti libéral est en train d'incarner, son opposition systématique et rétrograde, est en train de devenir un roman-fleuve. C'est cela qui a empêché l'État québécois d'agir.

General Dynamics avait offert à M. Bourassa l'Asbestos Corporation pour un prix qui a filtré; on en a entendu parler. Pourquoi le Parti libéral n'a-t-il pas agi? Il y a deux raisons qui se sont consolidées l'une l'autre et nous avons eu des confirmations de cela. La première raison, c'est la tradition que j'ai évoquée, rétrograde; on ne fait

rien, on regarde passer les bateaux. La deuxième, c'est qu'ils s'étaient mis dans une situation financière tellement épouvantable que, même s'ils avaient voulu agir, même s'ils avaient eu une philosophie progressiste, ils n'avaient plus d'argent, ils n'étaient pas capables de le faire. Vous voyez là ce que cela peut coûter, une administration qui n'a aucune vision économique et qui n'a aucune vision politique.

Pour un gouvernement du Québec — et cela s'applique, d'ailleurs, à tous les gouvernements des pays producteurs de richesses naturelles où l'on retrouve l'effet de domination — cet effet de domination de notre économie ne relève pas du nationalisme ou de la poésie; il relève du strict bon sens et de la gestion économique du patrimoine national. C'est vrai au Québec comme n'importe où ailleurs. Ce n'est pas par nationalisme que je trouve intolérable la domination presque totale des intérêts étrangers dans le secteur des richesses naturelles; ce n'est pas par agressivité, ce n'est pas par philosophie, ce n'est pas parce que je suis socialiste ou que je suis ceci ou cela; c'est parce que, sur le plan rigoureusement économique, cela devient une absurdité et une aberration que les citoyens du Québec, ou de quelque autre terre du monde, voient leurs richesses naturelles développées par les autres et au profit des autres.

Actuellement, tout le monde s'entend pour dire que, sur le plan des ressources minérales, le Québec est une des terres les plus riches du monde. Or, il n'y a pas 3% de présence québécoise dans le capital des entreprises qui exploitent ces richesses et ces 3% qui sont à peine atteints, savez-vous qui les a? C'est la Société québécoise d'exploration minière, SOQUEM. Tout le reste est étranger. Le député de Rouyn-Noranda devrait savoir que dans sa région il y a déjà eu des intérêts québécois impliqués; non seulement la situation ne s'est pas améliorée, ils ont été culbutés, ils sont sortis de là. On est un des pays les plus riches du monde en matières minérales et on est impliqué pour 3% dans l'exploitation minière. C'est un scandale permanent et, encore une fois, pas pour des raisons poétiques et sentimentales; pour des raisons rigoureusement économiques, d'emplois et non seulement d'emplois pour les mineurs, mais d'emplois pour les gestionnaires, d'emplois pour ceux qui sont dans la transformation.

Je peux faire une petite parenthèse aussi, non économique, c'est permis, et qui est la suivante: Quand on est assis sur un potentiel minéral fantastique, un des meilleurs du monde, et qu'on possède soi-même 3% de cela, ça devient de l'indignité nationale. Cela a l'air d'un grand mot, mais c'est cela. Il n'y a plus de pays dans le monde qui endurent une telle chose sans se sentir déshonorés, dominés, colonisés et sous-développés. Et c'est de toutes ces choses que les Québécois veulent enfin sortir dans le secteur minier.

On nous a dit: Faites confiance à l'entreprise privée. On se fait dire cela je ne sais pas combien de fois cet après-midi, mais, si on additionnait

toutes les fois dans ce Parlement où il fut dit: Faites confiance à l'entreprise privée, on arriverait à un tonnage comme l'Asbestos Corporation n'en a jamais produit dans son histoire. L'entreprise privée a eu le temps; on lui a justement fait confiance. Les Québécois ont fait confiance à l'entreprise privée comme cela n'est pas permis. L'Union Nationale a fait confiance à l'entreprise privée pour l'amiante pendant des années. Les libéraux ont fait confiance à l'entreprise privée pendant des années. Qu'a-t-elle fait? On lui a donné au moins 90 ans. C'est long, 90 ans; c'est plus qu'une classe politique, c'est plus qu'un parti et c'est plus qu'un premier ministre, qu'un gouvernement et qu'une Législature. Pendant 90 ans ceux auxquels vous nous demandez de faire confiance aujourd'hui n'ont pas été foutus de faire plus de 3% de transformation du produit sur le sol québécois. Ils n'ont pas été foutus de s'associer à des entrepreneurs privés québécois. L'entreprise privée a toutes les vertus! Elle a certaines vertus, je ne le nie pas, mais la confiance dont elle avait besoin pour jouer son rôle économique, elle l'a eue.

(16 h 50)

Alexandre Taschereau lui-même commençait à dire qu'il en avait plein le dos. Cela fait longtemps que les os ne lui font plus mal, au père Alexandre Taschereau. Il avait donné le préavis à l'entreprise privée que son attitude n'était pas acceptable et que ses beaux jours étaient finis. Comme préavis, si vous ne trouvez pas cela assez long, je ne sais pas ce qu'il faut parce que là, on ne parlera plus en termes de décennie, on va parler en termes de siècle avant que les libéraux ne s'ouvrent les yeux sur ce qui est un préavis raisonnable à l'entreprise privée.

On a parlé également du Sénat américain. Ce sont évidemment nos amis qui sont les chevaliers du freinage québécois, de la dépendance et de la domination qui ont soulevé cette question devant notre Assemblée nationale. Cette Assemblée nationale, c'est l'Assemblée nationale du Québec. Ceux qui sont élus ici le sont par les citoyens québécois de toutes conditions. Il y a, au sud, un très grand pays, pour lequel nous avons le plus grand respect, qui a aussi ses institutions politiques, sa Chambre des représentants et son Sénat. Ils ont le droit de dire là-dedans tout ce qu'ils veulent et tout ce qu'ils peuvent. Cela les regarde. Ils répondent à leurs électeurs américains des États américains. Mais cette Assemblée nationale ici répond aux électeurs du Québec et au peuple du Québec. Quand on vient tirer l'argumentation déterminante qu'un sénateur américain ou l'autre ou une demi-douzaine ait émis des propos défavorables à cette opération essentielle que nous sommes en train de faire, on oublie deux principes majeurs.

Premièrement, l'autorité politique dans ce pays vient du peuple québécois. Deuxièmement, on oublie aussi une donnée fondamentale qui traîne dans tous les bouquins de sciences politiques. Les étudiants de cégep savent cela déjà que le système américain est basé sur des lobbies.

Ils aiment cela comme cela, les Américains. On l'a un peu aussi. Les libéraux sont toujours hantés par les lobbies, le "big business". D'ailleurs, ils travaillent pour eux. C'est leur affaire. Mais dans le système américain établi, il y a, à Washington, des gens dont c'est le métier à temps plein de convaincre tel ou tel sénateur qu'il faut préserver les intérêts de telle ou telle compagnie. Même les syndicats américains le font. Ces lobbies, cela porte fruit à un moment donné et il y a une déclaration d'un sénateur ou l'autre. Aller prendre cela pour parole d'Évangile et élément déterminant dans le dossier que discute l'Assemblée nationale du Québec, c'est non seulement l'ignorance des mécanismes politiques américains, mais c'est indigne et irrespectueux envers ceux qui ont reçu du peuple québécois le mandat sacré d'exercer le pouvoir pour les Québécois, par les Québécois et à l'intérieur de nos frontières.

On se met aussi dans ce débat, du côté des libéraux, dans une contradiction fondamentale dont on n'a même pas l'air de s'apercevoir. Le discours libéral, au sens large, depuis deux ans, depuis qu'ils ont quitté le pouvoir — remarquez que dans les mois qui ont précédé, ils avaient créé un climat absolument incroyable, cela commençait vraiment à être très dangereux comme dégradation sociale et économique — leur discours, d'une façon générale, c'est de dire que nous, du Parti québécois, on fait fuir les entreprises, ce qui est évidemment une fausseté démentie par toutes les statistiques. Notre niveau d'investissement est, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, en termes de croissance, le deuxième meilleur au Canada, mais on fait fuir l'entreprise. Je voudrais demander au Parti libéral: Si le climat économique est détérioré à ce point, pourquoi General Dynamics et vous, vous battez-vous avec acharnement pour rester ici avec votre argent, vos capitaux et l'argent de ceux que vous défendez? Si le Québec n'est pas vivable, comment peut-on se battre des pieds et des mains et des quatre fers pour rester dans les mines au Québec, faire de l'exploration au Québec et faire son avenir économique au Québec?

**Une voix:** Ce n'est pas rentable.

**M. Landry:** Si ce n'est pas rentable, c'est évidemment la même situation. Je pense qu'il faudrait mettre un peu d'ordre dans vos paradoxes qui démontrent que vous êtes à la fois écrasés par votre rôle de l'Opposition qui doit s'opposer et par vos tendances rétrogrades. Un autre paradoxe que vous nous avez servi jusqu'à satiété, depuis qu'on fait ce débat, vous dites: Amenez-les à transformer. Forcez-les à transformer, faites de la législation pour les forcer à transformer.

Mais qui sont ces défenseurs de l'entreprise privée qui veulent écraser des entreprises sous les lois? Qu'est-ce que cette prédication libérale, au sens économique du terme, qui n'a pas aussitôt fini d'annoncer qu'il faut laisser la paix à l'entreprise privée qu'elle nous dit: Il faut l'amener à transformer, il faut la forcer à transformer? Il y en a qui ont parlé d'impôts spéciaux, de taxes. Tout

cela qui est illégal et anticonstitutionnel, mais de toute manière... 56 moyens qui sont la négation même de l'entreprise privée. Le chef de l'Union Nationale nous a parlé de cela. Il a dit: On va la forcer par la loi. Lui qui était dans l'entreprise privée, il nous disait: Il faudrait que l'Asbestos Corporation donne une garantie d'approvisionnement à la Société nationale de l'amiante pour faire de la transformation. Depuis quand un entrepreneur privé va-t-il accepter de donner une garantie de fourniture du produit? Si la Fonderie Sainte-Croix de Lotbinière avait été obligée par la loi de fournir, à prix fixe, une quantité fixe de matériel de fonderie à une entreprise du gouvernement, cela aurait été d'une absurdité épouvantable. Le chef de l'Union Nationale aurait crié comme un écorché vif et son entreprise aussi si on avait voulu lui faire une telle chose quand ses intérêts sont en jeu. Là, il nous propose de faire cela à l'ensemble des mines d'amiante. Cela aurait été absolument catastrophique et injuste. Si on l'avait fait uniquement pour l'Asbestos Corporation, forcer l'Asbestos Corporation à fournir à la SNA des fibres pour qu'on puisse faire de la transformation, quelle aura été la justification vis-à-vis des autres? Il y a six entreprises privées étrangères qui exploitent l'amiante du Québec. On en aurait tassé une dans le coin pour la forcer à fournir des quantités à prix fixe et en quantités que nous aurions nous-mêmes déterminées. Si un Allemand était venu le lendemain pour offrir deux fois le prix pour la même quantité, dans quelle situation aurions-nous placé l'Asbestos Corporation? Vendre à la SNA à la moitié du prix et perdre la moitié de ses profits dans une année, c'était une situation absurde, impensable, impraticable. Ceux qui la suggèrent ne connaissent rien au monde des affaires et ne connaissent rien au mécanisme de marché, qu'ils nous vendent d'ailleurs en s'en gargarisant jusqu'à plus soif. Vous voulez être des défenseurs de l'entreprise privée, mais vous êtes tellement malhabiles dans votre argumentation que l'entreprise privée devra avoir peur de vous parce que, avec le genre de suggestions que vous faites, vous seriez de nature à écraser toute croissance du PNB pendant 20 ans, si on vous laissait faire.

**La Vice-Présidente:** M. le ministre d'État au développement économique, je me vois dans l'obligation de vous demander de conclure maintenant.

**M. Landry:** Mme la Présidente, évidemment, j'accepte ce que vous dites là, mais nous avons généreusement consenti à écouter pas mal de propos de qualités variées cet après-midi et je pense que nos amis d'en face consentiraient à ce que j'aie trois minutes encore.

**La Vice-Présidente:** Consentement.

**M. Landry:** Ces trois minutes, je vais les consacrer non pas aux multinationales ou au marché mondial de l'amiante, mais à la région de l'amiante, aux mineurs de l'amiante, aux petits industriels

de la région de Thetford, à ceux qui fournissent des services dans les milieux de l'amiante, à ceux qui savent, quand ils parlent d'amiante, de quoi ils parlent. Ce n'est pas "big business". C'est un mineur de Thetford ou de Black Lake, mais il connaît cela. Il connaît cela plus que General Dynamics, incidemment, parce que cela fait seulement dix ans qu'ils sont ici et que les mineurs québécois, cela fait des générations qu'ils descendent dans le fond quand ce sont des puits ou qui font remonter le produit dans les carrières à ciel ouvert. Qu'est-ce qu'ils en pensent ces gens-là? Ils appuient fortement, par toutes leurs institutions, par tous leurs syndicats, la mesure vitale que le gouvernement du Québec est en train de prendre en faveur de l'industrie de l'amiante ici. Moi, je pense qu'eux sont placés pour connaître cela. Ils ont vécu les drames de l'amiante. Certains ont laissé leur peau là-dedans et ont laissé leurs poumons là-dedans. Ils ont analysé le problème. Ils l'ont repris de toutes les manières. Ils sont venus nous dire ici en commission parlementaire ce qu'ils en pensaient. Il y a là leur député qui a leur support et qui est un des intervenants particuliers dans ce débat; il les a interprétés convenablement, pas en défendant "big business", mais en défendant ses électeurs. Somme toute, on pourrait discuter longtemps sur cette question. Nous avons discuté longtemps. Nous l'avons analysée de toutes les manières. Le plus gros argument est le dernier que j'ai évoqué. Il n'est peut-être pas très scientifique, peut-être pas très économique. C'est cela que le monde de la région de l'amiante veut et c'est ce qu'il va avoir.  
(17 heures)

**La Vice-Présidente:** M. le député de Richmond.

**M. Brochu:** Simplement une question de règlement.

**La Vice-Présidente:** Sur une question de règlement.

**M. Brochu:** Pour bien rétablir les faits, je n'ai rien contre l'essentiel de l'argumentation du ministre et le discours qu'il a fait, mais quant aux derniers propos qu'il a tenus, je ne voudrais pas que la Chambre soit induite en erreur lorsqu'il dit que tous les travailleurs de l'amiante sont...

**La Vice-Présidente:** Un instant, voulez-vous, je vais juste clarifier. M. le député de Richmond, est-ce que vous intervenez sur le discours que vous avez déjà prononcé? Est-ce que c'est le cas? Vous rétablissez très exactement ce que vous avez dit et la façon dont vous avez été interprété.

**M. Brochu:** Il n'est pas exact de prétendre — comme je l'ai d'ailleurs indiqué dans mon discours à l'Assemblée nationale — que tous les travailleurs de l'amiante appuient le projet du gouvernement puisque, à Asbestos même, la CSD s'est prononcée contre et a demandé...

**La Vice-Présidente:** M. le député, s'il vous plaît, vous pouvez différer d'opinion, c'est d'ac-

cord, mais vous avez eu l'occasion de vous exprimer quant à ce projet de loi sur la motion de deuxième lecture.

M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

**M. Fontaine:** Question de règlement, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Nicolet-Yamaska, votre question de règlement.

**M. Fontaine:** L'article 89 de notre règlement permet à un député — il me semble — de rectifier des choses que d'autres membres de l'Assemblée nationale ont dites alors qu'on a interprété ses paroles à la suite d'un discours. C'est justement ce que le député de Richmond voulait faire.

**Des voix:** Ce n'est pas l'article 89.

**La Vice-Présidente:** S'il vous plaît! En l'occurrence, il s'agirait de l'article 96. Vous vous exprimez sur la question de règlement.

M. le député de Nicolet-Yamaska, vous posez votre question de règlement, si vous le voulez.

**M. Fontaine:** Je m'excuse, c'est l'article 96. Quelques articles de différence, ce n'est pas un problème. Je pense que le député de Richmond avait effectivement le droit de faire son intervention en vertu de l'article 96 pour rétablir des faits qui ont été mal interprétés par l'intervenant qui vient de prononcer son discours. Alors, je vous demande de laisser le député de Richmond terminer son intervention en vertu de l'article 96.

M. Clair: Question de règlement, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Sur la question de règlement, M. le député de Richmond.

**M. Clair:** Le ministre n'a fait en aucun cas référence au discours du député de Richmond. L'article 96 dit bien qu'on peut apporter des corrections sur son propre discours mais non pas sur le discours du ministre d'État au développement économique. La question de règlement du député de Richmond est visiblement mal fondée et n'existe pas. S'il veut prendre la parole, il l'a prendra le moment venu.

**La Vice-Présidente:** Effectivement, en vertu de l'article 96, M. le député de Richmond aurait pu corriger une interprétation du ministre qui aurait fait référence à son discours. Il aurait pu aussi demander la permission au ministre, au cours de l'intervention de ce dernier, s'il lui permettait un complément d'information, ce qui ne fut pas le cas.

M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

**M. Reed Scowen**

**M. Scowen:** Merci, Mme la Présidente. Premièrement, pour appuyer simplement le député de

Richmond, venant un peu de cette région moi-même, je pense que tout le monde sait que ce que disait le ministre d'État au développement économique n'est pas vrai. Tous les mineurs des Cantons de l'Est et de Thetford ne sont pas pour ce projet de loi. C'est bien connu. Je pense que ce n'est même pas très important de nier ces déclarations parce c'est bien évident que ce n'est pas le cas. Je pense qu'on peut laisser tomber cela, ce n'était pas sérieux. C'est bien connu par tout le monde.

Tout d'abord, je veux dire et affirmer que le Parti libéral du Québec n'a pas de leçon à prendre de personne, surtout pas du Parti québécois en ce qui concerne les sociétés d'État. La création des sociétés d'État a commencé bien longtemps avant l'arrivée au pouvoir du Parti québécois. L'Hydro-Québec même a été créée par le Parti libéral. SIDBEC, la SGF, la SDI, la Caisse de dépôt, toutes les grandes institutions québécoises qui appartiennent à l'État du Québec ont été créées par des gouvernements antérieurs à celui du Parti québécois. Je pense que c'est un peu ridicule pour le Parti québécois de nous dire aujourd'hui: C'est à nous seulement de comprendre la nécessité pour les Québécois d'agir dans le domaine de leur économie et de faire des sociétés d'État. C'est bien ridicule.

Je pense, de plus, Mme la Présidente, qu'une Opposition a le droit et la responsabilité et, ensuite, que nous avons même le désir de nous exprimer contre ce qui est, en effet, une mauvaise loi qui porte sur un mauvais projet qui n'est pas nécessaire.

Dans les minutes qui me sont allouées pour ce débat, je veux simplement vous donner une liste des arguments principaux qui ont été sortis par le Parti québécois pour appuyer ce projet de loi et vous donner quelques commentaires là-dessus. Il y en a cinq ou six. Le premier — et le ministre d'État au développement économique avait parlé presque uniquement en ce sens — c'est la question de notre fierté, de notre droit d'être propriétaires de nos richesses naturelles et de transformer nos richesses naturelles. En effet, le droit et la fierté nationale. De plus, ils ont parlé pour justifier ce projet de loi de l'idée que cela peut stimuler la transformation de l'amiante si nous avons nous-mêmes la propriété d'une mine. La quatrième suggestion qui a été faite: cela peut nous donner une présence de ce secteur, une meilleure connaissance parce que ce sont les Québécois qui vont développer les connaissances dans le domaine de l'amiante et pas les étrangers. Une cinquième raison, c'était que c'est essentiel pour protéger et améliorer la santé des travailleurs, parce que c'est bien connu que l'amiantose et les maladies associées sont des problèmes très graves pour ceux qui travaillent là-dedans. Si je comprends, Mme la Présidente, ce sont les grandes lignes, les grands arguments de ce gouvernement pour justifier le projet de loi et l'expropriation de la société Asbestos Corporation.

J'aimerais parler d'abord de cette question de notre droit comme peuple de prendre en main nos

richesses naturelles et de faire notre propre transformation. Premièrement, le droit d'être propriétaires de nos richesses naturelles. Nous avons le droit, Mme la Présidente, et personne ne le nie. Nous avons le droit aujourd'hui d'exproprier toutes les mines et toutes les forêts et toutes les fermes et toutes les rivières. Nous avons le droit d'exproprier. La question qui se pose continuellement: Est-ce qu'on doit le faire? Si on le fait, est-ce que cela veut dire que ce projet, cette propriété nationalisée sera plus québécoise que si elle appartient au secteur privé? Par exemple, nous avons un gisement de minerai de fer dans le nord du Québec qui appartient à l'Iran Ore Company. Nous en avons un autre qui appartient à SIDBEC. Est-ce que l'un est plus québécois que l'autre? Je vois mal la distinction. Ces deux gisements de minerai de fer sont exploités par les Québécois. Les lignes de chemins de fer ont été construites par les Québécois. Jusqu'au dernier niveau, ce sont deux entreprises très québécoises, très intégrées dans le sol du Québec et sur lesquelles nous pouvons faire n'importe quelle législation et demander n'importe quel impôt pour leurs produits.

Je dis cela simplement pour vous expliquer, Mme la Présidente, que dire: On doit exproprier Asbestos parce que c'est notre droit d'être propriétaires de nos richesses naturelles, c'est simpliste parce qu'on n'a pas la moindre intention d'exproprier toutes les richesses naturelles du Québec. Est-ce qu'aujourd'hui on doit exproprier cette petite entreprise à Thetford Mines? Je dis petite seulement dans le contexte de toutes nos richesses. Le deuxième droit qui n'est pas du tout un droit — et tous ceux qui s'intéressent à des questions économiques doivent le savoir — c'est le droit de transformer toutes nos richesses naturelles.

Je suis complètement pour l'idée que le gouvernement doit faire les pressions, faire tout ce qu'il peut pour augmenter le niveau de transformation des produits sur notre territoire, des produits qui sont fabriqués à partir de nos propres richesses naturelles et également des produits qui sont faits à partir des richesses naturelles des autres. Je vous donne à titre d'exemple, Mme la Présidente, l'industrie du textile. Le textile est fait du coton qui vient du sud des États-Unis, de laine qui vient, je pense, de la Nouvelle-Zélande et des produits synthétiques qui viennent du pétrole de l'Alberta et du Moyen-Orient. Je ne pense pas, Mme la Présidente, que vous direz que nous sommes des exploiters des citoyens des États-Unis, de l'Alberta et de la Nouvelle-Zélande parce que nous faisons la transformation de leurs propres richesses naturelles ici. Aller plus loin peut être un peu ridicule; nous ne sommes pas des exploiters des gens de la Saskatchewan parce que nous avons des minoteries ici et des boulangers. (17 h 10)

Toutes ces questions sont ridicules. Un troisième exemple, Alcan. Une compagnie très québécoise exploite la bauxite des autres pays, une richesse naturelle. Toutes ces questions ne sont pas des questions de droits fondamentaux de ce

pays ou d'un autre pays, c'est une question d'économique, la liaison du coût de transport, la demande du marché, la qualité et la quantité demandées, toute une gamme de questions économiques qui n'ont rien à voir avec les droits fondamentaux de n'importe quel pays.

Je pense que je peux mettre vite de côté...

**M. Grenier:** Mme la Présidente, sur une question de règlement.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Notre-Dame-de-Grâce, un moment, je vous prie, M. le député de Mégantic-Compton se lève sur une question de règlement.

**M. Grenier:** Je m'excuse d'interrompre le député de Notre-Dame-de-Grâce, mais c'est pour vous rappeler que nous n'avons pas quorum pour siéger.

**La Vice-Présidente:** Nous avons maintenant quorum.

M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

**M. Scowen:** Je vais aller maintenant aux questions plus concrètes et plus pratiques. Le Parti québécois a vraiment lancé quelques arguments économiques pour appuyer le projet. C'est 50% symbolique, et je pense que, comme j'avais expliqué, il n'y a rien là-dedans, mais c'est 50% des questions économiques. Je pense qu'il faut poser les questions très sérieuses et demander si elles sont vraies ou non.

À titre d'exemple, je veux vous poser la question. Le lendemain de l'achat de cette compagnie Asbestos par l'État du Québec, les propriétaires ne seront plus le "big business", ils seront le "big government". Le ministre d'État a parlé de tous les problèmes de direction, d'administration, d'exploitation par la "big business", mais finalement, le seul choix que nous avons c'est de les donner au "big government". Je pense que c'est loin d'être prouvé par notre expérience passée que le "big government" est plus efficace, plus soucieux des problèmes humains, plus rentable et a plus de succès que la "big business". Pour les travailleurs, normalement, quand ils sont obligés de choisir entre les deux, c'est entre deux diables et ils ne savent pas qui est le meilleur. Pour le moment, beaucoup de travailleurs qui travaillent pour les sociétés dites privées nous disent: Ecoute, ce n'est pas mal de travailler pour l'Alcan. Ce n'est pas mal de travailler pour Bombardier. Ce n'est pas mal de travailler pour Domtar et ce n'est pas mal de travailler pour Johns-Manville et pour l'Asbestos Corporation. Ce n'est pas blanc et noir.

Le lendemain de cet achat, le gouvernement du Québec va donner aux actionnaires, à General Dynamics, un chèque des Québécois d'à peu près \$100 millions. Un investissement étranger de \$100 millions. Un chèque sera donné au président de General Dynamics payé par les contribuables québécois. Le lendemain, les citoyens de Thetford vont se lever, et vous et moi aussi, et on va dire:

Qu'est-ce qui est arrivé? Nous avons donné ces \$100 millions et qu'est-ce que nous avons? Une mine à Thetford? Elle est encore là, c'était québécois avant, c'est québécois maintenant, mais maintenant cela nous appartient. Qu'y a-t-il de changé? Le gouvernement et les mineurs de Thetford Mines seront obligés de faire face à tous les problèmes qu'ils ont actuellement. La mine ne sera pas dans un condition de mauvaise santé plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, et on aura besoin d'augmenter les investissements pour renouveler l'équipement, comme le disait le chef de l'Union Nationale.

Tous les problèmes de développer la transformation vont exister aussi. Il n'y aura rien de changé, sauf que \$100 millions québécois seront exportés ailleurs, pour payer General Dynamics, avec lesquels ils vont certainement faire des investissements dans les autres provinces du Canada ou dans des pays étrangers pour créer de nouveaux investissements, probablement dans le domaine secondaire et dans le domaine de la transformation, dans d'autres pays et d'autres provinces. Nous aurons donné \$100 millions à cette compagnie qu'elle peut investir ailleurs, au moment où le ministre des Richesses naturelles demande à toutes les compagnies minières du Québec d'investir plus ici au Québec. Il les menace si elles ne le font pas.

C'est une petite contradiction et je pense que les citoyens du Québec ont le droit de demander: Qu'est-ce que vous allez nous donner pour ces \$100 millions que vous donnerez aux Américains pour cette mine, pour ce trou qui est déjà ici? Je pense qu'on a le droit de poser cette question.

Mme la Présidente, premièrement, ils vont nous dire: Ecoute, nous aurons une usine rentable. Oui, on va payer \$100 millions, mais la société a gagné \$15 millions l'année passée; c'est vrai. L'année passée, la société a gagné \$15 millions. Mais nous serons obligés de payer \$10 millions pour couvrir l'intérêt sur ces \$100 millions parce que nous serons obligés d'emprunter ces \$100 millions. Le gouvernement du Québec n'a pas de banque, le gouvernement du Québec a déjà assez de dettes et un énorme déficit pour l'année en cours.

C'est aussi possible, comme c'est souvent arrivé dans le cas des autres sociétés d'État, que dans un an, deux ans ou trois ans d'ici — parce que l'amiante, c'est très concurrentiel — cette société ne soit plus rentable et c'est nous qui serons obligés de porter le fardeau de ces pertes. Il y a une autre possibilité, il s'agit simplement — pour les impôts sur ces compagnies — d'exiger des redevances sur chaque tonne d'amiante qui sort non seulement d'Asbestos, mais de toutes les compagnies d'amiante. Ainsi, nous pourrions avoir notre rentabilité sans être obligé de payer ces \$100 millions aux Américains.

Je voudrais maintenant parler, Mme la Présidente, de la question de la transformation. J'ai fait un voyage très intéressant vendredi, je suis allé visiter la compagnie Marine, une société d'État, à Sorel. En allant à Marine, je suis passé par

Contrecoeur, où se situe SIDBEC. SIDBEC est une compagnie qui fabrique de l'acier et qui est intégrée complètement. Nous développons nos richesses naturelles, nous sommes en train de payer \$700 millions pour développer notre propre gisement de minerai de fer dans le nord du Québec pour fournir SIDBEC.

Marine Industrie, une autre société d'État, éloignée de 20 milles, est une compagnie dont la matière brute est l'acier. Ils font les navires en acier, ils font les turbines pour l'Hydro-Québec en acier et ils font les wagons pour chemins de fer en acier. On peut dire sans exagération, je pense, que 90% des matières brutes de Marine Industrie, c'est l'acier. J'ai posé la question au président: Quel pourcentage, M. le président de Marine, de l'acier dont vous vous servez, ici à Sorel, dans cette société qui appartient aux Québécois, vient de 20 milles d'ici, de SIDBEC? Connaissez-vous la réponse, Mme la Présidente? Le pourcentage, c'est zéro. 20 milles de distance entre une société d'État qui fabrique de l'acier et un chantier naval, et tout l'acier provient de l'Ontario. Pourquoi? Parce que c'est un acier qui est différent. C'est plus épais, il y a des qualités différentes. Je donne cet exemple, Mme la Présidente, je trouve que c'est bien normal, ce n'est pas mauvais, mais, une fois que vous avez votre propre gisement de minerai de fer, votre propre mine d'amiante, ce n'est pas du tout certain que vous pouvez fournir votre société de transformation avec les matières de cette mine.

Dans l'amiante, il y a des douzaines de qualités et chaque usine de transformation va demander une autre qualité. Ce n'est pas du tout clair qu'on ait besoin d'une mine pour développer la transformation comme tout le monde l'a déjà dit. Si c'était le cas, ce serait nécessaire de nationaliser nos forêts pour développer l'industrie de l'imprimerie, de nationaliser nos fermes pour développer l'industrie de l'alimentation, de nationaliser toutes les mines de cuivre pour développer nos industries qui font le fil et le tuyau. C'est farfelu, ce n'est pas vrai, cela n'a pas de bon sens, les liens entre les mines et les sociétés de transformation, c'est loin d'être prouvé, au contraire.

Il faut, en général, que les sociétés de transformation aient beaucoup de fournisseurs pour qu'elles puissent changer la nature de leurs produits par rapport aux demandes des clients, plutôt que d'être prises avec les matières brutes d'une mine qui leur appartient et de laquelle elles sont obligées de se servir. Cela donne une flexibilité plus accrue aux sociétés de transformation. C'est très bien connu, je l'ai vécu moi-même.  
(17 h 20)

Je pense que si vous demandiez à la société Vachon, dans la Beauce, si elle a besoin de ses propres champs de sucre, ou ses propres champs de blé pour faire de bons gâteaux, faire des profits et être très québécoise, cela va la faire rire, j'en suis persuadé.

Je veux passer finalement à la question de la santé. Le gouvernement disait: Il y a de grands problèmes de santé dans le domaine de l'amiante. C'est vrai, c'est vrai. Mais les problèmes de santé

ne sont pas les problèmes de Thetford Mines. Les problèmes de santé que connaissent tous ceux qui ont été mêlés ces derniers mois au projet de loi qui touche la santé et la sécurité au travail, cela touche toutes les compagnies et toutes les industries. Le gouvernement est irresponsable quand il soutient que pour régler la question de la santé à l'Asbestos Corporation, il faut la nationaliser. Cela peut peut-être aider légèrement les gens de Thetford Mines mais est-ce qu'on va laisser tomber les gens de Canadian Johns-Manville à Asbestos et les mines qui appartiennent à d'autres? C'est faux, Mme la Présidente.

Les choses qu'il faut faire, et tout le monde le sait, c'est que le gouvernement accepte ses responsabilités, fasse des réglementations qui soient applicables à toutes les sociétés, à toutes les compagnies, dans tous les domaines, engage des inspecteurs pour vérifier que ces réglementations et ces lois sont respectées dans toutes les mines et tente des poursuites contre les compagnies qui ne les respecteront pas. Je pense que c'est un préjugé inadmissible devant toutes les autres sociétés privées où les employés québécois sont obligés de travailler, de dire qu'on va régler le problème de la santé et de l'amiante dans une seule mine, celle de l'Asbestos Corporation, avec la nationalisation.

Finalement et tout dernièrement, il y a la question des compétences et connaissances québécoises. Je peux citer le ministre des Richesses naturelles parce qu'il nous a dit au début de ce débat qu'il a découvert que les connaissances et l'expertise qui existent aujourd'hui à la compagnie Asbestos sont 100% québécoises. Le président, M. Taschereau, et tous ses collègues, ses adjoints, ses cadres, ses surintendants et ses contremaîtres sont déjà des Québécois. C'est lui qui nous a dit la semaine passée que General Dynamics même, aux États-Unis, n'a pas de compétence là-dedans. Alors, les connaissances et les compétences pour ce qui est d'Asbestos sont déjà ici, déjà bien implantées ici.

Je vous remercie, Mme la Présidente, et je termine simplement en disant que pour ma part, je mets de côté toutes ces questions de fierté et de symbolisme parce que les Québécois, cela fait longtemps, cela fait quelques années qu'ils ont dépassé ce point où ils ont besoin de tels symboles pour prouver qu'ils sont plus forts dans le domaine économique et aussi rentables que le reste du Canada. C'est une idée qui est dépassée. Les Québécois n'ont plus besoin de cela; ils n'ont plus besoin des aventures symboliques pour prouver qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent, n'importe où et n'importe quand. En ce qui concerne les raisons économiques que fait valoir le Parti québécois pour l'achat de cette société, il n'y en a pas.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Huntingdon.

#### **M. Claude Dubois**

**M. Dubois:** Merci, Mme la Présidente. Sur un projet de loi tel que celui qui est présentement à

l'étude en deuxième lecture, lequel vise une fois de plus l'intervention de l'État dans une économie qui a toujours été entre les mains de l'entreprise privée, je ne puis m'absenter du débat visant l'acquisition ou l'expropriation de l'Asbestos Corporation.

Acquérir, au coût de quelque \$200 millions, une entreprise minière dans l'exploitation et l'extraction de l'amiante, pour, en définitive, ne poursuivre qu'une opération déjà existante, cela mérite une justification bien plus précise et bien plus élaborée que les quelques propos ombrageux qu'ont tenus certains membres du gouvernement et certains ministres. Tous savent, et les preuves en sont faites, qu'il n'est pas nécessaire d'acquérir une mine pour accroître la transformation de la fibre d'amiante dans la province de Québec.

Donc, à partir de cette vérité, Mme la Présidente — et c'est là toute la question — nous avons des raisons de nous interroger très sérieusement sur le bien-fondé d'un tel geste de la part du gouvernement. On nous dira, bien sûr, que c'est une décision politique. Je suis bien d'accord que c'est une décision politique, mais elle est basée sur quels raisonnements logiques? On serait peut-être porté à croire, et à poser plusieurs hypothèses à ce sujet, que cela pourrait être une décision partisane, sentimentale ou symbolique. Cela pourrait être un coup de tête aveugle de la part du gouvernement, chose qui ne serait pas surprenante; peut-être une promesse électorale aussi, Mme la Présidente — ils en ont tellement fait — ou un vœu des hautes instances du Parti québécois possiblement ou encore pour plaire aux séparatistes du Québec.

**Une voix:** Il n'y en a plus.

**M. Dubois:** Plus que jamais. Ou encore, Mme la Présidente, cela pourrait être le prix qu'on veut payer pour une fierté nationale. De toute façon, de grâce, qu'ils nous disent pourquoi, qu'ils nous expliquent et expliquent à la population tous les dessous de ce secret jusqu'ici bien gardé. Je pense que nous avons droit à des précisions franches, de même que la population et les contribuables du Québec y ont droit, eux aussi. Ils exigent la vérité. Ils doivent, eux aussi, connaître les vraies raisons qui justifient l'injection de quelque \$200 millions de leur argent dans un trou. Je pense que la question qu'on doit se poser est aussi simple que cela.

J'aimerais, Mme la Présidente, citer ici quelques propos de M. Ivan Guay dans le journal La Presse du 30 mai 1979 et je ne citerai que quelques paragraphes. M. Guay disait: "Autant il serait erroné de nier à l'État son droit d'intervention dans l'économie, autant il est faux de croire que l'État est le principal levier des Canadiens français pour s'affirmer dans le domaine économique. C'est pourtant ce que soutenait M. René Lévesque quand il était ministre libéral. Or, une telle conception, loin de développer chez les Canadiens français le goût de se lancer en affaires, en fait de perpétuels mineurs qui ont toujours besoin de la tutelle de l'État. On fabrique ainsi beaucoup plus

de hauts fonctionnaires que de grands entrepreneurs. Plutôt que de gaspiller des millions de dollars dans des sociétés d'État non rentables ou qui ne créeront pas d'emplois, comme l'achat de l'Asbestos Corporation, le gouvernement ferait mieux d'aider sérieusement les petits hommes d'affaires compétents. À moins que les Québécois préfèrent troquer leur niveau de vie pour la douteuse fierté nationale de posséder de grandes sociétés d'État!" Mme la Présidente, je pense que ces propos de M. Ivan Guay sont très révélateurs.

Pour faire suite à ces propos, j'aimerais également signaler un autre domaine où je pense que véritablement l'on coule des millions et des centaines de millions de dollars, toujours en provenance de la poche du contribuable. Je serais curieux de savoir, Mme la Présidente, si tous les Québécois sont au courant que les quelque 10 000 employés sur les chantiers de la Société d'énergie de la baie James, une filiale de l'Hydro-Québec, coûtent chacun aux contribuables québécois environ \$75 000 par année. Oui, J'ai bien dit \$75 000 par employé et il y en a environ 10 000. Si je fais un calcul, cela s'approche des \$750 millions seulement pour 10 000 employés au niveau salarial. C'est à part les cadres, les ingénieurs et tous ceux qui sont dans différents bureaux ici à Québec, à Montréal et ailleurs. Du moins, on sait tous que ces \$75 000 s'attribuent au salaire de ces employés, aux déplacements ainsi qu'à la nourriture des employés. Il reste quand même que ce chiffre est fantastique.

Je pense qu'il est bon que la population du Québec le sache. Il faudrait dénoncer les cas identiques. Ce n'est pas seulement pour cette société, mais pour une foule de sociétés d'État que l'on pourrait dénoncer ces exagérations et ces coûts prohibitifs. Je pense que cela prouve, Mme la Présidente, que les sociétés d'État sont à peu près les plus mauvais administrateurs qu'on puisse avoir au Québec. Je crois que c'est vraiment honteux, c'est incroyable qu'un employé coûte aussi cher sur un chantier de construction. Seule une société d'État pourrait d'ailleurs se payer ce luxe.

(17 h 30)

Mme la Présidente, à la suite de l'exemple que je viens d'indiquer — il y en a tellement d'autres que je pourrais citer ici — le gouvernement trouve aberrant que l'on puisse s'opposer à l'implantation d'une autre société d'État. Les gens d'en face sont presque scandalisés parfois, ils sont presque bouleversés, ils ne comprennent plus rien et ils sont souvent indignés. Je vous dis que ce sont les contribuables québécois qui sont indignés devant le manque de responsabilité de ce gouvernement. Si le gouvernement croyait fermement en sa décision d'acquérir une mine, qu'il nous fasse part des raisons concrètes qui ont présidé à la confection du projet de loi 121 et plus précisément à la prise en main par l'État d'Asbestos Corporation.

Est-ce que nous sommes à court de fibre ici au Québec pour fins de transformation? Ce serait ma première question. Est-ce que l'État voudrait capitaliser sur une opération florissante, florissante depuis quelques années seulement? Est-ce que

ce serait cela la raison, Mme la Présidente? Le Parti québécois et ses ministres sont-ils assez naïfs pour croire que cette aventure ne sera pas la répétition du scénario SIDBEC? Ces mêmes ministres et députés péquistes sont-ils assez naïfs pour croire que, soudainement, l'État deviendrait le bon gestionnaire au point de concurrencer l'entreprise privée? Cela pourrait être une autre question à laquelle j'aimerais avoir une réponse. À mon sens, il devrait, pour une fois, hors de tout doute, nous démontrer son savoir-faire dans SIDBEC premièrement, deuxièmement, dans Marine Industries et dans la Société d'énergie de la baie James avant d'accumuler un autre désastre.

Mme la Présidente, nous ne demandons que des précisions sur l'opportunité d'acheter une mine. Nous demandons que l'on joue cartes sur table. Oui, nous voulons savoir pourquoi une mine quand toute la fibre nécessaire pour fins de transformation est déjà disponible ici au Québec. L'Opposition, qui représente ici en Chambre environ 60% de la population, désire savoir. Je crois qu'elle a le droit de savoir, elle a le droit de connaître les raisons, ainsi que tous les Québécois ont le droit de savoir et de connaître le bien-fondé de cette mesure. Si on pouvait nous prouver hors de tout doute que cette expropriation est et demeure la seule avenue possible et que le gouvernement a exploré et exploité toute autre façon possible afin d'assurer aux nouvelles industries de transformation de la fibre les approvisionnements nécessaires, à ce moment-là, Mme la Présidente, nous dirions: Très bien. Mais aussi j'aimerais que le gouvernement nous prouve que les compagnies présentement reliées à l'extraction de l'amiante auraient exercé dans le passé des pratiques préjudiciables à notre développement en ce qui a trait à la transformation ou à la production de biens finis à base de produits d'amiante.

Il faudrait que le gouvernement étale sur la place publique les vraies raisons qui le poussent à exproprier une compagnie qui réalise ou qui a réalisé, du moins en 1978, quelque \$15 millions de profits et qui en fait profiter le Québec et le Canada par des retombées fiscales et autres très importantes. Le gouvernement croit-il nous convaincre que des fonctionnaires n'ayant aucun intérêt réel financier puissent, comparativement à l'entreprise privée, gérer d'une façon aussi rentable une entreprise de cette envergure?

Mme la Présidente, ce sont toutes des questions que les membres de cette Assemblée, du moins ceux de l'Opposition, et la population sont en droit de se poser. Contrairement à ce qui est de pratique courante dans l'entreprise privée où tout geste est minutieusement analysé et où toutes les précautions sont prises afin de s'assurer que la décision que l'on s'apprête à prendre sera rentable, le tout appuyé par un bilan pro forma d'activités aussi précis qu'il est humainement possible de le faire, le gouvernement, lui, dans toute sa transparence, se lance, pour des fins obscures et d'une façon aveugle, dans une aventure qui nous mène à acquérir par expropriation une mine d'amiante.

Mme la Présidente, ce serait nous sous-estimer que de prétendre que, d'une façon systématique, nous serions contre une telle mesure gouvernementale. Nous sommes des gens responsables et désireux de voir le Québec accéder à une plus grande part de produits finis à base d'amiante à partir de ses propres richesses naturelles. Mais, devant l'attitude cavalière du gouvernement, nous serions jugés irresponsables et infiniment condamnables si nous le laissions procéder sans s'opposer au geste malheureux qu'il s'apprête à poser. Je m'oppose fermement à la création de cette nouvelle société d'État et davantage à l'expropriation d'une compagnie qui se comporte équitablement bien envers les Québécois en général. Il est, à mon sens, élémentaire et normal qu'un gouvernement présente des mesures législatives basées sur des données précises faisant refléter clairement les raisons qui ont présidé aux décisions prises. Un gouvernement se doit de considérer prioritairement le bien-être des citoyens qu'il administre et non, comme c'est le cas échéant, nous amener un projet de loi partisan pour des fins uniquement référendaires. En terminant, qu'il me soit permis de vous indiquer que, si l'occasion d'exproprier l'Asbestos Corporation se décidait par un référendum, cette aventure serait largement rejetée par la population du Québec. Enfin, je n'ai pas, je crois, à vous signaler que je voterai contre ce projet de loi en deuxième lecture. Merci.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Frontenac.

#### M. Gilles Grégoire

**M. Grégoire:** Mme la Présidente, depuis déjà quelques jours, on entend parler de la politique de l'amiante et de l'achat de l'Asbestos Corporation. Il y en a qui le feront, comme celui qui m'a précédé ou comme le chef du Parti libéral, en lisant des textes écrits d'avance par des fonctionnaires dans leur bureau sans savoir trop de quoi ils parlent mais en s'opposant parce qu'ils sont dans l'Opposition. Je voudrais vous donner ce qui ressort de cela dans la région de l'amiante, chez ceux qui vivent de l'amiante, chez ceux qui ont les richesses chez nous à Thetford Mines, nous qui avons les mines d'amiante du Québec.

Les véritables données du problème sont bien simples. On a l'amiante, on a les mineurs — et cela, depuis 100 ans — mais c'est tout, cela finit là et rien d'autre. On a les mineurs, des mineurs consciencieux et compétents, des bons travailleurs; on a les cadres, les ingénieurs, les administrateurs. On a tout cela au Québec et ce sont tous des Québécois qui sont capables d'exploiter la mine, qui sont capables de travailler, qui sont capables de réussir, et ils l'ont prouvé. Mais, cela finit là. On prend notre amiante brut et on l'envoie ailleurs. Je vais vous donner un exemple qui fait réfléchir. Quand nos mineurs ont extrait de l'amiante et je cite le rapport SORES, commandité par les mines d'amiante et publié l'an dernier. Pour fabriquer des freins d'automobile, une tonne

de freins qui vaut \$4150 la tonne, combien cela prend-il d'amiante? Cela prend 45% d'amiante, et cela coûte quoi? \$130 d'amiante. Cela constitue 45% de la matière qui entre dans la fabrication des freins et, une fois transformé, il y a une plus-value à l'amiante de \$130 jusqu'à \$4150 pour la même quantité d'amiante. On profite des \$130 d'amiante mais qui profite de l'écart entre les \$130 que vaut l'amiante et les \$4150 que cela vaut, une fois transformé en freins?

(17 h 40)

Qui profite de la différence entre \$130 et \$4150? Pas nous. Ceux qui ont la plus-value, ce sont les étrangers qui fabriquent les freins avec notre amiante. J'ai dit et je répète que c'est un scandale de voir la compagnie Ford venir acheter de l'amiante à Thetford Mines, l'envoyer au Brésil, où on fait des freins qu'on retourne à Détroit, et Détroit nous retourner les freins sur les automobiles au Québec. En cours de route, il y a eu \$4000 de profit dont nous ne profitons pas, \$4000 de profit et combien d'emplois? Si \$130 donnent quelques emplois, les \$4000 donnent plusieurs dizaines de fois plus d'emplois. Pour chaque mineur qu'il y a à Thetford Mines ou à Asbestos, il y a 25 travailleurs dans des industries un peu partout dans le monde pour transformer notre amiante. Je dis donc que la donnée du problème, c'est que nous avons l'amiante et les mineurs. Cela depuis 100 ans, et c'est tout. On n'a pas eu l'industrie de transformation. La continuation du problème, Mme la Présidente, c'est que le gouvernement actuel, jaloux de développer le Québec pour les Québécois et par les Québécois, veut changer la situation.

On laisse au Parti libéral et à l'Union Nationale le soin de dire: Faisons confiance à l'entreprise privée. Nous réalisons que depuis 100 ans, l'entreprise privée a fait zéro. J'entendais le chef du Parti libéral, et d'autres l'ont entendu comme moi, dire: Moi je ne suis pas de ceux qui vont dire: Je suis capable ou l'autre a peur. Il a dit: Moi, mon principe c'est de regarder agir et de juger ceux qui agissent. Je dirai au Parti libéral qu'il regarde les compagnies d'amiante, qu'il les regarde, depuis 100 ans, comme les mineurs de Thetford Mines les regardent aujourd'hui, les regardaient il y a 25 ans, il y a 50 ans, il y a 75 ans. Ils ne les ont jamais vues agir dans le domaine de la transformation. La preuve, c'est qu'après 100 ans, on n'a pas la moindre petite industrie de transformation de la fibre à Thetford Mines, pas la moindre. Quand le chef du Parti libéral dit: Moi je ne suis pas de ceux qui disent: Lui a peur ou lui est capable, je suis de ceux qui disent: Je regarde agir, a-t-il vu agir? A-t-il vu poser le moindre geste, Mme la Présidente? Pas un. La preuve, et là-dessus il va y avoir unanimité de tous les mineurs, non seulement de Thetford Mines, mais de tout le monde au Québec, c'est qu'il n'y a pas une seule petite industrie de l'amiante à Thetford Mines ou dans la région.

Il les regardent agir. Quand elles n'agissent pas, Mme la Présidente, après 100 ans, moi je dis: Elles n'ont pas voulu. Quand le chef du Parti libéral dit, après 100 ans: Je les regarde encore agir, moi je dis que c'est parce qu'il est un impuis-

sant pour corriger la situation qui existe présentement. Après deux ans, le Parti québécois, décidé d'abord et avant tout d'agir et se disant qu'on est capable qu'on peut, parce qu'il faut commencer par là, a dit: On veut, et il a établi une politique de l'amiante. La politique de l'amiante, d'abord et avant tout, c'est de la transformer chez nous le plus possible. On y reviendra. Transformer les résidus, créer un centre de recherche, améliorer les conditions de travail des travailleurs des mines, acheter l'Asbestos Corporation, devenir le leader dans le secteur de l'amiante.

Dans tout cela, nous demande-t-on, pourquoi acheter l'Asbestos Corporation? Pourquoi acheter la société Asbestos? Il y a moyen de transformer sans cela. Mais s'est-on demandé pourquoi il n'y en a jamais eu de transformation au Québec? Il y a des raisons pour cela, Mme la Présidente. S'il n'y a jamais eu de transformation au Québec, c'est que ce n'était pas le rôle des compagnies minières de créer des industries chez nous. Les compagnies minières, les multinationales ou la General Dynamics, ce n'est pas une société Saint-Vincent-de-Paul chargée de sauver le Québec; ce sont des compagnies qui sont là pour faire des profits. Pour elles, que l'industrie de transformation soit au Québec ou ailleurs, cela n'a pas d'importance, cela ne compte pas.

Il y a cinq grosses compagnies minières dans le domaine de l'amiante au Québec, les cinq plus grosses au monde. L'Asbestos Corporation appartient à General Dynamics aux États-Unis. General Dynamics n'est pas notre Saint-Vincent-de-Paul. Elle n'a pas pour mission ou pour but de venir installer des industries de transformation ici. Il y a la Lake Asbestos; cela appartient à Asarco aux États-Unis. Ce n'est pas une autre société Saint-Vincent-de-Paul. Il y a la Bell Asbestos qui appartient à Turner and Newall d'Angleterre. Les Anglais ne sont pas chargés de venir nous dépanner économiquement ou de venir nous développer. Si on attendait après cela, on attendrait longtemps. On a attendu 100 ans, puis on n'a pas avancé. On a la Carey-Canadian à East Broughton. C'est encore une compagnie américaine.

Nous autres, on a le territoire, les mineurs, les ingénieurs, les administrateurs, les cadres, mais pas la mine. Mais les compagnies qui possèdent la mine, qui possèdent l'amiante, sont libres de faire ce qu'elles veulent; elles ne sont pas chargées de notre économie. Ce n'est pas la General Dynamics qui est le ministre d'État au développement économique au Québec. Ce n'est pas elle qui est le ministre de l'Industrie et du Commerce. Ce n'est pas General Dynamics qui est ministre des Richesses naturelles au Québec. General Dynamics, c'est l'administrateur des capitaux américains qui sont placés là pour faire des profits. Je ne les blâme pas, ce n'est pas leur rôle d'agir comme Saint-Vincent-de-Paul. Mais c'est le rôle du Québec, c'est le rôle d'un gouvernement québécois qui se tient debout de voir à développer les richesses naturelles du Québec pour les Québécois.

On nous dit: Ce n'est pas nécessaire d'acheter l'Asbestos Corporation, ils vous garantissent la fibre. Oui, mais à quel prix nous garantissent-ils la fibre? Il y a plusieurs prix; vous savez, la même fibre de même qualité se vend à différents prix. C'est un cartel, la fibre d'amiante; cela se vend à différents prix. Quand Johns-Manville, qui a des industries aux États-Unis de fabrication de freins ou de plaques d'amiante-ciment ou des industries de papier d'amiante, prend la fibre et qu'elle la vend à une de ses industries à elle, elle la vend à un certain prix, un prix de transfert, avec un escompte de 20%. Elle fait moins de profits au Québec, elle paie moins d'impôt et elle est plus concurrentielle sur les marchés mondiaux. Quand elle la vend à une compagnie qui n'est pas une de ses succursales, une compagnie complètement étrangère, elle la vend à un autre prix. Le prix international, c'est à peu près 20% de plus.

Pensez-vous que, si on va acheter l'amiante de l'Asbestos Corporation au prix international, avec 20% de plus, puis que la Johns-Manville ou la Lake Asbestos vendent à leurs succursales, à leurs propres industries qui leur appartiennent à des prix de transfert, des prix de rabais? Pensez-vous qu'on est en concurrence?

On nous dit: Oui, mais vous avez déjà parti LUPEL-Amiante au Cap-de-la-Madeleine. C'est vrai. LUPEL-Amiante produit 10 000 tonnes de papier d'amiante, c'est vendu à Domco. Domco achetait du papier d'amiante avant que l'usine ouvre, il y a deux mois. Domco achetait du papier d'amiante; où le prenait-elle? En Angleterre. Qui leur vendait? Bell Asbestos qui produit son amiante à Thetford. Là, en produisant du papier d'amiante, on vient d'enlever un client à Bell Asbestos. On vient de lui enlever un de ses gros clients au Québec. Pensez-vous que Bell Asbestos est contente de cela? Pensez-vous qu'elle va venir nous vendre de la fibre d'amiante pour faire du papier d'amiante au même prix qu'elle le vend pour le fabriquer en Angleterre? Jamais de la vie! Elle va nous le vendre plus cher pour faire de la concurrence, comme elle l'a toujours fait.

Johns-Manville fabrique du papier d'amiante. Pensez-vous qu'à un moment donné s'ils peuvent réussir à mettre un concurrent à terre, c'est-à-dire LUPEL-Amiante au Cap-de-la-Madeleine, les mettre à terre pour ne plus avoir de rival, ils ne couperont pas les sources d'approvisionnement quand viendra le temps? Si le Parti libéral arrive au pouvoir et que la compagnie dit: Eux, ce sont des moutons, ils se laissent tordre la laine sur le dos, on coupe et on met à terre les industries de transformation de la fibre au Québec, elle est capable de le faire. Qu'est-ce que cela prend dans la caisse électorale pour obtenir le silence? C'est aussi simple que cela.

On dit qu'il nous faut une mine pour être assurés des sources d'approvisionnement. Sans être assuré d'une source d'approvisionnement, c'est tout le système d'industries qu'on chercherait à créer partout au Québec qui ne serait jamais sûr du lendemain. On en a eu la preuve. Il y avait une compagnie, La Flintkote, qui exploitait des

industries un peu partout aux États-Unis, qui avait une mine, précisément, à Thetford Mines. La mine a été épuisée ou, du moins, les terrains, c'était fini, cela arrivait juste sur le terrain de l'Asbestos Corporation. L'Asbestos Corporation n'a pas voulu leur vendre, elle n'a pas pu continuer l'exploitation, elle n'avait plus de fibres. Qu'est-ce qu'elle a fait? La majorité de ses industries n'ayant plus de fibres d'approvisionnement, elle a fermé.  
(17 h 50)

On serait dans la même situation. Alors, il est vital de s'assurer de l'approvisionnement. Et cela, les mineurs le savent, quand ils voient les demandes de fibres à l'heure actuelle. On nous dit qu'à Thetford, à Black Lake, à East Broughton, cela travaille trois équipes sur trois; les commandes arrivent; il y a une demande dans l'amiante à l'heure actuelle. Le Pentagone prévoyait, il y a deux ans, une grave pénurie d'amiante pour les années quatre-vingt. C'est en train de se produire. Les entrepôts sont presque vidés, tellement la demande est forte à l'heure actuelle dans le monde. C'est le seul secteur minier qui soit en progression comme celui-là dans le moment. Si on n'est pas assuré de notre source d'approvisionnement et si on n'est pas assuré de notre source d'approvisionnement à des prix concurrentiels, notre industrie ne tiendra jamais. S'il n'y a jamais eu d'industrie de transformation au Québec, c'est parce que les Québécois n'étaient jamais sûrs de leurs sources d'approvisionnement. C'était entre les mains de compagnies américaines ou de compagnies anglaises qui préféraient transformer l'amiante partout ailleurs dans le monde, sauf au Québec.

On se réveille aujourd'hui, il y a 300 industries de transformation dans 80 pays du monde et il n'y en a pas une seule à Thetford. Mme la Présidente, c'est vrai. Est-ce que j'ai droit à vingt minutes?

**La Vice-Présidente:** Vingt minutes, vous avez jusqu'à 17 h 56, M. le député.

**M. Grégoire:** Mme la Présidente, c'est vrai que le gouvernement n'a pas attendu l'achat de l'Asbestos Corporation mais s'il s'est lancé, par contre, dans l'installation d'industries secondaires comme celle de LUPEL-Amiante, au Cap-de-la-Madeleine, c'est qu'il sait que de gré à gré ou par expropriation il pourra avant longtemps compter sur ses sources d'approvisionnement. Le gouvernement a agi, le gouvernement s'est donné une politique de l'amiante et il a agi. Aujourd'hui, je suis fier de constater les résultats qui ont suivi. Je suis fier de constater que 18 mois après l'annonce de la politique de l'amiante par le premier ministre Lévesque, à Thetford, le 21 octobre 1977, aujourd'hui la Société nationale de l'amiante a été créée, la Société nationale de l'amiante est propriétaire majoritairement d'une usine de transformation d'amiante au Cap-de-la-Madeleine, qui n'aurait jamais vu le jour sans cela.

Premièrement, une usine au Cap-de-la-Madeleine. Deuxièmement, la Société nationale de l'amiante est propriétaire à 50% aujourd'hui, après

les ententes signées, d'une usine de fabrication de freins d'automobile à Montréal, Canadian Distex. Voulez-vous savoir quel est le chiffre d'affaires, Mme la Présidente, du frein automobile dans le monde à même notre amiante? Dans le frein moulé: \$800 millions par année et dans le frein tissé \$840 millions par année, soit \$1 640 000 000. Je suis fier également d'annoncer qu'à l'heure actuelle, à Thetford — cela n'a pas pris 100 ans, mais deux ans de pouvoir du gouvernement québécois — on est en train de construire la première usine rattachée à l'amiante dans la région de l'amiante à Thetford Mines. Les fondations pour cette usine sont terminées; on est en train de construire l'usine et bientôt elle sera en activité. Déjà, on commence à parler d'une deuxième usine pour le magnésium métal, toujours à Thetford, à même les résidus d'amiante. On parle également, avant longtemps, d'installer le Centre de recherche et de développement. Mme la Présidente, pour deux ans, c'est beaucoup d'actions.

Pourquoi? Parce que le gouvernement s'est dit: Cessons de nous fier aux étrangers, comme nous répète l'Opposition; comptons sur nous-mêmes. Cessons de nous fier aux grosses compagnies américaines qui ne sont pas nos sociétés Saint-Vincent-de-Paul; comptons sur nous. Quand un peuple commence à se dire: C'est moi qui va faire mon développement, fini d'attendre après les autres, c'est dans ce temps-là que le développement suit.

Tant qu'un peuple, tant qu'une population comme la population québécoise s'est laissée dire, pendant 100 ans: Attendez, les autres vont vous développer, tant qu'on attend cela, les autres ne nous ont pas développés. Mais quand on s'est dit: On va se développer nous-mêmes, là, cela a marché et les résultats se font sentir.

Mme la Présidente, je sais que mon temps achève, mais je voudrais tout de même dire ceci. J'espère que...

**M. Mailloux:** Comme il approche 18 heures — il reste cinq ou six minutes — et que l'honorable député représente la région, nous serions consentants à ce qu'il aille jusqu'à 18 heures.

**M. Grégoire:** Merci. J'espère, Mme la Présidente, que cet achat de l'Asbestos Corporation, de gré à gré ou par expropriation — il faut que cela se fasse, je crois que c'est évident et clair — se fera le plus vite possible maintenant, car je dois vous dire que dans la région, on commence à trouver le temps long. Les mineurs, même les cadres... J'entendais le député de Saint-Laurent dire l'autre jour: Oui, mais vous achetez la mine, mais est-ce que les cadres vont suivre? Eh bien, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec les ingénieurs et les administrateurs. Tous sont tellement fiers de travailler dans une industrie comme celle-là, tous sont tellement heureux de voir que cela deviendra la propriété collective du peuple québécois que je n'en connais pas un seul qui laissera la société Asbestos Ltée, dont l'actionnaire sera le gouvernement du Québec plutôt que General Dynamics,

pas un seul qui va quitter l'Asbestos Corporation, ou la société Asbestos. Ce sont des gars compétents, que ce soient les cadres, les directeurs, que ce soient les ingénieurs ou les mineurs, ce sont des hommes compétents qui seront capables, ayant en plus la fierté de se dire: On travaille pour nous, on va l'exploiter, la mine.

La mine va continuer de fonctionner. Ce n'est pas cela qui va donner de l'emploi supplémentaire. Mais ce qui va donner de l'emploi supplémentaire, par exemple, c'est que ceux qui travailleront là diront: On sort de la fibre du centre de la terre, mais cette fibre ne s'en va pas ailleurs pour être transformée. Elle s'en va à Shawinigan, Elle s'en va au Cap-de-la-Madeleine. Elle s'en va à Montréal. Elle s'en va à Québec et partout, on installe des industries pour développer notre économie et pour donner de l'emploi à nos citoyens québécois. Les travailleurs diront à ce moment-là: On ne fait pas simplement sortir notre fibre pour créer de l'emploi ailleurs. On la sort pour que ce soient les Québécois qui puissent en profiter et travailler dans nos industries. Mme la Présidente, je peux vous dire d'avance que c'est là un sujet de fierté pour nos mineurs parce que ce sera notre sol qui ira un peu partout au Québec pour donner du travail dans ces industries de transformation.

J'espère que cela se fera avant la fin de juin parce que je dois vous dire — et je l'ai déjà mentionné — que j'aimerais fortement pouvoir, le 24 juin prochain — car, après l'adoption de la loi, cela ne prendra qu'un avis de 24 heures — avec tous les mineurs de la région de Thetford, avec tous ceux du Québec, avec les ingénieurs de la compagnie, les cadres et tous, avec ceux d'ici qui le voudront, aller célébrer la fête nationale des Québécois en montant sur les mâts de l'Asbestos Corporation, à Thetford, à Black Lake, à Robertsonville le drapeau du Québec pour montrer que c'est une autre étape où les Québécois décident non plus d'attendre après les autres pour se développer, mais de le faire eux-mêmes, car nul n'est mieux servi que lorsqu'il se sert lui-même.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mailloux:** Mme la Présidente, sur une telle flamme nationaliste, pourrais-je vous demander la suspension du débat?

**La Vice-Présidente:** Je vous reconnaitrai à 20 heures ce soir, M. le député de Charlevoix.

M. le leader parlementaire du gouvernement, vous aviez...

**M. Charron:** Jusqu'à 20 heures. Non, cela va. Je voulais simplement indiquer à la Chambre, pour que cela ne soit une surprise pour personne, que le voeu exprimé cet après-midi est devenu une décision. La Chambre siégera ce soir jusqu'à ce que le débat de deuxième lecture de ce projet de loi soit terminé et elle ajournera ses travaux, par la suite, jusqu'à 10 heures demain matin.

**La Vice-Présidente:** Cette Assemblée...

**M. Grenier:** Est-ce que cela peut dépasser minuit?

**M. Charron:** Cela me surprendrait puisque, du côté gouvernemental, il ne reste que la réplique du ministre des Richesses naturelles. Le leader de l'Opposition officielle m'a informé qu'il restait deux ou trois intervenants au maximum du côté de l'Opposition libérale. Donc, la responsabilité est entre vos mains.

**La Vice-Présidente:** Cette Assemblée suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

(Suspension de la séance à 18 heures)

(Reprise de la séance à 20 h 10)

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Veuillez vous asseoir.  
Reprise du débat sur le projet de loi 121.  
Je cède la parole au député de Charlevoix.

#### M. Raymond Mailloux

**M. Mailloux:** M. le Président, j'imagine sans mal que, comme on a tellement peu de belles soirées dans le Québec, si ce n'était de votre devoir et du nôtre, vous préféreriez être en dehors des murs de cette enceinte. Comme le thème très nationaliste a été employé par mon prédécesseur, l'honorable député de Frontenac, qui a eu le temps, dans ces deux heures, de s'apaiser quelque peu, je voudrais revenir, si on me le permet, à des propos un peu plus réalistes, tout en ne niant pas les avancés du député de Frontenac qui représente une région qui est forcément le centre du développement de l'amiante dans le Québec.

Intervenant dans ce débat de deuxième lecture du projet de loi 121, Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, je n'ai pas la prétention, loin de là, d'espérer infléchir la volonté gouvernementale car, même profane en la matière, on constate que toutes les interventions ministérielles sont davantage marquées au coin d'un nationalisme qui s'embarrasse peu des contraintes économiques de toutes sortes. On a la prétention d'agir comme témoin dans un secteur de la transformation d'une matière première dont les propriétaires n'auraient pas oeuvré en fonction des intérêts du Québec. Dans cette dernière affirmation du gouvernement suivant laquelle l'effort nécessaire d'une transformation accrue n'a pas été réalisé, je suis de ceux qui croient qu'il y a une part de vérité où toute tentative de redressement ne peut être qu'appuyée mais sur cet aspect précis. D'autres intervenants ont fait avant moi la démonstration qu'une telle volonté gouvernementale point n'est besoin, et d'aucune façon pour la réaliser, d'acheter des mines pour oeuvrer dans un secteur où l'on désire être davantage présent. Si les compagnies propriétaires de gisements abusent du gouvernement ou des sociétés que celui-

ci encouragerait dans la transformation éventuelle, je dirais au Parti québécois qu'alors il se serait gardé de bons arguments pour son prochain référendum.

**M. Bérubé:** M. le Président, est-ce que je pourrais juste poser une question?

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Si le député de Charlevoix y consent seulement.

**M. Mailloux:** Comme il est fort possible qu'il veuille me poser d'autres questions ou que l'un de ses collègues veuille m'en poser, je pense qu'il aura son droit de réplique. Je connais la gentillesse du ministre des Richesses naturelles, alors il pourra peut-être nous donner tous ses arguments dans sa réplique.

**M. Bérubé:** Je voulais simplement savoir...

**Le Vice-Président:** S'il vous plaît, M. le ministre. À défaut de consentement dans votre droit de réplique, vous répondrez au député de Charlevoix. M. le député de Charlevoix.

**M. Mailloux:** M. le Président, à qui voudrait-on faire croire qu'une ou des sociétés, aussi puissantes soient-elles, propriétaires de gisements miniers, refuseraient de vendre la matière première à toute société gouvernementale ou autre qui la transformerait au Québec avec l'appui de ce même gouvernement? À qui veut-on faire gober dans le Québec que le gouvernement est à ce point démuni de moyens à sa disposition que, s'il n'est pas propriétaire de gisements et, dans ce cas, d'installations désuètes, il sera soumis à être approvisionné dans des conditions inacceptables? Je pense que mon collègue, le député de Shefford, a fait la nomenclature de quantités de mesures dont pouvait se servir alors le gouvernement. Le ministre des Finances, sans qu'il soit besoin aucunement d'exproprier ou d'acheter de gré à gré, connaît sans aucun doute une gamme de mesures fiscales ou autres dont il pourrait se servir et des plus efficacement. Si elles ne sont pas assez draconiennes, il n'aurait alors qu'à les renforcer, nonobstant ce qu'on a dit sur d'autres concurrents possibles qui auraient de l'amiante à vendre également.

M. le Président, à chaque fois que l'État a voulu concurrencer l'entreprise privée, les espoirs de réussite ont très rarement donné un tant soit peu les résultats espérés. Il serait, je pense, ridicule de faire des comparaisons avec l'Hydro-Québec, dont nous avons d'ailleurs été, nous du Parti libéral. Ce monopole, dont je ne nie les réalisations d'aucune façon, peut fixer les taux lui permettant de réaliser les profits souhaités; il n'a qu'à augmenter et le consommateur, lui, n'a qu'à payer. Cet exemple ne démontre pas non plus que les méthodes administratives sont à l'abri de tout reproche et l'absence de concurrence dans un tel domaine d'activité ne permettra jamais d'apporter un réel jugement de valeur sur l'administration de

l'Hydro-Québec. M. le Président, l'expropriation, que peut rendre possible le projet de loi no 121, des installations de l'Asbestos Corporation, s'il est adopté par la majorité ministérielle, cette expropriation, dis-je, ressemble à d'autres volontés semblables manifestées par d'autres gouvernements. Même à ce moment, il n'était nullement question d'acheter des mines, mais des installations de transformation de mines de fer. Que de discours aussi enflammés que celui que j'ai entendu tantôt du député de Frontenac, n'a-t-on entendus à ce moment, nous vantant les mérites de la prise en charge d'une sidérurgie qui, elle aussi, serait nationale, et j'étais moi-même dans cette formation politique.

Pendant que je préparais en Chambre les prémices de mon discours, j'écoutais le député de Saint-François qui, je pense, est assez objectif en Chambre, qui terminait l'autre jour son intervention en affirmant son désir de voir le gouvernement prendre en main ce dossier, de ne pas laisser à d'autres la prise en charge de nos intérêts collectifs. Comme tant d'autres dans le passé, j'ai eu des illusions semblables. Le temps s'est permis de me rappeler que les meilleures intentions ne sont pas toujours synonymes de succès. Je voudrais quand même garder toutes les illusions qu'ont le député de Saint-François et celui de Frontenac.

M. le Président, avant que le projet de loi no 121 soit adopté par la majorité ministérielle — c'est cela son voeu — on aurait avantage à relire les déclarations d'alors et constater par la suite, après les résultats qu'on promettait, dans le secteur combien nécessaire qu'est la fabrication de l'acier, quels sont aujourd'hui les véritables résultats après tant de centaines de millions investis. J'ai été quelques années un des membres du Conseil du trésor. Année après année, j'ai entendu, comme mes collègues, de la part des administrateurs de SIDBEC, les arguments les plus savants sur les millions nécessaires pour combler les déficits successifs. Je me rappelle avec quelles données les plus savantes les unes que les autres on nous démontrait comment une injection supplémentaire — c'était toujours la dernière, d'ailleurs — les conduirait à complète rentabilité. Après près de quinze ans, on apporte encore et on apportera encore dans quelques semaines les mêmes arguments, puisqu'on a trouvé en cours de route de nouvelles raisons pour ne pas livrer la marchandise. C'est une autre demande d'une trentaine de millions qui, elle, enfin permettrait de compléter l'intégration souhaitée et une autre illusion de profit. La sidérurgie québécoise, elle, est mieux d'avoir les garanties gouvernementales.

Je voudrais faire simplement référence à quelqu'un qui faisait du pouce dans ma région, allant de Québec vers Charlevoix. Ayant fait monter ce jeune homme dans ma voiture, je me suis aperçu que c'était un Français. Je lui ai posé la question: Comment se fait-il que d'aussi loin vous soyez rendu dans un comté qui est peut-être aussi français que la majeure partie du territoire français,

puisque nous avons 99,9% de citoyens canadiens-français. Il me dit: Je suis venu faire un tour ici, je trouve cela agréable. Je lui ai posé la question: D'où venez-vous? Je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur, mais je pense qu'il a dit, si ma mémoire est fidèle: Je viens de la Lorraine, près de la frontière de la Belgique. Quest-ce qui se passe là-bas? Il me dit: Il y avait une industrie sidérurgique importante près de la frontière belge; on a limogé 50% des effectifs et, tantôt, ce sera une ville fantôme qui faisait vivre, auparavant, quelques milliers de personnes.  
(20 h 20)

Je comprends que ce n'est peut-être pas le problème du Québec pour notre sidérurgie alors que la matière première est à côté. C'est quand même dire un peu que les problèmes que rencontre la sidérurgie, il y a d'autres pays qui les vivent actuellement; parce qu'ils sont plus loin de la matière première, ils vont vers la faillite de ces installations.

M. le Président, j'écoutais, il y a quelques jours, l'ex-président de SIDBEC qui, après 14 années, avec tant d'autres spécialistes, a oeuvré courageusement pour rendre cette aventure acceptable à ceux qui doivent en payer la note. Ces investissements sans cesse nécessaires ont sans doute d'autres retombées que je ne nie pas. Cela ne permet quand même pas, en 1979, d'affirmer que l'entreprise privée n'aurait pas joué son rôle plus efficacement. M. Gignac, ni davantage le PDG qui prendra temporairement la relève ne pourraient nous affirmer avec preuves à l'appui que cette fois, avec une trentaine de millions, ce sera la rentabilité.

Si le projet de loi 121 est adopté, qui peut nous assurer, du côté ministériel, que dans 15 ans l'État aura pu combler un vide, malgré le "know-how" des spécialistes en la matière qui ont dû cesser des activités de transformation, comme en parlait le député de Richmond? Qui, malgré la bonne volonté que je reconnais au ministre des Richesses naturelles, après des investissements dont on ignore le nombre de millions, pourra nous donner des réponses satisfaisantes que SIDBEC ne peut nous donner après 15 ans? Qui, dans ce gouvernement, peut à ce point changer les règles du jeu pour afficher une telle assurance? Est-ce que l'expropriation des mines de fer aurait à ce point changé les données qu'elles seraient aujourd'hui rentables? Je n'ai jamais entendu une telle affirmation de la direction de SIDBEC.

Est-ce que l'expropriation d'Asbestos par l'État apportera de meilleures conditions de salubrité pour les travailleurs? J'espère que le gouvernement respectera au moins ses propres directives. Comme ce sera d'absolue nécessité, les coûts afférents n'en seront sûrement pas diminués pour autant. Est-ce que, travaillant pour l'État, les relations patronales-ouvrières en seront améliorées? Plusieurs catégories de ceux-là font la démonstration du contraire, malheureusement.

Est-ce que les demandes salariales de ces éventuels travailleurs de l'État atteindront le niveau souvent irréaliste dont on se souvient des

exigences? M. le Président, jamais l'État ne fut en mesure de concurrencer l'entreprise privée et si, par cette expropriation, cette parité se retrouvait, ce serait une première en Amérique du Nord.

Le ministre des Finances dispose-t-il de tant de capitaux, malgré les réserves de la caisse de dépôt ou des caisses populaires, des caisses d'entraide, des banques, etc., qu'il ne devra pas prochainement faire des choix? On connaît les besoins importants de l'Hydro-Québec pour la baie James et pour d'autres rivières qu'on voudra aménager. On connaît les besoins qui sont manifestés par le ministre de l'Industrie et du Commerce pour les fins de l'amélioration de nos pêcheries maritimes. On sait les quelque \$30 millions que demande SIDBEC dans les semaines qui vont venir. Pour la transformation des chantiers maritimes de Sorel, encore une cinquantaine de millions qu'il faudra investir là-bas. Je pense que le ministre de l'Agriculture, en agro-alimentaire, aura également des exigences pour l'ensemble de l'industrie. Je pense que personne ne pourra s'opposer à ce que nous soyons davantage présents dans le secteur agro-alimentaire.

M. le Président, si on a tant d'argent, est-ce que cela ne mettrait pas un peu en doute les prétentions qu'avait cet après-midi le ministre d'État au développement économique qui disait qu'à l'arrivée au pouvoir du Parti québécois les finances étaient dans un tel état que c'était quasiment la faillite dans le Québec? Est-ce qu'on a été à ce point sage, dans ce gouvernement, qu'après deux années on aurait tellement renfloué les coffres de l'État qu'on peut se permettre n'importe quelle extravagance sans regarder d'aucune façon dans quel secteur d'activité on doit agir.

Quand le ministre d'État au développement économique dit dans quel état malheureux ils ont trouvé les finances, je me rappelle que quantité d'experts en finances ont quand même dit à ce moment-là que quand on regardait à l'intérieur du budget du Québec, ce qu'on retrouvait pour les montants nécessaires en capital et intérêts, c'était un des budgets les plus équilibrés dans l'ensemble du Canada. M. le Président, le ministre d'État au développement économique, cet après-midi, s'est permis — je pense que cela a dépassé sa pensée, c'est ce qu'il me disait tantôt, pour moi, cela a dépassé sa pensée... Il s'est permis...

**M. Landry:** Question de privilège, M. le Président.

M. Mailloux: Je n'ai encore rien dit, M. le Président!

**M. Landry:** Ce que j'ai dit cet après-midi, c'est que le Parti libéral était devenu un parti rétrograde...

**Le Vice-Président:** Un instant, M. le ministre! Je comprends que vous voulez rectifier... À l'ordre, s'il vous plaît! Je comprends que vous voulez rectifier des faits sur le discours que vous avez prononcé cet après-midi.

**M. Landry:** Non.

**Le Vice-Président:** Non? Est-ce une question de privilège?

**M. Landry:** Oui.

**Le Vice-Président:** Allez-y.

**M. Landry:** Notre honorable ami était en train de dire que je lui avais dit que j'avais dépassé ma pensée. Or, en disant que le Parti libéral était devenu un parti rétrograde, non seulement je n'avais pas dépassé ma pensée, mais je n'étais pas allé jusqu'au bout de ma pensée. Ce que j'ai dit au député de Charlevoix, c'est que le Parti libéral, effectivement, fut un ferment de progrès...

**M. Lalonde:** M. le Président, question de règlement, quand même! M. le Président, une question de règlement.

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Lalonde:** M. le Président, l'honorable ministre est en train de refaire un discours qu'il regrette déjà. C'est tant pis pour lui. Mais ce n'est pas une question de privilège. S'il a dépassé sa pensée — ce n'est pas difficile, d'ailleurs, de la dépasser — c'est à lui d'intervenir à un autre moment sur un autre projet de loi.

**M. Landry:** M. le Président, cette question de règlement prouve que j'aurais peut-être droit à une deuxième question de privilège. Le député de Marguerite-Bourgeoys ferait mieux, je pense, de me laisser finir ma question de privilège, même si cela fait mal à lui-même et à sa formation politique, plutôt que me donner l'occasion d'en soulever d'autres. Je finis donc ma phrase, M. le Président...

**M. Lalonde:** M. le Président, j'ai soulevé une question de règlement. Ce n'est pas une question de...

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! La présidence aurait au moins une question à poser. S'agit-il de propos tenus lors d'un discours à l'Assemblée nationale ou de propos tenus à l'extérieur de l'Assemblée nationale?

**Une voix:** À l'extérieur.

**M. Mailloux:** M. le Président, je pourrais peut-être vous éclairer. J'ai, comme mes collègues cet après-midi, écouté les propos de mon honorable collègue d'en face. Je disais que ses propos avaient peut-être dépassé sa pensée, et j'en étais rendu là dans mon discours. Ce à quoi il fait allusion, c'est une conversation privée que nous avons eue tous deux tantôt. Il faudrait au moins que je me rende jusque-là avant que ces propos soient mal interprétés. M. le Président, ce que

j'avais compris des propos du ministre d'État au développement économique, c'est que la formation dont je fais partie depuis près d'une vingtaine d'années était à ce point rétrograde que cela servait d'éteignoir dans la province de Québec. On n'a qu'à faire référence au discours du chef du gouvernement hier pour savoir que, dans le mois d'août, on a toujours été dans la partie la plus ombragée et vous, dans la partie la plus ensoleillée.

Par contre, ce n'est pas ce que les électeurs des comtés de Jean-Talon et d'Argenteuil ont compris parce qu'eux autres, lorsqu'ils avaient... Quand ils sont venus dans le soleil, avaient-ils des lunettes déformées à ce point? Je pense que le vote, vous l'avez bien compris.

M. le Président, trêve de plaisanterie...

**Une voix:** ... de gouvernement.

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Mailloux:** ... je voudrais quand même dire que si le ministre n'a pas dépassé sa pensée, quantité de téléspectateurs auront compris que les mesures avant-gardistes de notre formation politique, c'était son dernier souci. Je voudrais quand même rappeler au dernier gouvernement comme aux précédents que si, aujourd'hui, le Parti québécois est en mesure de poser certains gestes qui permettront aux Québécois de s'affirmer davantage dans le contexte nord-américain, vous le devez à ce Parti libéral que vous décriez tant. Je vais vous en donner un exemple.

Hier soir, M. le Président, j'étais peut-être à ma cinquième ou sixième présence en fin de semaine. À un moment donné, en relaxant, je me suis mis à écouter le congrès du Parti québécois. J'écoutais votre chef qui, dans un discours enflammé, devant ses militants les plus chauds, j'imagine, qui viennent de chacun des comtés, voulait leur donner la flamme nécessaire jusqu'au référendum. Cela a été un discours peut-être plus nationaliste que ceux qu'on a entendus aujourd'hui. Quand le premier ministre décide de se servir d'un langage pas mal imagé, on sait ce que cela donne. À un moment donné, il a fait une affirmation qui m'a fait sursauter quand il a dit qu'aujourd'hui on était en mesure de prendre notre destin en charge principalement pour une raison: parce que le Québec, dans ses fils — le Québec actuel, dans ses fils — possède le meilleur niveau d'instruction, de scolarisation de toutes les provinces canadiennes et de l'Amérique du Nord. M. le Président, si cela existe, c'est qu'il y a eu des gouvernements avant qui n'étaient pas aussi rétrogrades que cela pour avoir permis que les fils de tous les Québécois aient une chance égale de travailler pour le Québec.  
(22 h 30)

**Le Vice-Président:** À l'ordre!

**M. Mailloux:** M. le Président...

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Charlevoix, votre temps de 20 minu-

tes est expiré. Vous avez commencé à... Je voulais tout simplement dire au député de Charlevoix qu'il a commencé à 20 h 9, mais avec le consentement des membres de la Chambre, il peut continuer pendant quelques minutes.

**M. Mailloux:** M. le Président, je remercie mes collègues de me laisser continuer quelques minutes, mais, en fait, quand j'ai commencé, je pense qu'il dépassait un peu 20 h 10 et j'ai été interpellé quand même pendant cinq ou dix minutes. De toute façon, si on me permet de continuer quelques minutes, quant au parti rétrograde dont je ferais partie, je voudrais signaler également à l'attention de mon honorable collègue que le droit de grève dans la fonction publique, c'est encore un gouvernement du Parti libéral qui l'a accordé et qu'il ne le regrette pas. René Lévesque, le premier ministre actuel, en faisait partie.

**M. Beauséjour:** Question de règlement. Je crois qu'il faudrait rappeler le député à la pertinence du débat.

**M. Mailloux:** Un instant! Un instant!

**Le Vice-Président:** M. le député de Charlevoix.

**M. Mailloux:** Je reviens quand même sur des propos qui sont de pleine actualité. Si nos Québécois sont en mesure de s'affirmer davantage en Amérique du Nord, s'il y a eu des services qui permettent à tous nos citoyens d'avoir la meilleure santé possible, je pense que c'est également grâce à ce parti qui n'est pas un parti rétrograde. Que l'on songe à la Caisse de dépôt, que l'on songe à la Régie des rentes, que l'on songe à la nationalisation de l'électricité, que l'on songe à la baie James qui ne vient pas de Jean Lesage, mais qui vient du dernier gouvernement. À ce que je sache, ce n'est pas un gouvernement rétrograde qui a permis l'aménagement des sources d'énergie de la baie James. Votre propre collègue a mis plusieurs mois avant d'accepter que c'était un geste qui devait être posé au moment où on l'a posé et c'est une des sources d'énergie qui est, je pense, encore la plus sûre dans le monde entier. Je voulais dire un mot de la Société générale de financement. Vous êtes dans une région, M. le Président, où vous allez chercher, par la Société générale de financement, des retombées de votre participation à la compagnie Donohue. Mais le gouvernement prend bien garde d'aller s'introduire dans les décisions d'une compagnie qui oeuvre profitablement et pour le Québec et pour ses actionnaires. Mais ce n'est pas le gouvernement qui en assume la direction.

Je voudrais simplement terminer en rappelant au ministre des Richesses naturelles que c'est vrai que, dans le Québec, nous devons être davantage présents dans la transformation. Si on ne m'avait pas rappelé à l'ordre aussi souvent, je voulais dire quelques mots — je pense qu'ils vont quand même avec la transformation des matières premiè-

res — sur le fait qu'on vient de trouver dans le Québec des gisements pour lesquels votre ministère a oeuvré depuis 1973 jusqu'à maintenant, des gisements de silice importants. Il y en a un dans Charlevoix que votre ministère a qualifié d'un des plus importants du monde. Vous me disiez privé-ment, il y a quelques jours, que, dans Témiscouata, on vient d'en trouver un également d'une extrême importance.

Quand on regarde les rapports du ministère de l'Industrie et du Commerce et des Richesses naturelles et qu'on voit qu'une gamme de 65 produits viennent de ces gisements de silice dont nous sommes les propriétaires — 65 produits ou sous-produits qui pourraient être manufacturés dans le Québec — je pense que, si on a tant de millions de dollars à dépenser, c'est dans des endroits aussi marginaux que ceux-là, que ce soit Charlevoix, que ce soit Témiscouata ou ailleurs, qu'on devrait s'associer avec l'entreprise privée pour tâcher de remplacer des exemples semblables que je rencontrais hier dans ma propre maison où je m'apercevais, en regardant les dossiers de la silice, que, durant des réparations qu'effectuait mon épouse, après trois mois d'attente partout dans le Québec et le Canada, la céramique qu'on obtenait était "Made in Italy" et qu'un autre produit dans la maison était "Made in Germany". Si le Québec a tant de millions de dollars à dépenser, tant mieux, mais qu'ils les mette dans la transformation de matières premières dont s'est peu souciée l'industrie.

Je pense que dans tous les dérivés du silice, il y a, M. le Président, dans les richesses naturelles que sont les nôtres dans le Québec, matière à faire des travaux de recherche importants pour permettre que d'autres industries naissent dans le Québec pour l'avantage de la collectivité. M. le Président, je ne pense pas avoir offensé personne de mes collègues. Je voulais simplement rappeler à mon ami, le ministre d'État au développement économique, que cela avait peut-être dépassé sa pensée, les termes qu'il a employés à notre endroit cet après-midi.

**M. Bérubé:** M. le Président...

**M. Goulet:** M. le Président...

**M. Landry:** Progressiste, hier...

**Le Vice-Président:** Oui, M. le ministre.

**M. Landry:** ... rétrograde aujourd'hui.

**M. Bérubé:** Je voudrais simplement demander au député de Charlevoix...

**Le Vice-Président:** Un instant, s'il vous plaît! Étant donné que son droit de parole est dépassé, cela prendra le consentement du député de Charlevoix mais, avant tout, le consentement unanime de l'Assemblée.

**Des voix:** Consentement.

**M. Bérubé:** Je voulais être bien certain d'avoir bien entendu. Je crois avoir entendu le député de Charlevoix dire que si nous pouvions faire la démonstration que les compagnies minières du Québec ont refusé au gouvernement du Québec un approvisionnement en fibre, il serait prêt à changer son vote au moment du vote de deuxième lecture.

**Le Vice-Président:** D'accord. Question terminée. Très brièvement.

**M. Mailloux:** Je voudrais dire au ministre que j'ai simplement dit que plutôt que d'acheter des mines, nous serions prêts à appuyer toute tentative que ferait le gouvernement dans la transformation, et que s'il était exact que les compagnies qui possèdent la fibre d'amianté demandaient des prix tels au gouvernement qu'elles le placeraient dans une mauvaise situation, il aurait pour son référendum des arguments valables.

**M. Bérubé:** Merci. Je m'occuperai dans ma réplique de faire cette démonstration.

**M. Mailloux:** Pour autant que vous ne vous portez pas acquéreur.

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! La parole est au député de Bellechasse.

**M. Bertrand Goulet**

**M. Goulet:** Merci, M. le Président. C'est avec beaucoup d'intérêt que je participerai au débat de deuxième lecture concernant le projet de loi que nous débattons présentement et qui touche le principe d'expropriation de la compagnie Asbestos Corporation. En effet, le principe même de ce projet de loi permettra à la Société nationale de l'amianté, organisme qui appartient à part entière au gouvernement, d'exproprier la société Asbestos. Le mot le plus important, M. le Président, que l'on retrouve dans ce projet de loi c'est, il va sans dire, le mot "exproprier". Ce mot à lui seul résume tout le projet de loi et surtout ce mot à lui seul résume tout le principe du projet de loi no 121.

Bien souvent, une fois arrivés en politique active, des gens nous interrogent sur la raison qui nous a incités à nous présenter en politique ou encore à nous présenter sous telle ou telle bannière plutôt qu'une autre. Plusieurs réponses peuvent être pertinentes à une telle question et toutes pourraient être justifiées et justifiables. Dans mon cas, comme dans le cas de plusieurs de mes collègues de quelque formation politique qu'ils soient, plusieurs raisons ont pesé dans la balance et l'ont fait pencher pour une décision plutôt qu'une autre. Dans mon cas, M. le Président, l'une de ces raisons, l'une des principales raisons qui m'ont incité à me présenter sous la bannière du parti que je représente, l'Union Nationale, c'est que cette formation politique, et ce depuis sa fondation, croit à l'entreprise privée. Cette formation politique a toujours démontré concrètement

son penchant pour l'entreprise privée. L'Union Nationale a toujours consacré une part très importante au rétablissement de notre économie et à la restructuration industrielle du Québec.

Oui, M. le Président, l'Union Nationale a toujours cru que l'entreprise privée, que l'initiative privée est le point d'appui de notre croissance économique et cette formation politique s'est toujours engagée et s'engage encore à garantir la propriété privée. C'est d'ailleurs cet état de fait qui caractérise deux des économies les plus avancées au monde, en tout cas, dans les plus avancées au monde, soit celle des États-Unis, pour en nommer une, et la Suède. Également, M. le Président, on pourrait peut-être nommer celle de notre pays le Canada et de notre province, le Québec. Par ailleurs, je crois que c'est à l'État qu'incombe le rôle essentiel de susciter une atmosphère propice à l'épanouissement économique d'une province ou du Québec.

Nous, de l'Union Nationale, nous croyons que l'expropriation de l'entreprise privée ne suscite pas une atmosphère propice à cet épanouissement économique que nous espérons tous, quelle que soit la formation politique que nous représentons et quel que soit le siège que nous occupons dans cette Assemblée. Voilà une des raisons qui m'ont incité à militer dans les rangs d'une formation politique plutôt qu'une autre. Voilà un des principes que je voulais défendre et dont aucune autre formation politique ne me donnait la garantie.

(20 h 40)

Vous comprendrez, M. le Président, avec ce préambule, pourquoi je voterai contre ce projet de loi no 121 en deuxième lecture. La raison est simple, c'est parce qu'il va à l'encontre d'un des principes fondamentaux que je me suis engagé à défendre une fois dans le champ de la politique active. Je suis d'accord avec ceux qui prêchent que l'économie doit appartenir aux Québécois, et je ne crois pas qu'il se trouve dans cette Assemblée un député qui est contre ce droit. Mais là où je ne suis pas d'accord, c'est sur le choix des moyens pour y arriver et, considérant les moyens à prendre, vous trouverez là un large fossé qui sépare notre formation politique d'avec d'autres, surtout d'avec celle qui dirige le gouvernement actuel, formation politique du Parti québécois.

Le gouvernement préconise l'étatisation. L'Union Nationale préconise l'entreprise privée ou la formule coopérative qui associe, au principe de l'initiative privée, celui de la participation de tous, sans égard à leur fortune. La formule coopérative, aussi, reçoit l'appui de notre formation politique, qui voit là une autre formule beaucoup plus intéressante que celle de l'étatisation.

L'Union Nationale et le député de Bellechasse croient sincèrement que l'on peut intéresser tous les Québécois à l'amiante comme à d'autres domaines et que l'on peut inciter les Québécois au développement de leur économie en choisissant d'autres formules que celle qui nous est proposée par le projet de loi no 121, celui que nous débattons présentement. Il faut créer un climat

propice à l'investissement privé, climat qui permettra aux Québécois, et même à d'autres, de canaliser énergie, capitaux et autres ressources dans leur développement économique afin qu'ils s'en assurent la maîtrise eux-mêmes sans que l'État aille jusqu'à s'approprier une entreprise au nom des Québécois. Cela, c'est également vrai dans le domaine de l'amiante.

Je crois sincèrement que les Québécois peuvent s'approprier une entreprise sans avoir besoin qu'elle soit maîtrisée par le gouvernement ou par l'État. Voilà le principe fondamental que je défends. Le but visé par le projet de loi no 121 est contraire à ce principe si cher à celui qui vous parle. L'État doit veiller au maintien de l'économie et, s'il y a lieu, à sa restructuration. L'expropriation par l'État, l'étatisation enlève le dynamisme à l'économie. Cela a souvent pour effet de décourager les investisseurs privés. Cela peut également rapporter des bénéfices qui, dans bien des cas, coûtent très cher aux Québécois et aux citoyens de cet État.

Mais une chose qu'on peut difficilement évaluer, c'est le tort causé aux citoyens d'une province ou d'un État à cause du découragement des investisseurs éventuels qui viennent du Québec ou d'ailleurs. L'effet, vous l'avez compris, M. le Président, d'une telle mesure à court et à long terme est difficilement évaluable parce qu'on ne peut évaluer les préjudices éventuels, immédiats ou futurs directement ou indirectement attribuables à une telle mesure.

L'étatisation, bien souvent, mine le dynamisme économique et a également pour effet d'alourdir l'appareil bureaucratique. L'étatisation maintient également dans bien des cas artificiellement une économie dans les cas d'une entreprise non rentable, par exemple. Je n'ai pas besoin d'en énumérer, car la liste d'entreprises non rentables au Québec, entreprises d'État, est assez longue et point n'est besoin de tourner le fer dans la plaie. Faut-il énumérer les SIDBEC, les Marine et bien d'autres qui ont été énumérées ces jours derniers, lors de ce débat et depuis la dernière année dans cette Assemblée?

Notre économie doit viser la participation de tous, c'est-à-dire ne pas laisser dans la passivité le citoyen qui veut s'impliquer. Au contraire, l'État, s'accaparant du pouvoir, laisse les citoyens passifs et remet tout sur le dos de l'État. Ainsi, l'étatisation enlève toute responsabilité au citoyen en remettant à l'État le soin de diriger l'économie. Je l'ai dit et je le répète, l'État doit créer une atmosphère propice à l'épanouissement économique. J'ouvre une parenthèse pour dire qu'il faut faire une différence entre créer une atmosphère propice à l'économie et créer de toutes pièces l'économie elle-même. Il y a là une différence très grande. Comme citoyen engagé en politique, j'ai choisi l'option dite entreprise privée parce que cette option a fait ses preuves et a amené nos voisins, les États-Unis, et même les Canadiens et les Québécois, à un standard de vie avantageusement comparable à celui d'autres pays qui ont choisi la formule proposée par le gouvernement actuel, la formule dite étatique.

Aujourd'hui, M. le Président, c'est l'amiante. Demain, ce sera quoi? Ce sera l'étatisation de l'épargne, ce sera l'étatisation des assurances en général, ce sera même l'étatisation des journaux. Si, aujourd'hui, c'est l'étatisation de l'amiante, demain ce sera toute autre chose. C'est pourquoi je suis contre le principe de ce projet de loi.

Plusieurs autres raisons m'incitent à voter contre ce projet de loi. Bien sûr, plusieurs d'entre elles ont été soulignées par mes collègues. Point n'est besoin de revenir à la charge et de vous les énumérer. Quant à moi, je vous dirai que je fais miens plusieurs arguments soulevés par mon collègue de Richmond, par le chef de l'Union Nationale et même par d'autres députés de cette Chambre. Tel qu'annoncé au début de mon intervention, je me limiterai au principe du but visé par ce projet de loi, soit l'expropriation d'une entreprise privée. Voilà quelques propos qui, j'espère, auront démontré clairement pourquoi je préconise la formule de l'entreprise privée ou la formule dite de la coopérative plutôt que celle proposée par le gouvernement actuel, la formule de l'étatisation que préconise le projet de loi 121.

Je vous remercie, M. le Président.

**Le Vice-Président:** M. le député de Drummond.

#### M. Michel Clair

**M. Clair:** M. le Président, ce qui frappe le plus dans ce débat, c'est l'insistance avec laquelle l'Opposition officielle — le Parti libéral du Québec — s'est quasiment déshonorée, quand on pense à certaines attitudes qu'elle a pu positivement adopter dans le passé, à l'époque dite de la révolution tranquille. Elle a perdu beaucoup de ce goût de faire avancer le Québec depuis ce temps. Depuis une dizaine d'années, dans combien de domaines est-ce que ceux qui s'opposent à l'avancement du Québec, ceux qui veulent endormir les Québécois, ceux qui veulent défendre les intérêts des étrangers au Québec avant de défendre les intérêts des Québécois, dans combien de cas, dis-je, le Parti libéral s'est-il illustré?

Je serais tenté de dire que quand on regarde leur attitude dans le débat sur l'amiante, on peut dire que bien des gens peuvent dormir tranquilles au Québec et à l'étranger. Ceux qui peuvent dormir tranquilles à l'étranger, ce sont toutes les multinationales qui, comme le ministre d'État au développement économique l'a mis en évidence, contrôlent nos richesses minières et en transforment si peu. Quand ces gens voient qu'il y a un peuple au Québec désireux de transformer davantage de ses matières premières, bien sûr que même si ces gens peuvent considérer que c'est démocratique, que c'est un phénomène normal que les peuples veuillent transformer leurs richesses naturelles chez eux, ils doivent être heureux de constater qu'ils ont ici, à l'Assemblée nationale du Québec, des gens pour défendre leurs intérêts, des gens qui n'hésitent pas à venir charrier ici, à l'Assemblée nationale, les propos que les "lobbyists" professionnels essaient de mettre dans la

bouche de certains hommes politiques américains.

M. le Président, il y a un argument particulièrement démagogique qui est utilisé, je pense, par le Parti libéral dans ce débat, c'est celui qui tente de faire croire que l'instrument utilisé dans le présent dossier de l'amiante est un instrument un peu antidémocratique, un instrument de dernier recours, un instrument qui maltraite les entreprises, un phénomène qui ne se passe à peu près nulle part dans le monde et qu'en conséquence, s'il y a un gouvernement qui fait cela au Québec, cela a sûrement quelque chose à voir avec son option nationale, son option quant à la souveraineté-association du Québec et, donc, qu'on peut craindre que ce gouvernement ne nationalise toutes sortes de secteurs, qu'il n'intervienne à temps et à contretemps dans les différents secteurs de l'activité économique pour venir en quelque sorte, comme je le disais tantôt, maltraiter les entreprises qui font affaires au Québec.

(20 h 50)

M. le Président, il y a un journaliste qui, il y a quelque temps, sous le titre L'arrogance de la société Asbestos a assez duré, dénonçait particulièrement l'utilisation à ce moment-ci de notre histoire d'une démagogie aussi frappante. Il citait plusieurs cas où les milieux d'affaires, que ce soit au Canada ou en Amérique, ou dans le monde entier, ne se sont pas alarmés outre mesure que des gouvernements décident d'utiliser un moyen prévu par le simple droit naturel des peuples à se développer, qui s'appelle le droit de développer lui-même les richesses naturelles de son pays.

Quand le gouvernement albertain de M. Peter Lougheed a acheté, il y a quelques années, le Pacific Western Airlines, une compagnie d'aviation, est-ce qu'on a dit que c'était à cause des visées séparatistes du gouvernement d'Alberta, que ce gouvernement était communiste, antidémocratique? Absolument pas, M. le Président. Cela n'a pas fait de vagues à ce point de vue. La même chose lorsqu'on a vu la Corporation de développement du Canada prendre le contrôle d'une dizaine d'entreprises privées partout au Canada, depuis une dizaine d'années. La même chose également quand le gouvernement fédéral a acheté les services voyageurs du Canadien Pacifique, il y a maintenant deux ans.

Si on regarde l'animation qui a pu régner dans certains milieux politiques américains, c'est normal. Ce qu'il y a de pas normal, c'est le fait que nos amis d'en face prennent ce sujet, l'amplifient et tentent de lui donner une importance démesurée. Ce qui est anormal ici, à l'Assemblée nationale, c'est voir ainsi charrier les arguments les plus démagogiques par des députés québécois qui sont élus pour représenter les intérêts du Québec et non pas les intérêts des milieux d'affaires américains. Ces milieux d'affaires américains sont-ils donc si énervés de voir le gouvernement du Québec décider de prendre en main ses affaires dans le domaine de l'amiante?

Au moment où on a adopté ici, à l'Assemblée nationale, le projet de loi no 70 qui a créé la

Société nationale de l'amiante, on a reçu du Consulat général du Canada, à New York, un petit texte qui peut intéresser nos amis d'en face relativement à ce qui se passait dans les milieux d'affaires américains. Rapidement, je cite en anglais un extrait d'un document officiel parvenu du Consulat général du Canada à New York ici même, à Ottawa, et plus tard transmis à Québec. On dit: "We have spoken with Canadian desk officers of three major US banks — et on les nomme — with respect to Québec Bill regarding nationalization of Asbestos Corporation. While none of banks have focused much attention on issue, none were particularly surprised as matter has been in air many months." On dit que personne n'a été surpris puisque c'était déjà dans l'air depuis plusieurs mois. "There is no outrage or confusion as was sustained after Saskatchewan introduced potash nationalization bill." On dit qu'il n'y a pas de confusion; on dit qu'il n'y a pas d'énervement dans les milieux d'affaires américains. Cela, M. le Président, c'est un rapport officiel du Consulat général du Canada à New York au ministère des Affaires extérieures du Canada à Ottawa. On voit donc à quel point nos amis d'en face se déshonorent en grossissant, en déformant, en donnant une amplitude démesurée à l'énervement qui, vraisemblablement, circulerait dans les milieux américains.

Regardons plus près de nous. Cela se passait au moment où l'Assemblée Nationale adoptait la loi créant la Société nationale de l'amiante. On a un rapport beaucoup plus près ici, qui provient de l'ambassade du Canada et qui est transmis encore une fois au ministère des Affaires extérieures.

Cela m'a été remis tantôt par le ministre des Richesses naturelles. Je pense que cela peut être intéressant pour nos amis d'en face. C'est au sujet de l'acquisition de l'Asbestos Corporation par le gouvernement du Québec, et je cite: "At dinner last night of about fifteen major corporate investors in Canada, question came up twice briefly in informal conversation. No one seemed particularly disturbed at latest step which is understood to be normal legislative procedure." M. le Président, c'est ce dont il s'agit. Comme le dit ce rapport qui provient de l'ambassade du Canada aux États-Unis transmis ici même à Ottawa, ce qu'on est en train de faire ici dans le domaine de l'amiante, c'est une procédure législative normale que toutes les provinces du Canada, à ma connaissance, ont utilisée, que des dizaines de gouvernements dans le monde ont utilisée et qu'il est absolument normal qu'un gouvernement qui prend en charge l'intérêt des Québécois dans le domaine économique et dans le domaine des richesses naturelles utilise.

M. le Président, je pense que ces rapports démontrent à quel point, encore une fois, l'Opposition libérale — j'emploie le mot à volonté — se déshonore en essayant de grossir des faits, de déformer l'inquiétude qui, jusqu'à un certain point, est légitime de la part de l'Asbestos Corporation. On sait que dans les milieux américains, dans les milieux d'affaires et dans les milieux politiques, il y a des hommes et des femmes qui sont payés à l'année

pour tenter de sensibiliser des hommes politiques américains à la défense d'intérêts privés. Cela se passe tous les jours à Washington. Ces gens ont des bureaux permanents et tentent de convaincre tant bien que mal des hommes politiques de défendre leurs intérêts. Le fait qui est grave dans les circonstances, c'est que sans même — mais le sait-on? — que les politiciens libéraux d'en face aient rencontré ces "lobbyists" professionnels américains, aient goûté — ce que je n'ose croire — à leur récompense, ils viennent ici à l'Assemblée nationale se comporter comme s'ils avaient des relations suivies avec des "lobbyists" américains chargés de défendre les intérêts privés des Américains, alors qu'ils sont ici en fait, qu'ils ont été élus pour représenter les intérêts du Québec.

M. le Président, au cours de ce débat et parmi les derniers intervenants, certains ont mentionné la possibilité d'utiliser d'autres moyens que la nationalisation — l'acquisition, devrais-je dire, puisqu'on ne sait pas encore s'il y aura effectivement la nationalisation — de l'Asbestos Corporation. On a dit: Pourquoi ne pas créer un office de mise en marché? Le gouvernement du Québec créerait une structure un peu comme il y a des offices de mise en marché de produits agricoles à l'intérieur du Québec. On a dit: Pourquoi le Québec ne créerait-il pas un office de mise en marché de l'amiante qui verrait à vendre et à contrôler le prix de vente de l'amiante brut un peu partout dans le monde?

M. le Président, celui qui a proposé cela le premier, c'est le député de Saint-Laurent et cela m'étonne de sa part. Cela m'étonne parce que lui qui a eu de multiples discussions avec le gouvernement fédéral devrait connaître le moindre ment la constitution canadienne. Que dit la constitution canadienne en matière de commerce international? Elle dit quelque chose de fort simple qui a été établi clairement par les tribunaux et surtout par la Cour suprême du Canada. Elle affirme clairement que les provinces n'ont absolument pas la possibilité juridique de contrôler le commerce international, de poser des barrières qui restreignent le commerce entre les pays indépendants. Comment pourrait-on créer valablement un office de mise en marché dans ce secteur pour augmenter un peu le prix de l'amiante, un peu ou beaucoup? On pourrait le faire pour l'amiante écoulé à l'intérieur du Québec. Il n'y a aucun doute là-dessus. Pour l'amiante qui circule à l'intérieur du Québec, on pourrait intervenir et créer un office de mise en marché.

(21 heures)

Mais cet office de mise en marché concernerait 3% de l'amiante produit au Québec. Les autres 97%, si on crée un office de mise en marché, c'est automatiquement considéré par les tribunaux canadiens comme une mesure protectionniste, comme une mesure qui interfère dans le commerce international. Il y a eu plusieurs exemples que je pense ne pas avoir besoin de citer tellement c'est connu dans les milieux juridiques, plusieurs exemples où on a considéré que de telles mesures sont

anticonstitutionnelles en dehors du pouvoir des provinces. Je pense qu'on pourrait citer rapidement un seul exemple, soit celui de la mise en marché de la potasse en Saskatchewan.

Je vous cite rapidement un rapport de presse qui simplifie, mais qui dit quand même l'essentiel d'un jugement de la Cour suprême. Il date du 4 octobre 1970. Ce ne sont pas des affaires qui se passaient il y a 100 ans. C'est récent, M. le Président. Je cite: "La Cour suprême du Canada a jugé inconstitutionnelle hier la politique de contrôle de l'industrie de la potasse du gouvernement de la Saskatchewan. Dans un jugement unanime rendu par un banc de sept juges, la Cour suprême a ainsi statué que la réglementation de la mise en marché de la potasse — c'est cela que le député de Saint-Laurent voudrait qu'on fasse — par la fixation de prix minimaux et par le contingentement de la production outrepassait les pouvoirs constitutionnels de la province puisqu'elle ne touche pas le marché intérieur de la Saskatchewan et ne s'applique de fait qu'aux marchés d'exportation." C'est en plein le cas, M. le Président. La potasse pour la Saskatchewan, c'était 1% ou 2% qui étaient liquidés sur le marché intérieur. La fibre d'amiante, c'est 3% qui sont liquidés sur le marché intérieur au Québec. C'est donc dire qu'on serait jugé rapidement anticonstitutionnel.

Cela m'étonne que la première suggestion que nos amis d'en face nous aient faite, eux qui se font les défenseurs à tout prix du fédéralisme canadien actuel, ce soit d'aller à l'encontre de la constitution actuelle. C'est pour le moins surprenant de leur part. Mais leur attitude veut dire autre chose cependant. Leur attitude est de nous dire: Créer un office de mise en marché, on n'en a pas le pouvoir. Mais il y a quelqu'un au Canada qui avait le pouvoir de créer un office de mise en marché pour l'amiante. Qui avait le pouvoir de créer un office de mise en marché pour l'amiante? C'était le gouvernement fédéral, M. le Président. Ce sont eux qui, en vertu de la constitution canadienne, auraient pu depuis des dizaines d'années créer un office de mise en marché, prendre des moyens de ce type pour contrôler le développement de la transformation de l'amiante à l'intérieur, sinon des frontières québécoises, à tout le moins des frontières canadiennes.

Il y a également eu une suggestion dans le même sens de la part du chef de l'Union Nationale. Le chef de l'Union Nationale nous dit: C'est simple, c'est très simple: Imposer une surtaxe pour la matière brute non transformée au Québec. Cela paraît séduisant à première vue. L'Asbestos Corporation exporte 99% de sa production; pour 99% de sa production, on lui met une surtaxe de X dollars la tonne. M. le Président, aussi séduisant que cela puisse paraître à première vue, cette proposition va également à l'encontre de la constitution canadienne, pour la même raison que l'office de mise en marché québécois. Cela constituerait une mesure restrictive, une mesure protectionniste qui irait à l'encontre de la libre circulation des marchandises à l'intérieur du Canada et à l'encontre du droit unique du gouvernement du

Canada, en vertu de la constitution canadienne, de fixer des barrières tarifaires, de prendre des moyens directs ou indirects pour protéger une industrie par des tarifs douaniers, par des mesures qui ont trait aux douanes. Le gouvernement du Canada peut seul agir en matière de commerce international en vertu de la constitution. C'est donc, encore là, un leurre que de croire qu'on pourrait, par une surtaxe, permettre aux industries de l'amiante de forcer les compagnies minières à transformer davantage l'amiante au Québec. C'est illusoire de penser qu'on pourrait s'engager dans une nouvelle bataille constitutionnelle pour essayer d'obtenir gain de cause sur ce point. Toutes les provinces qui ont essayé par des mesures semblables ont fini par trouver la réponse devant la Cour suprême du Canada, qui a déclaré de telles lois anticonstitutionnelles. Mme la Présidente, est-ce que je dois comprendre, par votre regard, que mon temps est à peu près expiré?

**M. Lalonde:** Question de règlement. Je sais que le règlement me permet, avec la permission du député, de lui poser une question, s'il accepte. À la fin de son exposé, est-ce qu'il me permettrait une question?

**M. Clair:** Allez-y tout de suite, j'ai fini.

**M. Lalonde:** Ma question est la suivante: Comme tout l'exposé du député semble favoriser le projet de loi d'expropriation, est-ce qu'il serait prêt à appuyer le paiement, par le gouvernement, de \$100 chacune pour les actions de l'Asbestos Corporation?

**M. Clair:** Pour répondre au député de Marguerite-Bourgeoys, je ne lui dirai pas que je suis prêt à payer \$100, mais il y a une chose que je vais cependant lui dire: Je ne suis pas prêt à attendre 100 ans, comme ils l'ont fait eux, pour faire quelque chose dans le domaine de la transformation de l'amiante.

**M. Lalonde:** Mme la Présidente...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Fernand Lalonde**

**M. Lalonde:** ... la question que j'ai posée au député de Drummond, j'aurais aimé avoir l'occasion de la poser à tous les intervenants péquistes ministériels sur ce projet de loi. Je ferai seulement quelques remarques à propos de l'exposé du député de Drummond. Il a commencé en disant que c'était épouvantable ce bruit énorme qu'on faisait à propos des inquiétudes qui pourraient se manifester aux États-Unis à l'égard de l'expropriation de l'Asbestos Corporation. Je ne sais pas où il a trouvé cette inquiétude qu'il manifestait dans ses propos. On sait que des politiciens, même des hommes politiques de grande réputation, aux États-Unis, se sont inquiétés de la façon de pro-

céder du gouvernement québécois, mais il n'y a aucun doute que les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont pas à invoquer — mais pas du tout — ce facteur pour se prononcer contre le projet de loi. Naturellement, les impairs commis par le gouvernement dans ce dossier comme dans d'autres pourraient nous faire mériter, malheureusement, une mauvaise réputation chez les Américains, mais là n'est pas le but du projet de loi ni de nos propos.

Là n'est pas le motif de notre opposition. Si nous étions en faveur du geste posé par le gouvernement, tout ce qu'on aurait à lui demander serait de corriger un peu son tir à l'égard du gouvernement américain ou des sociétés américaines pour bien expliquer ce que le gouvernement québécois est en train de faire.

Deuxièmement, le député de Drummond a invoqué, à grands renforts de documentation jurisprudentielle, la constitution canadienne qu'il s'apprête lui-même à déchirer lors d'un référendum prochain. Alors, sa logique laisse un peu à désirer. Il dit: La constitution canadienne ne nous permet pas de créer un office de mise en marché, mais, dans quelques mois, le député de Drummond — je le suppose, je le présume — sera le premier à mettre sa croix pour, justement, détruire le Canada qu'il invoque à l'encontre de l'office de mise en marché.

Nous, du Parti libéral, avons, de ce côté-ci, expliqué à plusieurs reprises les raisons pour lesquelles nous nous opposons à l'acquisition par les Québécois, à même les fonds québécois, d'une société qui s'appelle la société Asbestos, une société d'amiante. On a dit les raisons pour lesquelles nous étions contre, qui essentiellement se résument à trois grandes raisons. Tout d'abord, on ne sait pas combien cela coûtera. Deuxièmement, cela ne créera pas un seul emploi; des dizaines de millions de dollars seront littéralement donnés à une société américaine qu'on nous accuse, de ce côté-ci de la Chambre, de protéger alors que c'est le gouvernement qui va lui donner ces millions, et cela ne créera pas un seul emploi. Enfin, on n'a pas besoin — mais pas du tout — d'acquérir, d'acheter cette société, cette mine, cette fibre d'amiante pour poursuivre les objectifs bien valables qu'un gouvernement québécois doit faire, c'est-à-dire encourager l'implantation au Québec d'entreprises de transformation de l'amiante.

(21 h 10)

Nous avons donc bien établi les raisons pour lesquelles nous étions contre l'acquisition, mais ici, Mme la Présidente, au cas où les membres de cette Assemblée et peut-être même des téléspectateurs l'auraient oublié, il ne s'agit pas d'un projet de loi pour l'acquisition de l'Asbestos Corporation. En effet, tout ce que le projet de loi demande aux législateurs que nous sommes, délégués de la population, c'est de donner le pouvoir au gouvernement d'exproprier, on ne sait pas trop quoi, on ne sait pas exactement quoi et on ne sait pas à quel prix. C'est là, Mme la Présidente, que le Parti libéral, l'Opposition officielle dit au gouvernement:

Cela n'a pas de bon sens. Vous ne pouvez quand même pas nous demander de vous autoriser à acheter quelque chose que vous n'êtes même pas en mesure de définir, pour un prix que vous n'êtes même pas en mesure de nous dire.

Pourquoi, Mme la Présidente, le gouvernement est-il rendu dans cette situation où il doit nous demander, à nous, le pouvoir d'acheter? C'est qu'il n'a pas pu acheter. Mais pourquoi n'a-t-il pas pu acheter l'Asbestos Corporation, Mme la Présidente? C'est parce qu'il n'a pas fait d'offre. Il n'a pas fait d'offre formelle à General Dynamics. Je pense que c'est au moins une des choses que ce débat aura servi à déterminer, à démontrer: le gouvernement et le ministre des Finances, en particulier, n'ont pas démontré, n'ont pas prouvé qu'ils ont fait une offre d'acheter.

Il y a des revues de presse. J'ai ici un article qui est intitulé "Asbestos: Québec ne fera pas d'offre". C'est daté du 20 mars 1979 dans la Presse. Je cite Maurice Jannard: "Le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de faire une offre d'achat à General Dynamics pour sa filiale, la société Asbestos; il attend plutôt que la firme américaine propose la première un prix de vente." Quand même, Mme la Présidente! Je comprends que, de ce côté de l'Assemblée, parmi les ministériels, il n'y a pas beaucoup d'hommes d'affaires. On a recruté surtout dans des secteurs d'activités de toute sécurité d'emploi, entre autres. Cela va très bien, Mme la Présidente, mais, quand il s'agit d'acheter une entreprise, il faudrait un petit peu qu'on y mette de l'expérience en affaires. Comment pouvons-nous comme gouvernement acheter une société sans faire une offre?

On dit à General Dynamics: On veut acheter l'Asbestos Corporation, mais on ne vous fait pas d'offre; faites-nous une offre de vente, alors qu'on sait très bien que General Dynamics ne veut pas vendre. Mme la Présidente, on en est rendu ici dans la situation où le ministre des Finances nous dit: Écoutez, je n'ai pas pu acheter parce que je n'ai pas fait d'offre, mais je ne vous demande pas d'exproprier parce que je ne sais pas quel prix payer. C'est cela, au fond, qu'on nous demande, Mme la Présidente. C'est un dossier qui est bizarre et inquiétant à la fois. On menace d'exproprier parce qu'on n'a pas pu acheter, mais on n'a pas encore acheté parce qu'on n'a pas fait d'offre. On nous dit, Mme la Présidente, à tous ceux qui sont élus par la population ici pour gérer les choses au moins de façon favorable à la population: Donnez-nous un blanc-seing, donnez-nous une permission; fermez-vous les yeux, nous allons faire quelque chose. Vous ne savez pas combien cela va nous coûter, mais cela ne fait rien. On veut le faire.

Si on avait au moins pu compter sur les discours de l'autre côté de la Chambre, Mme la Présidente, pendant ce débat. Cela n'a été qu'une répétition de discours "patriopétards" de plantage de drapeau, comme le député de Frontenac l'a demandé, d'ailleurs, en fin de semaine. Tout ce qu'il veut, lui, c'est planter un drapeau sur l'Asbestos Corporation. Mme la Présidente, je veux bien que le député de Frontenac plante les drapeaux

qu'il veut dans son comté, très bien, mais combien votre drapeau va-t-il coûter? C'est cela, le problème, Mme la Présidente. Le député de Frontenac pourra se promener le 24 juin et planter tous les drapeaux qu'il voudra...

**M. Grégoire:** Mme la Présidente, si le député de Marguerite-Bourgeoys me le permet, il me demande combien cela va coûter, je vais lui dire. Cela va rapporter aux Québécois des industries de transformation qu'on n'a jamais eues, ce qui est déjà beaucoup, alors que dans le passé...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Frontenac.

**M. Grégoire:** ... cela nous a coûté...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Frontenac, s'il vous plaît!  
M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Lalonde:** Mme la Présidente, j'ai accepté l'intervention du député de Frontenac, espérant qu'en dernière minute il nous éclairerait, qu'il pourrait apporter à ce débat réellement, comme député de Frontenac, le député en place, un élément qui pourrait nous permettre d'appuyer le gouvernement, mais ce sont encore les mêmes rengaines. On sait très bien que les industries de transformation n'ont pas besoin de la dépense de centaines de millions de la part du gouvernement pour acheter une mine. On sait très bien qu'on peut l'acheter la fibre, on peut faire des contrats d'approvisionnement, garantis avec tout ce que vous voulez comme toutes les industries fonctionnent. Mais de ce côté de la Chambre, ce qu'on a fait c'est du battage de bretelles, au fond. On nous a accusés de même parler pour General Dynamics. Regardez, le député de Frontenac applaudit. On nous a accusés de cela à plusieurs reprises, il y a même le député de Drummond tantôt qui l'a fait encore. Mais c'est de l'enfantillage péquiste, ce dossier. Faut-il avoir l'esprit tortueux pour transiger de la sorte, réellement.

J'ai dit que le gouvernement s'apprêtait à faire une faveur à General Dynamics. Je l'ai dit lors du débat sur la motion du député de Saint-Laurent pour remettre à trois mois l'étude de ce projet de loi. On s'est étonné. Je vais vous expliquer, Mme la Présidente, comment le gouvernement et les députés péquistes s'apprêtent à faire un cadeau, non pas aux Québécois, à General Dynamics aux dépens des Québécois. J'ai posé la question au député de Drummond, à la fin de son intervention, à savoir s'il était prêt à payer \$100 l'action pour l'Asbestos Corporation. Il a esquivé la réponse en faisant une pirouette, en disant qu'il ne voulait pas attendre un autre 100 ans. Je ne veux pas mal interpréter ses propos, en disant qu'il était prêt à payer \$100, mais il aurait fallu poser la même question à tous les ministres et à tous les députés péquistes: Est-ce que vous êtes prêts à payer \$100 l'action pour l'Asbestos Corporation à une compagnie multinationale américaine?

**M. Lessard:** Est-ce qu'on peut lui répondre, Mme la Présidente? Est-ce qu'on peut lui répondre?

**M. Lalonde:** Êtes-vous prêts à le faire? C'est cela la véritable question.

**La Vice-Présidente:** S'il vous plaît! S'il vous plaît!

**M. Lessard:** On ne serait pas devant l'Assemblée nationale si on était prêt à payer \$100.

**La Vice-Présidente:** M. le ministre.

**M. Lalonde:** Bon, alors, Mme la Présidente, j'ai eu une réponse.

**La Vice-Présidente:** M. le ministre. Un moment! M. le ministre, s'il vous plaît, si vous avez l'intention d'intervenir dans le débat, vous pourrez toujours me demander la parole immédiatement après cette intervention.

M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Lalonde:** Mme la Présidente, je ne sais pas si cela a été enregistré, mais au cas où cela ne l'aurait pas été, je suis sûr que le ministre des Transports serait prêt à le faire. Il m'a dit tantôt, il y a quelques secondes à peine: On ne serait pas devant l'Assemblée nationale avec ce projet de loi si le gouvernement était prêt à payer \$100 l'action. Donc, le gouvernement ne veut pas payer \$100 l'action.

**Une voix:** C'est évident.

**M. Lalonde:** Il dit que c'est évident. Si le gouvernement n'était pas prêt à payer \$100 l'action, ce qu'il devrait faire, comme gouvernement responsable de l'administration des deniers publics, c'est de dire combien il est prêt à payer. Combien il serait prêt à payer. Mais non, on n'a absolument rien.

**M. Grégoire:** \$42 l'action.

**La Vice-Présidente:** S'il vous plaît!

**M. Lalonde:** J'entends le député de Frontenac dire qu'il est prêt à payer \$42 l'action. Est-ce que le député de Frontenac est prêt à proposer un amendement à la loi disant que le maximum qui sera payé pour la société, c'est \$42 l'action? Est-il prêt à le faire?

**M. Grégoire:** Mme la Présidente...

**M. Lalonde:** On est toujours en train de faire des discours...

**M. Grégoire:** Il m'a posé une question.

**M. Lalonde:** ... des battages de drapeaux, mais on est en train de dépenser l'argent des Québécois en faveur d'une société multinationale.

**M. Grégoire:** Mme la Présidente, sur une question de règlement.

**M. Lalonde:** ... sans qu'on puisse déterminer quel prix on va payer pour...

**M. Grégoire:** Sur une question de règlement.

**M. Lalonde:** C'est cela mon point, Mme la Présidente, et j'aimerais ne pas être interrompu davantage par le député de Frontenac.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Marguerite-Bourgeoys, M. le député de Frontenac se lève sur une question de règlement.

**M. Grégoire:** Le député de Marguerite-Bourgeoys me pose une question et me demande...

**M. Lalonde:** Non, je ne pose pas de questions.

**M. Grégoire:** Oui, il me demande si on est prêt.  
(21 h 20)

**La Vice-Présidente:** M. le député, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Vous savez fort bien, M. le député, que l'intervenant actuel a tout le loisir d'accepter ou de refuser vos questions, et c'est le cas actuellement.

C'est M. le député de Marguerite-Bourgeoys qui a la parole.

**M. Levesque (Bonaventure):** Mme la Présidente, sur une question de règlement.

**La Vice-Présidente:** Sur cette question de règlement, M. le député.

**M. Levesque (Bonaventure):** C'est une question que je soulève d'une façon préventive. Vous remarquez comme moi, Mme la Présidente, que les opinants, de l'autre côté, ont eu le plein loisir d'exposer leur point de vue, et nous les avons écoutés même si c'était choquant par bouts.

Ma question de règlement, Mme la Présidente, c'est que, présentement, tous les gens sont debout, de l'autre côté, ils se promènent, ils interviennent les uns après les autres, sans même être à leur siège, ils se lèvent sans question de règlement, sans question de privilège. Est-ce qu'on pourrait simplement laisser aux opinants, de quel que côté qu'ils soient, l'occasion de faire valoir leurs arguments, et ce dans l'intérêt public?

**La Vice-Présidente:** M. le leader de l'Opposition officielle, tout comme moi, vous connaissez le règlement, et peut-être bien mieux que moi. La question de M. le député de Frontenac est refusée, c'est clair.

S'il vous plaît! Pour autant que les députés ne dérangent pas... M. le député de Laval! M. le leader adjoint, s'il vous plaît!

Je voudrais simplement faire remarquer à M. le leader de l'Opposition officielle que nous avons eu une demande de question de la part de sa

formation politique, qu'elle a été acceptée, qu'elle aurait bien pu ne pas l'être, qu'il est fort possible que M. le député de Marguerite-Bourgeoys, dans une autre circonstance, accepte une question, ce qui n'est pas le cas présentement. Pour toutes sortes de considérations, il a le droit de refuser cette question.

M. le député de Marguerite-Bourgeoys, c'est vous qui avez la parole.

**M. Lalonde:** Mme la Présidente, je disais donc que le gouvernement s'apprêtait à faire une faveur à General Dynamics; à ce moment-là, on s'est scandalisé de l'autre côté. Comment imaginez-vous le Parti québécois, antianglais, antiétranger, antiaffaires...

**Une voix:** Antilibéral.

**M. Lalonde:**... faire des faveurs à une compagnie multinationale? Mme la Présidente, je vous concède que ce ne serait pas de façon consciencieuse, ce serait par pure bêtise. C'est ce que le Parti québécois est en train de faire actuellement.

Les réponses que j'ai eues du ministre des Transports, tantôt, et d'un autre député, démontrent jusqu'à quel point on commence à peine à s'ouvrir les yeux sur la véritable signification de ce projet de loi. Si on adopte le projet de loi tel qu'il est rédigé présentement, le gouvernement pourra payer n'importe quel prix, pas un prix qui serait déterminé par le gouvernement, un prix déterminé par un arbitre. Donc, le député de Drummond, par exemple, en votant pour ce projet de loi, votera pour n'importe quel prix, déterminé non pas par le gouvernement, non pas par l'Assemblée nationale, mais n'importe quel prix déterminé par une personne qu'on ne connaît pas. Ce n'est pas le terrain du voisin qu'on exproprie, Mme la Présidente, ce n'est pas un terrain dont on peut mesurer la valeur à peu près en examinant les actes de vente et d'achat depuis un an ou deux ans, c'est une compagnie dont deux rapports d'experts établissent le prix d'achat de l'action entre \$42 et \$100. Ces messieurs de l'autre côté, j'allais dire en toute inconscience, mais, il faut le dire, en toute bêtise, sont en train de donner à un tiers inconnu le soin de déterminer ce que cela va nous coûter \$100, ou \$90, ou \$70 l'action. On ne le sait pas. C'est cela la véritable signification de ce projet de loi, M. le Président.

Je suis surpris que le ministre responsable du dossier, parrain du dossier mais pas responsable des négociations — il y a un petit mélange là-dedans, M. le Président, ce n'est pas la première fois qu'on voit cela dans le Parti québécois — n'ait pas expliqué cela comme il faut au caucus. Je vois de l'autre côté des airs de surprise. On ne savait pas qu'il allait donner un blanc-seing à un tiers, qu'il allait réellement signer un chèque en blanc et permettre au gouvernement d'acheter — on ne sait à quel prix — une compagnie... M. le Président, est-ce que je peux vous demander de maintenir l'ordre, s'il vous plaît!

**Le Président:** M. le député de Marguerite-Bourgeoys, vous pouvez poursuivre.

**M. Lalonde:** Merci, M. le Président.

**Le Président:** Vous avez un blanc-seing pour poursuivre.

**M. Lalonde:** Je ne sais pas si c'est cela qui énerve le leader du gouvernement, je le vois tout émoussillé. Il faudrait peut-être lui apprendre la signification des mots. M. le Président, revenons au sérieux de la chose. Il reste que les députés, je pense... Je fais appel, par exemple, au député de Drummond, dont j'ai pu apprécier à plusieurs reprises, lors des débats, le sérieux. Sait-il qu'en votant pour ce projet de loi, il va donner la permission au gouvernement d'acheter, d'exproprier il ne sait quoi, mais dont le prix sera déterminé par une personne étrangère, une personne qui n'est pas ici, une personne qui ne répond pas à la population, prix qui pourra aller jusqu'à \$100 l'action? Est-ce qu'il sait cela? C'est la question que je pose au gouvernement en général et je pense que c'est une question importante. Si le gouvernement a décidé d'acheter, même si on est contre, on ne peut quand même pas l'empêcher. Mais il y a une chose, ce sont les Québécois qui vont payer. Ce sont donc les Québécois que nous défendons, et non pas General Dynamics que le gouvernement s'apprête à favoriser avec un projet de loi qui va donner un congé complet de prix, lequel sera déterminé par un arbitre quelconque dont on ne connaît même pas ni les tenants, ni les aboutissants, actuellement. Est-ce que les députés se rendent compte de cela?

C'est notre devoir de rappeler le gouvernement à l'ordre et de dire aux députés ministériels: Attention avant de voter ce projet de loi! Si vous voulez l'acheter, d'accord, mettez un prix là-dessus, à ce moment-là on pourra vous juger.

**M. Clair:** Est-ce que le député me permettrait une courte question?

**Le Président:** M. le député de Marguerite-Bourgeoys, M. le député de Drummond souhaiterait, je pense, vous poser une question à la suite de votre intervention. Est-ce que vous l'autorisez?

**M. Lalonde:** Oui, si elle est pertinente.

**M. Clair:** Cela va être pertinent.

**Le Président:** M. le député de Drummond, à la condition qu'elle soit pertinente.

**M. Clair:** Je pense qu'elle va être pertinente, M. le Président. Le député de Marguerite-Bourgeoys nous dit que nommer un arbitre, faire appel à un arbitre qui ne répond pas directement devant l'Assemblée nationale, ce n'est peut-être pas la meilleure façon. Est-ce qu'il y a une meilleure façon pour le gouvernement plutôt que de se faire

juger et partie dans ce cas, que de confier cela à un arbitre, à un juge, plutôt que de décider nous-mêmes, M. le Président?

**M. Lalonde:** Est-ce que j'ai le consentement de la Chambre pour répondre, M. le Président? La question m'est posée.

**Le Président:** Cela va de soi, M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Lalonde:** Cela va de soi. Merci, M. le Président. Dans ce cas-ci, étant donné que nous connaissons deux prix possibles et un éventail énorme entre les deux: \$42 que le gouvernement prétend être la valeur de l'action et \$100 à peu près, selon General Dynamics, la multinationale que le gouvernement s'apprête à favoriser, étant donné que nous connaissons cet écart énorme, c'est le devoir du gouvernement de trancher. Sans cela, en votant pour ce projet de loi, le député de Drummond va voter pour un prix qui pourrait être \$100 l'action.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
M. le député de Mégantic-Compton, je vous cède la parole.  
(21 h 30)

**M. Fernand Grenier**

**M. Grenier:** M. le Président, je vous remercie de votre générosité et je voudrais intervenir au nom de mon parti sur ce projet de loi, très brièvement, bien sûr, puisque cela semble être la fin de l'étude de ce projet de loi ce soir en deuxième lecture. Je voudrais vous dire que le sens de mon intervention sera à la hauteur du programme du parti du gouvernement et de notre programme comme point de comparaison et ne portera pas sur la technique ou sur la plomberie de ce projet de loi. Ce qui fait notre objection à nous de l'Union Nationale à ce projet de loi, c'est ce qui semble banni dans l'étude de ce projet de loi 121, soit le droit personnel à l'investissement. C'est le danger que nous y voyons. Bien sûr qu'on n'empêche pas par ce projet de loi le droit à l'investissement privé, mais on énerve quand même les gens de ce secteur. Si on relit le programme de l'Union Nationale et celui du Parti québécois, on trouvera, bien sûr, certaines ressemblances.

**M. Brassard:** L'Union Nationale a un programme?

**M. Grenier:** Quand je lis ici le programme de l'Union Nationale, on disait: "C'est le temps de développer une politique de transformation en sol québécois de nos matières premières et d'utiliser au maximum les sous-produits de l'exploitation minière." On rencontre dans le programme du Parti québécois cet aspect qui dit ici: "Mettre en place une industrie secondaire de l'amiante de taille internationale et exiger par règlement qu'un pourcentage minimum du minerai d'amiante soit

transformé au Québec." Vous avez, M. le Président...

**M. Brassard:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Président:** M. le député du Lac-Saint-Jean.

**M. Grenier:** M. le Président, je vous préviens. Cela n'a pas l'air sérieux.

**M. Brassard:** C'est simplement pour aviser le député de Mégantic-Compton que le programme du Parti québécois qu'il est en train de lire n'est plus valide. Il a été changé au dernier congrès en fin de semaine.

**Le Président:** M. le député du Lac-Saint-Jean, je comprends que votre intervention est faite, mais ce sont là des propos qui sont de la nature d'une réplique et vous auriez dû attendre la réplique pour exercer ce droit.

M. le député de Mégantic-Compton.

**M. Grenier:** D'autant plus, M. le Président, que j'ai l'impression que ce n'est pas sur ces détails que s'est penché le congrès en fin de semaine. Il y avait d'autres problèmes qui les préoccupaient que celui de déterminer des secteurs pour finir davantage nos produits miniers.

M. le Président, ce que j'aimerais mettre en évidence ici, c'est ce qui fait l'objet de cette différence entre notre formation politique et celle du Parti québécois, et dont on n'a pas tellement entendu parler pendant la campagne électorale, comme cet article du programme de ce gouvernement qui disait dans le temps: "S'assurer par voie de référendum et au moment qu'il jugera opportun à l'intérieur d'un premier mandat de l'appui des Québécois sur la souveraineté du Québec." C'est une partie du programme qui n'a pas tellement été expliquée devant nos écrans de télévision pendant la campagne électorale. Cette autre partie de notre programme... M. le Président, j'aimerais que vous rappeliez à l'ordre les personnes qui ne sont pas en mesure de comprendre le parallèle qu'on peut établir entre deux points d'un programme de parti politique. Cette deuxième partie avec laquelle je fais un parallèle, c'est: "assurer un contrôle majoritairement québécois là où le Québec se trouve dans une situation avantageuse par rapport à la concurrence internationale, comme c'est le cas pour l'amiante." À l'article 5 de cette même page — et c'est là qu'est toute la différence entre deux formations politiques alors qu'on préconise l'indépendance ou la souveraineté ou qu'on veut être un gouvernement nationaliste à l'intérieur du pays — on dit: "Créer pour le minerai d'amiante — et cela reviendra plus loin dans mon explication — un office de mise en marché qui aura le monopole de l'achat et de la vente du minerai sur les marchés locaux et internationaux et conférer à cet office les pouvoirs qui lui permettront de promouvoir la transformation au Québec de la matière première." Et on continuait avec l'autre article que je vous ai cité un peu plus tôt.

M. le Président, pour en arriver à cela, nous, ce qu'on voulait tout simplement, c'était être capables d'aider les compagnies et de les obliger en quelque sorte à finir davantage nos produits. Mais quand un gouvernement met cela à son programme et qu'un ministre des Affaires intergouvernementales déclare: D'ici le référendum, le Québec ne veut plus négocier avec Ottawa, il n'y a rien de surprenant. Cet article ne me surprend pas puisqu'il s'agit ici d'une conséquence tout à fait normale du programme qui était là. C'est là toute la différence entre notre programme et celui du gouvernement que cette négociation qu'il devrait y avoir avec le gouvernement contrai pour en arriver à plus d'aide aux compagnies minières afin de finir davantage nos produits.

Quand l'État décide à la place du secteur privé de concurrencer le secteur privé, c'est une concurrence qui devient déloyale. Que des intérêts particuliers se fassent concurrence, c'est généralement bon pour la société, c'est bon pour les Québécois. Mais quand l'État s'en charge, c'est tout à fait différent. Pour la transformation, ce que nous désirions, dans notre programme électoral, c'était d'aider ces compagnies en les forçant, s'il y avait lieu, à changer des choses avec le gouvernement central, afin d'obliger ces compagnies à finir nos produits plus qu'à 3%, mais le faire, s'il y avait lieu, à 97% dans notre province, alors que le gouvernement, au lieu de changer la volonté des compagnies, change et transforme plutôt la société en faisant une société qui désire être davantage étatique.

M. le Président, encore une fois, cet article qui se justifie ne me surprend pas puisqu'il est conséquent avec le programme qui a fait élire ce gouvernement. Pourtant, ce ne sont pas les articles de ce programme du gouvernement qu'on mettait en évidence au moment de la dernière élection générale.

Que l'État entre dans les services, nous en sommes témoins depuis bon nombre d'années. Que l'État soit présent, fasse concurrence au secteur privé dans les services de l'État, je pense que c'est acceptable. C'est même très bien, comme on le voit dans le secteur de l'éducation quand on voit que le secteur public concurrence le secteur privé. On le voit dans le secteur de la santé aussi. Que les personnes aient la possibilité de s'adresser à une institution privée ou à une institution publique, comme on le voit dans le secteur de la justice, ce sont là des secteurs où il fait bon sentir que l'État peut devenir concurrentiel avec le secteur privé puisqu'il pourrait y avoir là abus. Mais il s'agit là de services que le gouvernement est obligé de donner à ses électeurs. On voit, par exemple, l'État aider et stimuler, par exemple, Cela a l'air assez ordinaire, si vous voulez, mais l'État vient seconder des efforts locaux, je pense, par exemple, au secteur des loisirs où l'État y va d'une façon qui est loin d'être une partie majeure des investissements dans le secteur des loisirs de la province. L'État vient seconder l'effort de petites ou de grandes régions, mais dans des petites régions plus défavorisées, l'État vient seconder ces efforts.

C'est au niveau des services à se donner, comme c'est le cas dans le secteur de l'éducation, comme c'est le cas dans le secteur de la santé ou comme cela peut être le cas dans le secteur de la justice ou d'autres secteurs de services dans la province. Que l'État devienne propriétaire de nos richesses naturelles et décide de concurrencer le secteur privé en laissant dans ce même secteur le secteur privé. On ne peut pas dire que le secteur privé est largement favorisé dans le secteur de l'électricité, par exemple. Mais dans le secteur des mines, on laissera là une partie du secteur privé qui, lui, attendra que son tour vienne. Comme ce sera le cas dans d'autres secteurs du côté des richesses naturelles.

Les gens vont peut-être se demander tout à l'heure ce qui les attend. Maintenant que l'État est dans le secteur de l'eau avec l'électricité, dans le secteur des mines avec l'amiante, ils seront en droit d'attendre des choses dans le secteur de la forêt avec les pâtes et papiers ou, par exemple, dans les pêcheries avec la flotte de pêche. Les gens diront: Qu'est-ce qu'il va nous arriver? Nous aussi, nous sommes dans le secteur des richesses naturelles. Qu'est-ce qui nous attend? Est-ce qu'il est vrai maintenant que — pour prendre un seul cas, un secteur que je connais bien, les pâtes et papiers, la forêt — nos compagnies, parce qu'on ne peut quand même pas dire que c'est un secteur qui tourne rond dans le moment... Le ministre des Richesses naturelles a daigné accepter des rencontres qui ont tourné en signature de documents avec le gouvernement central dans le secteur des pâtes et papiers. On a constaté que quand il y a des négociations qui peuvent avancer et qu'on n'entend pas des gens qui viennent nous dire souvent que le Québec ne veut plus négocier avec Ottawa, mais qu'on voit des gens qui acceptent de négocier certaines choses, on peut déboucher. Ce qui fait qu'il y a des lueurs d'espoir, par exemple, dans le domaine des pâtes et papiers, cet autre secteur où nos richesses naturelles sont dans plusieurs parties de la province, contrairement aux mines, et qui est passablement affecté.  
(21 h 40)

Dans le moment, les mines sont en veilleuse et les autres sont en veilleuse. Ils diront: Qu'est-ce qu'il nous arrivera dans la région de Rouyn? Qu'arrivera-t-il dans les autres régions de la province du côté des mines? Mais ce sont encore là des secteurs tout à fait privilégiés — si vous voulez — ou tout à fait factuels dans la province. Quand il s'agit de pâtes et papiers, c'est un secteur qui est pas mal plus étendu; est-ce qu'ils attendront eux aussi? L'électricité a été nationalisée en 1962, les mines en 1979. Il arrivera que les pâtes et papiers devront suivre, j'imagine, dans une dizaine d'années et ensuite on verra les pêcheries suivre dans une autre dizaine d'années, et cela en sera fait des richesses naturelles au Québec. Au lieu d'investir \$200 millions comme on le fait dans les mines pour acheter ce qu'on qualifiait de minoune, General Dynamics, je me demande s'il n'y aurait pas eu lieu de se servir de cet argent pour faire autre chose, peut-être stimuler ce sec-

teur difficile de l'économie — j'en conviens — mais le stimuler par d'autres moyens. Quand on parle de faire vibrer des cordes du côté nationaliste — du côté religieux, c'est un peu la même chose — c'est toujours un travail assez facile. À la faveur de la fête des Canadiens français du 24 juin prochain...

J'entendais le discours d'un député de l'Estrie, tout à l'heure, qui nous disait que ce serait donc beau de pouvoir aller planter un drapeau sur cette mine de General Dynamics. On en a planté des drapeaux. Ce n'est pas le premier qu'on plante. On a planté un drapeau du Québec sur SIDBEC; il est bien enraciné, il est beau et il flotte bien au vent mais je ne pense pas que cela ait soulevé bien des sentiments de fierté et de grande satisfaction jusqu'à ce jour, en tout cas, avec ce qu'on a vu de mécontentement ici. On en a planté un autre sur Marine Industrie aussi, un beau drapeau du Québec. On n'est pas parti en peur après pour crier grande victoire. Je ne suis pas sûr non plus que ce sera comme... On peut fêter cela à l'occasion d'une Saint-Jean-Baptiste, c'est bien possible mais est-ce que ce sera consistant? Est-ce que cela durera par après quand on se rendra compte que le secteur privé aurait peut-être pu faire davantage que l'État a fait en dialoguant avec un gouvernement central? On en a aussi planté dans des services, sur des écoles publiques par rapport à des écoles privées. On a fait tout cela. Ce ne sera pas du nouveau que de le faire dans le secteur des mines. De là à dire que ce sentiment de fierté va grandir et qu'en fait on va se rendre compte que le Québec existe à Thetford ou existe sur une de nos richesses naturelles, là où il y a compétition ailleurs... J'aimerais qu'on s'en reparle dans une dizaine d'années. Quand on parlera probablement à ce moment-là de nationaliser les forêts, j'aimerais qu'on se reparle de la nationalisation qu'on est en train de faire avec l'amiante.

Que ce soit temporairement ou pour une région déterminée une possibilité d'amélioration de conditions de vie, tant du côté salaire que du côté salubrité pour les gens qui travaillent là, c'est possible. Mais un gouvernement est gouvernement pour une province. Est-ce que, dans l'ensemble, nationaliser cette compagnie est une chose bonne en soi, en principe? Nous, de l'Union Nationale, disons non et nous voterons contre. L'entreprise privée a bâti le Québec, la petite entreprise a bâti le Québec et a fait que nous sommes une province — d'autres appellent cela un pays — qui est différente d'ailleurs. Pourquoi vouloir en faire un État, en faire une province qui va ressembler à d'autres provinces où cela ne va pas mieux que chez nous ou à d'autres pays où cela ne va pas mieux que chez nous en voulant tellement leur ressembler? Ce n'est pas la première fois que ce gouvernement nous fait des propositions de ce genre. J'aurais aimé que même si ces études...

On a écouté toutes ces heures de débat ici avec des discours qui, pour la plupart, en valaient la peine — bien honnêtement — pour apprendre qu'il y avait de nombreuses études qui avaient été

faites sur ce secteur de l'amiante qui étaient mises sur les tablettes et, enfin, il faut passer à l'action. Mais non! Ce n'est pas parce qu'il y a des piles d'études de faites qu'il faut enfin passer à l'action. Il y a bien d'autres secteurs de la société où il y a des tas d'études qui ont été faites qui sont sur des tablettes et elles vont toujours y demeurer. Pourquoi celles-ci ne l'auraient-elles pas été aussi? Quelqu'un suggère ici l'OPDQ. Il y a un paquet d'études qui sont sur les tablettes. Il y a peut-être un secteur où on pourrait bouger plus rapidement qui presserait plus que dans celui-là. Pourquoi, parce qu'il y a des rapports écrits, qu'il faut nécessairement passer à l'action? Pourquoi tant s'acharner à transformer le visage du Québec? Le Québec qu'on aime, qu'on a aimé et qui nous a fait ce qu'on est actuellement, des Québécois qui ont connu le secteur de l'entreprise privée qui a fait de nous une population qui est enviée par pas mal de monde. Pourquoi tant s'acharner à vouloir en faire maintenant une province ou, comme je le dis, par ces gens du gouvernement, un pays qui ressemblerait à tant d'autres sous plusieurs aspects? Pourquoi ne pas garder cette originalité et cautionner ici des personnes, en exigeant des choses, par exemple.

Il y a cette réponse que faisait tout à l'heure le député de Drummond. Il est sûr que pour la frime, c'est important de le dire et de répondre aux gens de l'Opposition, mais j'ai la conviction que s'il y avait une négociation potable... Il y a des changements, pas parce que le gouvernement central a changé à Ottawa, cela ne pourrait peut-être pas nuire non plus, mais parce qu'il y a des changements au niveau des provinces; il y a beaucoup de changements au niveau des provinces et il y a pas mal de gens qui sont prêts à dialoguer et à reprendre les négociations qui ont peut-être été magistralement manquées dans les dix dernières années ou dans les vingt dernières années. Ils seraient prêts. Il y a des gens qui ont voulu s'informer, au niveau des autres provinces, de ces transformations qui sont arrivées au niveau de gouvernements qu'on a connus. On sait qu'avant les élections générales ou même il y a cinq ou dix ans, c'était un bloc de bleus contre un bloc de rouges vis-à-vis du gouvernement central. Il suffisait qu'un chef de gouvernement soit d'une couleur pour que les quatre, cinq autres provinces qui n'étaient pas de la même couleur disent non au rapatriement de la constitution.

Mais il n'en est plus ainsi. D'abord, le bloc rouge n'est plus là. Cela a réglé un problème, cela en a réglé un gros. Il n'est plus là ni à Ottawa, ni dans les provinces. Il reste qu'il y a d'autres sortes de gouvernements qui sont maintenant au niveau des provinces qui sont certainement plus ouverts dans le moment. Pas parce que ce sont de meilleurs hommes — il y a eu de bons moments qui sont passés dans les anciens gouvernements — mais parce qu'ils ont une façon de comprendre les problèmes tout à fait différente d'autres gouvernements qui ont été là. Ils sont peut-être prêts à ouvrir des négociations pour transformer les choses. Quand on dit: Non, cela fait 100 ans qu'on en parle

et c'est fini, je pense qu'on dit non au mauvais moment. On arrive au mauvais moment. Alors que dans tout le Canada, il y a eu des transformations importantes qui se sont produites depuis une décade, je pense qu'il serait temps qu'on ouvre largement nos discussions et qu'on en arrive à des consentements, comme on l'a fait tout récemment ici dans les pâtes et papiers, comme on l'a vu dans les affaires sociales avec Mme Bégin qui était là avant la dernière élection, elle qui était prête à ouvrir largement la valve au niveau des provinces pour transformer des choses. M. le Président, je ne veux pas étirer le débat, mais simplement faire inscrire au journal des Débats ces quelques constatations pour que vous sachiez bien que notre formation politique s'oppose énergiquement à l'adoption de cette loi. De toute évidence, nous voterons contre puisque nous ne la pensons dans l'intérêt de l'ensemble des Québécois.

**M. Alfred:** M. le Président...

**Le Président:** M. le député de Papineau, vous avez maintenant la parole.

**M. Alfred:** ... il me semble qu'il n'y a pas d'autre membre de l'Opposition qui veut prendre la parole. Si c'est ainsi, je vais céder mon droit de parole au ministre des Richesses naturelles.

**Le Président:** M. le ministre des Richesses naturelles.

**M. Lavoie:** M. le Président...

**Le Président:** M. le député de Laval.

**M. Grégoire:** M. le Président, je pense bien que le député de Laval connaît toute la procédure, mais le député de Papineau a posé une question. Si personne de l'Opposition ne veut plus adresser la parole, il cède son droit de parole au ministre des Richesses naturelles pour clore le débat, mais le député de Laval n'a pas répondu. S'il veut prendre la parole, il me semble qu'à ce moment, après la question qui a été posée, on pourrait redonner le droit de parole au député de Papineau.

**Le Président:** M. le député de Frontenac, jusqu'à maintenant le député de Laval n'a pas encore dit sur quoi il voulait intervenir. Vous allez au moins me donner la chance de l'entendre.

M. le député de Laval, je vous entends.

**M. Lavoie:** M. le Président, mon intention n'était pas de priver le député de Papineau de son intervention sur la loi 121, Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante. Comme il s'est levé avant moi, je voudrais lui laisser le droit de parole et j'interviendrai après lui.

**Le Président:** M. le député de Papineau, vous avez maintenant la parole.

**M. Jean Alfred**

**M. Alfred:** M. le Président, cela va être très court. M. le Président, il me semble que l'Opposition n'a pas parcouru tous les écrits qui ont circulé sur l'amiante de 1971 à aujourd'hui. Si je me suis limité, dans le temps, à 1971, c'est parce que c'est le temps où le Parti libéral était au pouvoir. En effet, M. le Président, dès 1971 une étude du ministère des Richesses naturelles conclut à la nécessité d'une plus grande transformation de l'amiante au Québec.  
(21 h 50)

Nous lisons cette étude de M. Yves Fortin comme suit: "La transformation sur place d'un plus fort pourcentage de notre amiante aurait dû constituer une étape naturelle dans l'industrialisation de l'économie québécoise." Le Parti libéral n'a pas agi. En 1972, à la suite de pressions de l'Association des mines d'amiante du Québec, le gouvernement libéral de Bourassa évite de s'engager dans ce domaine, en 1973, l'Association libérale de Richmond demande au gouvernement libéral de Robert Bourassa d'adopter une politique de l'amiante.

**Des voix:** Ah! tiens! tiens!

**M. Alfred:** En août 1973, le CRD des Cantons de l'Est propose la création d'un office de mise en marché du minerai d'amiante. Plus rassurant encore, en avril 1975, le député libéral de Frontenac, le Dr Henri Lecours, se dit toujours d'accord avec l'office de mise en marché de l'amiante. En 1975, en octobre, Jean Cournoyer publie le rapport Alexandre, mais le gouvernement libéral de Robert Bourassa n'a pas bougé.

Donc, de 1971 à 1976, le peuple du Québec a demandé au gouvernement libéral de Robert Bourassa d'agir. Le gouvernement libéral de Robert Bourassa n'a pas agi. C'est la raison pour laquelle le 15 novembre 1976, le peuple du Québec l'a mis dehors.

**Des voix:** Bravo!

**M. Alfred:** Donc, nous, Mme la Présidente, après deux ans, nous avons décidé d'agir, nous avons décidé de remettre l'amiante entre les mains des Québécois. Je vous remercie.

**Des voix:** Bravo!

**La Vice-Présidente:** M. le député de Laval.

**M. Jean-Noël Lavoie**

**M. Lavoie:** Mme la Présidente, c'est avec plaisir que je voudrais apporter ma contribution à ce débat de deuxième lecture sur le projet de loi no 121, Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante.

Je pourrais parler durant cette courte intervention sur le déroulement ou sur la manière d'agir du gouvernement actuel devant cette prise en main ou cette décision, cette prétendue déci-

sion du gouvernement de prendre en main cette richesse naturelle qui s'appelle l'amiante. Cela aurait été beaucoup plus facile et on aurait moins perdu le temps de cette Chambre si, à la suite de l'impression du contenu du programme du Parti québécois dans les années 1975, 1976, ce gouvernement était arrivé avec une politique ferme, précise, qu'il aurait présentée à la population et à cette Assemblée pour savoir où nous allions avec ce dossier.

Il serait facile de faire un parallèle avec la prise en main des ressources hydroélectriques, en 1962, alors que, dans une période d'à peine, trois, quatre ou cinq mois, la population, le Parlement, tout le monde savaient à quoi s'en tenir et, dans cette courte période, sans jeu de Bourse, sans spéculation, sans va-et-vient des actions, entre autres, de l'Asbestos de \$20 à \$55, la population aurait su à quoi s'en tenir. Normalement, il y aurait eu une décision gouvernementale et même si cela n'avait pas fait l'affaire de l'Opposition, aujourd'hui, nous serions maîtres; on pourrait savoir où on va et on essaierait de se "dépatouiller" ou de s'organiser avec cette richesse naturelle.

Au contraire, nous sommes dans la troisième année du mandat de ce gouvernement, après des déclarations, l'impression du programme, des déclarations en octobre 1977, un premier projet de loi en 1978, un autre projet de loi, actuellement, qui ne nous mène à peu près nulle part, on ne sait pas, et la population ne sait pas où elle va.

C'est un genre de guêpier. On se demande, encore aujourd'hui, si le Québec prendra en main cette richesse naturelle, ce qu'on appelle cette exploitation des fibres d'amiante au Québec. Tout, du côté gouvernemental, depuis quelques années, se résume; on dirait que c'est un défi ou que c'est une compétition à l'étapisme. D'un côté, le chef de l'État, depuis dix ans, a mis sur pied un genre de souveraineté-association, cela nous a pris des mois, des années — heureusement qu'il y a eu un congrès ces jours derniers — pour voir la vraie couleur indépendantiste, souverainiste. Pour ne pas me faire rappeler à l'ordre, je n'ai pas dit séparatiste. On voit déjà un peu plus clair, après trois ans.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, le grand champion de cet etapisme, nous mène, je l'espère, en 1980. En 1980, normalement, c'est la quatrième année de ce mandat. Les gouvernements normaux et responsables vont devant l'électorat au bout de quatre ans; c'est la grande coutume, c'est centenaire, ici au Québec, dans nos traditions. Maintenant, nous sommes dans l'étapisme amiantosé. C'était dans le programme du Parti québécois.

En 1977, au mois d'octobre, baisse des sondages, on apprend, dans une séance de la Chambre, qu'on ne siégerait pas le lendemain parce qu'il y avait un grand rallye péquiste à Thetford Mines pour annoncer une politique de l'amiante. Vous vous rappelez, c'était un jeudi soir, et le vendredi la Chambre n'a pas siégé et tous les étendards du Parti québécois étaient convoqués à Thetford Mines. On a vu, depuis ce temps, le jeu des actions, qui, ce soir-là, étaient à \$20 ou \$21,

monter à \$25, \$30, \$40, \$50, \$55. Déjà, ce n'est pas sain. Pour ceux qui ont des actions — le député de Mercier en avait cinq — c'est énervant. Quand cela vaut \$20 à cinq actions, cela vaut \$100; tout d'un coup, cela monte à \$50, cela fait \$250. Vous savez, c'est souvent une cause d'insomnie.

Lorsqu'on touche à 3 millions d'actions qui se baladent de \$20 à \$50, celui qui fait ce manège, qui est le détonateur de ce jeu de bourse, le boursier, bon ou mauvais, coup de bourse — je n'accuse pas personne — ce n'est pas sain pour une société. Ce n'est pas normal qu'Asbestos qui, normalement, est un "blue chips", comme on dit, se ballade de \$20 à \$50 à cause de ce gouvernement, ce n'est déjà pas sérieux. C'était en octobre 1977.

En décembre, avant la fin de la session, on nous a dit: Il faudrait adopter la loi créant la Société nationale de l'amiante. On a dit: Il reste quinze jours, attendons à la reprise de la session. C'est arrivé au printemps, et dès l'été 1978, on a créé la Société nationale de l'amiante; cela ne solutionnait pas grand-chose. Là, dans la période intense du mois de juin 1979, alors qu'on siège jour et nuit, il y a possibilité d'expropriation, mais il n'y a rien de sûr à cela. Peut-être, s'ils ne s'entendent pas... Les négociations, depuis ce temps, cela n'a jamais été urgent, cela n'a jamais été vraiment amorcé. Je dois reconnaître — on doit identifier cela à ce processus référendaire depuis deux, trois ou quatre ans — qu'on n'est pas plus avancé.

On nous dit que le référendum va être en 1980; à ce moment-là, on va envoyer l'avis prévu dans la loi, l'avis d'expropriation. La loi que nous avons devant nous prévoit encore des délais, à l'article 23, d'un mois après l'avis. Après l'avis, il y a trente jours pour la signification de l'avis d'expropriation. La société transmet au propriétaire antérieur une déclaration indiquant le montant de l'indemnité.

(22 heures)

À l'article 31, il y a encore un délai de deux mois. C'est normal, dans les lois, des délais. Mais j'ai trouvé à l'article 23 un délai d'un mois, à l'article 31 un délai de deux mois, à l'article 32 un délai de trois mois et, à l'article 51, un autre délai de trois mois. Cela nous mène, normalement, après le référendum — longtemps après — et longtemps après l'échéance de ce gouvernement. C'est très simple. Avec les droits d'appel, les procédures incidentes, et tout, je suis loin d'être convaincu... D'abord, ce gouvernement, j'ai l'impression qu'il n'est pas du tout convaincu de pouvoir prendre en main ces mines d'amiante, et le prochain gouvernement en décidera. C'est fortement mon impression.

Le grand roi de l'étapisme actuellement, ce n'est plus le député de Louis-Hébert, ministre des Affaires intergouvernementales, c'est le ministre des Finances, avec ce projet de loi; s'il y a un sondage qui n'est pas trop bon pour le gouvernement actuel, on va sortir l'étendard de l'amiante à une occasion quelconque. C'est incroyable ce va-et-vient. Comparons avec la décision de 1962

sur l'électricité; dans trois, quatre ou cinq mois, tout était fini, tout le monde était content. Les compagnies propriétaires d'électricité n'étaient pas lésées, la population était heureuse et il y avait de l'électricité partout et il y avait de l'éclairage partout. Aujourd'hui, avec l'amiante, on se demande -

**Une voix:** On est dans le noir.

**M. Lavoie:** Personne ne sait où on va avec ce projet de loi. Vous savez, ce symbole, le Parti québécois... À l'occasion des congrès, c'est tellement facile de jouer cette corde nationaliste des symboles des richesses naturelles. Nous l'avons jouée, Mme la Présidente, de bonne foi, dans les années cinquante, cinquante-six, et le député de Bonaventure se le rappelle. Tous les éditorialistes au Québec, les gens de bonne volonté au Québec se disaient: Ce minerai de fer nous appartient, traverse le Saint-Laurent, va vers les États-Unis, nos richesses naturelles s'en vont se développer ailleurs; c'était en 1956, du temps de M. Lapalme. On reprochait à M. Duplessis — qui n'était pas un de mes amis — ce manque de décision. 1960, 1968 est arrivée avec SIDBEC; c'est bizarre, en 1968, c'était une décision de \$60 millions. Cela avait pris quand même de 1956 à 1968, une dizaine d'années d'études de deux gouvernements opposés, l'Union Nationale et le Parti libéral; en 1968, on a fait le saut de \$60 millions pour SIDBEC. Aujourd'hui, nous sommes rendus à \$1 milliard, à fonds, plus ou moins, je ne dis pas, perdus. Nous sommes rendus à \$1 milliard d'investissements mais la mèche de départ était de \$60 millions. On ne voit pas le jour où ce sera rentable.

J'ai devant moi le bilan de SIDBEC. Cette année, \$33 millions de déficit; les déficits accumulés: \$102 millions. Nous sommes à des déficits accumulés actuellement de \$135 millions. L'actif est de \$1 milliard. Il n'y a pas eu de rentabilité, ce sont des déficits, c'est bien facile. \$1 milliard qui est là, en actif, il vient des goussets des Québécois. La première décision a été prise difficilement après six ans, c'était \$60 millions. Aujourd'hui, on s'embarque — c'est la mise en garde, la lumière jaune dont je voudrais faire part au gouvernement — dans une décision de \$150 millions à \$200 millions. Je vous dis que nous allons nous aventurer encore dans un truc de \$500 millions, plus ou moins rentable. Il y a d'autres moyens, et je vais en venir à cela tout à l'heure.

Mon deuxième point, Mme la Présidente, c'est que c'est notre rôle, nous de l'Opposition, je crois, de demander au gouvernement des comptes. Je me rappelle — vous allez trouver cela bizarre — une loi qui s'appelle la loi 92 sur la consultation populaire. J'ai le livre bleu, vert ou blanc du gouvernement au mois — je vais respecter la pertinence du débat, Mme la Présidente — d'août 1977, où dans l'introduction on disait: "La Loi sur la consultation populaire, ce pas permettra d'associer plus étroitement la volonté populaire à la prise des grandes décisions politiques par le moyen d'un vaste processus de consultation sur la technique du référendum." Un

peu plus loin: "La future Loi sur la consultation populaire correspond à une conviction profonde du gouvernement en faveur d'un élargissement de la participation populaire dans les affaires publiques." Quelques lignes plus loin: "Au contraire, ces mécanismes permettront de consulter la population à chaque fois que cela sera nécessaire pour éclairer le gouvernement dans l'accomplissement de ce mandat." Je pourrais vous en parler encore. Je voudrais vous citer — ce serait vraiment intéressant — le débat de deuxième lecture sur la consultation populaire qui s'est tenu le 5 avril 1978 avec le député de Maisonneuve, où le mot "participation" revient à toutes les trois lignes. La concertation. Le gouvernement ne prendra plus de décision sans consulter la population. Mais c'est de la frime, Mme la Présidente!

J'étais en commission parlementaire au sujet de la Loi 92 et on n'avait même pas le droit de parler du référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec. Votre vice-président, votre collègue, le député de Jonquière, qui a présidé d'une manière juste et équitable cette commission, disait, qu'on voulait parler du référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec: Non, parlez-nous de la consultation populaire. Chaque fois que le gouvernement prendra une décision, on va... Ce n'est pas suffisant, le Parlement. Il faut faire participer la population dans ces grandes décisions.

Cela n'existait pas dans le temps de SIDBEC lorsque le gouvernement a voté \$60 millions pour nous embarquer dans une aventure de \$1 milliard aujourd'hui. Et là, pour \$200 millions, il n'est plus question de consultation populaire. Je ne sais pas. Le gouvernement a dit vrai ou a dit faux. C'est quand même une grande décision. Elle est plus grande que SIDBEC, celle-ci, cette décision-ci, mais on ne parle pas de consulter la population. Je serais curieux... Peut-être ai-je tort dans mes propos. Peut-être le gouvernement a-t-il raison, mais le grand arbitre serait peut-être la population.

Je n'insiste pas davantage parce que je ne rêve pas en couleur, Mme la Présidente. Je ne pense pas que le gouvernement aille jusqu'à cette consultation populaire. On nous parle du rôle de l'État lorsque l'État veut prendre en main certaines activités. C'est sûr que le Parti libéral ou même l'Union Nationale, à l'occasion, pensent qu'il faut vivre avec notre temps. On se rappelle qu'il y a à peine 20 ans — le député d'Argenteuil, le chef de l'Opposition officielle en a parlé aujourd'hui — l'éducation était une chasse gardée. L'éducation publique se limitait au primaire et même pas au secondaire. Le rôle de l'État est nécessaire pour donner des chances égales à tout le monde et faire le partage normal de la richesse et de toutes les possibilités, surtout dans un pays comme le nôtre, dans le transport en commun, dans le réseau hospitalier. On se rappelle cela. Il y a à peine quinze ou vingt ans, c'était uniquement ceux qui étaient bien nantis qui avaient le droit de se faire soigner. Le rôle de l'État était nécessaire. L'assurance-santé, cela étouffait les grandes chartes au point de vue économique, le régime de rentes et tout. Tout ce qui s'est fait au Québec, je

pense que cela s'est fait surtout avant le 15 novembre 1976 dans le domaine de l'éducation, dans le domaine social, dans le domaine hospitalier. Tout cela date d'avant le 15 novembre 1976.

Vous savez, le rôle de l'État, c'est facile et je serais d'accord, possiblement, si on voulait prendre en main toute l'industrie de l'amiante. On dit que le Québec produit 80% — de ce côté-ci du rideau de fer — 75% ou 80% de l'amiante au monde. Si vous voulez en faire un monopole où vous n'avez plus de compétition, je serais peut-être d'accord parce que le gouvernement ne peut pas entrer en compétition... Je n'ai jamais vu un succès là où un gouvernement quelconque peut entrer en compétition avec la libre entreprise. Il s'est toujours cassé la margoulette, Mme la Présidente, sauf dans des monopoles.  
(22 h 10)

L'Hydro-Québec, cela va. On était d'accord et on est encore d'accord. On double les tarifs et on triple les tarifs; dans cinq ou six ans, on augmente de 75%. Il n'y a pas de compétition. Les gens paient. Ils ont l'électricité, ils ont des "toasters", ils ont des machines à laver. C'est l'État et on se défend assez bien parce qu'il n'y a aucune compétition. La Société des alcools: le scotch coûtera \$8, \$10, \$15, \$25 ou \$30 et il va s'en boire; il n'y a pas de compétition. L'État est tout seul à vendre du scotch, du gin, etc. Actuellement, la Société des alcools pourrait vendre le vin la moitié meilleur marché. La bibine qu'elle vend à \$5, \$6 ou \$7 et qui n'est pas buvable, elle pourrait la vendre bien meilleur marché, mais c'est un contrôle, un monopole d'État. Et l'État ne fera jamais faillite avec la Société des alcools, ne vous en faites pas.

La Loto-Québec. Quelqu'un qui allait aux courses, on disait que c'était un malade des courses il y a quelques années. Quand quelqu'un allait aux courses à Blue Bonnets, à Québec ou ailleurs, au moins sa piastre valait encore \$0.85. Dans toutes les lotos actuelles, c'est honteux comment on exploite la population avec toutes les lotos qu'il y a actuellement parce que la piastre du contribuable ne vaut plus que \$0.42. Il y a \$0.60 qui s'en vont à l'État, dans les coffres de l'État. Je dis à la population du Québec: Achetez-en le moins possible des trucs de lotos parce que votre argent ne vaut quasiment plus rien. C'est une exploitation éhontée. On vend des rêves à la population parce que \$1 de billet de loto ne vaut plus que \$0.42. Il y a \$0.60 qui s'en vont ailleurs. C'est pour vous dire que là où l'État réussit, c'est dans des monopoles. Mais dans l'amiante, ils sont obligés d'entrer en compétition avec le reste. Qu'on ne rentre pas dans le commerce; ce n'est pas le rôle de l'État. Autrement, on va s'occuper des carrières, on va s'occuper des maisons, on va s'occuper de l'épicerie. En France, on est aussi patriote que vous et moi. Mais la France aurait dû prendre en main les vins et les fromages. L'Allemagne, pour vendre des drapeaux, l'amour-propre et l'émotivité populaire, devrait prendre en main toute la bière. L'Italie, tous les spaghettis. C'est cela.

**La Vice-Présidente: M.** le député de Laval.

**M. Lavoie:** Pourquoi l'Afrique du Sud ne prend-elle pas en main les diamants? C'est une richesse totale à l'Afrique du Sud.

**Une voix:** Les éléphants.

**M. Lavoie:** Que l'État se mêle de ses affaires et qu'on laisse à l'entreprise privée ses problèmes. Je ne suis pas ici, Mme la Présidente, pour défendre les grandes et les méchantes multinationales. Qu'on les laisse faire et je voudrais qu'on n'achète pas l'amiante. Si on veut augmenter la rente de l'État au point de vue de l'amiante, qu'on augmente les revenus au Québec sur les taxes ou les redevances qu'Asbestos devrait payer. Si cela n'est pas suffisant, qu'on augmente les redevances à l'État. La transformation, c'est bizarre, on n'a pas encore exproprié et il semble que cela va très bien à Trois-Rivières et ailleurs. Pour la transformation, vous n'avez pas besoin de ce projet de loi. Puisqu'on demande des quotas, l'entreprise libre est prête à faire des offres pour donner des quotas et en réserver aux entreprises du Québec. Avec la Société générale de financement, avec la SOI, n'importe quoi, on peut en transformer tant qu'on veut de l'amiante ici. La salubrité... Je termine. Je demande le consentement pour deux ou trois minutes et je terminerai.

**Des voix:** Consentement.

**M. Lavoie:** La salubrité, on n'est pas obligé d'acheter des mines. S'il faut 100% de salubrité dans les mines dans l'entreprise libre, si cela appartient à l'État, il va falloir qu'il y en ait 200%. Parce que l'État est toujours...

**Une voix:** Meilleur employeur.

**M. Lavoie:** ... le meilleur employeur; il faut qu'il donne l'exemple. Pour la rente de l'État, je ne veux pas favoriser les multinationales et je ne veux pas qu'on les achète et je ne veux pas les défendre; elles sont capables de se défendre. Que le Québec exige des revenus, des redevances additionnelles sur les produits ou sur les profits de cette compagnie. La transformation, cela a l'air qu'on n'en a pas besoin parce que cela se transforme déjà mieux. La salubrité pour les employés de l'amiante, cela va déjà tellement mieux. L'État a tous les moyens pour protéger cela. Je vous dis que c'est une expérience chargée de risques. On a Marine actuellement. Qu'est-ce qu'on fait des bateaux actuellement? Je vois le ministre qui est là. SIDBEC. Les drapeaux, on ne peut pas en planter; comme le député de Mégantic-Compton l'a dit, on va en manquer tout à l'heure. Je ne veux pas les défendre et qu'on les laisse donc faire. Que l'État exerce donc tout son pouvoir, qu'il utilise tous les outils qu'il a, tous les mécanismes qu'il a. Je ne suis pas là pour défendre les multinationales, surtout, avec les procès et tout ce qu'il y a de douteux dans l'exploitation de l'amiante, de toutes les appréhensions qu'on peut avoir pour ce produit.

Je remercie le ministre des Richesses naturelles qui m'a prêté un petit document tout à l'heure qui est le dernier rapport de l'Asbestos Corporation Limited. C'est le mot de la fin: Je trouve que c'est un marché de dupes, dupes au point de vue mathématique. Je vois dans ce rapport que cette société Asbestos fait, grosso modo, \$40 millions de profits par année avant déduction d'impôts. C'est très bien. Cela vous énerve. Si quelqu'un fait des profits, d'après vous, c'est soit quelqu'un qui est malhonnête ou qui ne le mérite pas. Essayez donc de vous enlever cette mentalité de frustrés que vous avez.

**M. Bérubé:** On a soustrait la contribution à votre caisse.

**M. Lavoie:** La société Asbestos fait \$40 millions de profits par année avant déduction d'impôts. Voulez-vous qu'on l'achète ce soir, l'Asbestos? Ce soir, nous allons l'acheter, si le gouvernement nous trouve une solution. Dites-nous le prix, on va l'acheter à un prix convenable. Êtes-vous d'accord? Est-ce qu'on peut s'entendre entre \$42 et \$100? Disons environ \$70, si un tribunal trouve cela juste et équitable. Vous allez rendre le jugement pour le tribunal? J'ai fait le calcul suivant: Si on l'achetait aux environs de \$70 ou \$75 l'action, cela représente... Ce n'est pas à moi de le dire. C'est le tribunal qui va le dire. Cela représente, grosso modo, pour 3 millions d'actions: \$225 millions. Je termine sur mes deux derniers mots. Je pense qu'il y a des usines à améliorer, il y a des situations à améliorer. Est-ce qu'on peut s'entendre sur le fait que d'ici un an ou deux, cela va nous coûter \$300 millions d'investissement? On l'a vu dans SIDBEC; on avait investi \$60 millions, on est rendu à \$1 milliard. À \$300 millions d'ici un an, deux ans ou trois ans pour améliorer l'usine et les conditions de travail des employés à 10% par année — c'est cela que le Québec paie sur ses emprunts — cela fait \$30 millions. Le Québec retire actuellement \$10 millions d'impôt sur les profits de la corporation Asbestos, ce qui fait \$40 millions et qui est le revenu identique d'Asbestos actuellement. Voulez-vous changer quatre \$0.25 pour \$1 ? C'est cela que vous faites actuellement avec tous les risques que cela représente.

Je termine en disant que pour cette raison, vous ne m'avez pas vendu cette salade. C'est bien malheureux. Avec toute l'expérience qu'on a, vous avez tous les moyens pour que l'État améliore sa situation vis-à-vis d'Asbestos, pour qu'on puisse améliorer la situation des travailleurs. Mais s'il vous plaît, M. le ministre, vous qui n'avez pas tellement d'expérience dans l'entreprise libre, voulez-vous ne pas vous engager dans une aventure de la sorte. Si on regarde le rapport de SIDBEC, il y a six pages de dettes: dettes à long terme, dettes à court terme, billets à la banque, et dans deux ou trois ans, dans la Société nationale de l'amiante, on aura des dettes et on ne finira plus de payer. Le citoyen du Québec est tanné de payer pour des

dettes et des emprunts de toutes sortes. Vous manquez le bateau avec votre société de l'amiante et avec la société Asbestos.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Roberval.

**M. Robert Lamontagne**

**M. Lamontagne:** Mme la Présidente, comme vous le savez, en vertu de nos règlements, nous aurions le droit, les 26 députés libéraux, les 10 députés de l'Union Nationale et tous les députés ministériels évidemment, d'intervenir en deuxième lecture sur ce projet de loi et, par la suite, en commission parlementaire, si on copiait un peu l'étude du projet de loi 70, de faire plus ou au moins 150 heures de débat. Je voudrais préciser dès à présent que là n'est pas notre intention, loin de là. Tout à l'heure, l'honorable député de D'Arcy McGee sera le dernier intervenant de notre côté, en deuxième lecture.  
(22 h 20)

Mme la Présidente, il n'est pas de notre intention de reprendre le débat de la loi 70 créant la Société nationale de l'amiante. Je pense aux propos qu'a tenus notre collègue, le député de Laval, à qui tout le monde reconnaît une vaste expérience à titre de parlementaire, à titre d'homme d'affaires, à titre d'administrateur municipal. Par son expérience, il peut maintenant prodiguer de sages conseils. J'ai trouvé extrêmement déplorable de voir que, pendant qu'on entendait des propos, non pas empreints d'agressivité, mais plutôt de réalisme, on riait de l'autre côté; on trouvait cela drôle alors que, tout simplement, on faisait un calcul élémentaire qu'un enfant de deux ans apprend à l'école sur ce que c'est un taux d'intérêt, un rendement, un bilan. Je ne dirai pas qu'on apprend cela en deuxième année, mais tous ceux qui sont en face de nous doivent savoir ce qu'est un bilan, ou j'invite dès à présent le ministre de l'Industrie et du Commerce à donner un cours intensif sur une lecture de bilan.

Ce n'est pas dur à comprendre que \$300 millions empruntés à 10% d'intérêt, cela fait \$30 millions par année, et encore là on n'a pas commencé.

**Une voix:** Strictement capital.

**M. Lamontagne:** Oui, strictement capital. Mme la Présidente, après avoir écouté personnellement à peu près, je pense, 99% de toutes les interventions de part et d'autre, j'ai cru qu'autant mes collègues que ceux de l'Union Nationale en viendraient à convaincre un peu le gouvernement à regarder avec nous, soit en commission parlementaire ou autrement, le bien-fondé de la démarche actuelle qu'il nous propose. Je vais essayer très rapidement cependant de reprendre quelques-uns des arguments qui ont été, pour la majorité, exprimés par mes collègues. On a déjà convenu quant à nous que nous étions contre l'acquisition de la société Asbestos; évidemment, nous sommes contre une expropriation. En même

temps, ce que je comprends mal de ces gars en face de nous — ou des femmes, on n'en a pas ce soir — c'est qu'on n'a pas encore compris ce qu'est l'expropriation.

Hier, au congrès de son parti, et aujourd'hui le député de Frontenac finissait avec une flambée — je l'ai bien connu dans ma région quand il nous expliquait cela à la télévision; évidemment, il a été obligé de changer de région parce qu'il n'y avait plus personne qui le croyait. Dans un mouvement extraordinaire, le 24 juin ou le 23, compte tenu du feu d'artifice qu'on se propose, il plantait sur la société Asbestos le drapeau québécois. Non, mais c'est-y pas beau, Mme la Présidente. C'est en fonction de l'action que se propose de faire le 24 juin le député de Frontenac. Mais le député de Frontenac, je le sais pour le connaître depuis de nombreuses années, ce n'est pas lui qui a inventé les mathématiques. S'il y en a un à qui vous devriez donner des cours, c'est bien celui-là. Lorsqu'on parle d'expropriation et qu'en même temps on ne paie pas plus de \$42, et le premier ministre l'a dit... Vous le savez, on a réussi à lui faire dire une journée que jamais on ne paiera plus de \$42.

En même temps, Mme la Présidente, on sollicite l'Assemblée nationale: Si cela ne marche pas, on exproprie et lorsqu'on exproprie et qu'on ne fixe pas le prix, à ce moment, il faut qu'il y ait quelqu'un qui fixe le prix. Le prix, ici, est confié à une espèce de conseil d'arbitrage. Ce n'est plus nous autres le conseil d'arbitrage. Lorsqu'on ne fixe pas, qu'on ne se donne pas les moyens ou qu'on ne donne pas les balises en vertu desquelles ce conseil d'arbitrage va évaluer certaines choses, n'essayez pas de vous convaincre que vous allez payer \$42. Il y a une chose qu'on sait, Mme la Présidente, c'est qu'il y a deux maisons sérieuses qui ont été appelées à faire l'évaluation des actifs d'Asbestos Corporation. En passant, Mme la Présidente, lorsqu'on porte aussi fièrement et aussi haut que veut le porter le député de Frontenac le drapeau québécois, la première chose qu'on fait, comme notre chef l'a mentionné cet après-midi, et les autres, on choisit une maison québécoise pour faire l'évaluation de l'Asbestos Corporation. Ce n'est pas le drapeau qui donne la confiance, c'est ce qu'on fait réellement chez nous. On porte le drapeau québécois avec une évaluation américaine.

Déjà, c'est nier à nous-mêmes et à tous nos concitoyens québécois la possibilité et le potentiel de faire une telle évaluation. Cette évaluation, je suis assuré qu'au ministère des Finances, au ministère de l'Industrie et du Commerce, on avait en main tout le personnel requis et nécessaire pour la faire. Au contraire, on donne \$600 000 — c'est bien cela, dit notre collègue qui nous représente aux engagements financiers, et peut-être que ce n'est pas tout, c'est de l'argent déjà engagé — alors qu'on aurait pu déjà épargner cet argent. D'un autre côté, la compagnie General Dynamics a engagé Lazard Frères. Tout le monde convient, je pense, que ces deux maisons sont reconnues par leur prestige individuel dans toute

l'Amérique du Nord. Je n'ai pas eu l'avantage, pour ma part, de prendre connaissance du rapport de Lazard. Cependant, notre chef, comme il l'a mentionné cet après-midi, a eu ou a en main ce rapport. Il a porté à notre connaissance, sans discuter les prix de part et d'autre, qu'il s'agissait d'une étude très importante et très imposante.

Ces maisons, reconnues pour leur prestige, évidemment, ne jouent pas leur prestige personnel à pile ou face. Le prestige, si elles en ont, c'est parce que ce sont des compagnies sérieuses, et ces compagnies, lorsqu'elles font des rapports, essaient de le faire le plus sérieusement possible. Que va-t-il arriver devant le tribunal d'arbitrage? On sait les prix approximatifs, \$40, \$42 et \$100. N'importe qui d'entre nous qui serait arbitre, entre deux maisons sérieuses, dont une dit \$42 et l'autre \$100, comme le député de Laval l'a mentionné tantôt... C'est toute une illusion que vous avez, si vous pensez que le gouvernement va payer \$42, alors qu'il y en a une qui demande \$100. Je pense que cela va se situer quelque part entre les deux.

D'ailleurs, cela fait plus d'un an et demi ou deux ans que le ministre de l'énergie lui-même, ministre de ce gouvernement, a dit en pleine Chambre ici que ces actions valaient au moins \$60. Prenons le chiffre du ministre de l'énergie. C'est peut-être le seul d'entre vous qui sait compter et qui a déjà été dans ce marché, avant d'être ici en politique, et qui s'y intéresse encore, c'est bien normal. Lui, il parle de l'évaluation des biens à au moins \$60. Vous autres, vous êtes à \$42 et vous pensez qu'on va tout régler cela et qu'on va payer \$42. Vous savez bien que ce n'est pas comme cela qu'on fait des affaires. Je vous comprends, vous en avez fait si peu souvent. Mais en affaires, dans une négociation, d'abord il y a deux offres. On va se répéter pour nous, parce que je suis un des derniers intervenants, on va essayer d'imaginer ce qu'est une négociation véritable.

D'abord, quand on veut acheter quelque chose à un certain moment, il faut, c'est absolument nécessaire pour bien convaincre qu'on désire acheter, finir par mentionner le prix qu'on désire payer. Surtout lorsqu'on fait affaire avec quelqu'un qui, d'une façon assez publique, ne désire pas vendre. Il faut normalement, en de telles circonstances, lui manifester son intention d'acheter et, à une occasion qu'on choisit au cours des discussions, lui dire: Voici le prix que je voudrais t'offrir. C'est pour ça que c'est assez difficile à comprendre ce gouvernement qui essaie de nous rappeler qu'il y a un temps fou de perdu là-dedans, dans les négociations, et qui, rendu au 4 juin 1979, a oublié de mentionner à General Dynamics le prix qu'il serait prêt à payer. En même temps, pour le faire rapidement, on a rappelé, tant du côté de l'Union Nationale que de notre côté, toutes les offres que General Dynamics a faites au gouvernement pour des participations à des usines de transformation, etc. Et le gouvernement n'a jamais répondu d'aucune manière à ces offres qui respectaient un des premiers objectifs du gouvernement, la création d'emplois.

J'en viendrai tout à l'heure à la création

d'emplois. Mais là, on est, ce soir, devant un projet d'expropriation au moment même où le gouvernement a refusé de dire quel prix il entendait payer à General Dynamics. Cependant, le premier ministre nous confirme en Chambre que ce n'est que \$42. Écoutez, M. le Président, je n'invoquerai pas votre qualité d'avocat, mais je suis convaincu que vous-même, ayant participé à des négociations, syndicales ou autres, vous savez fort bien qu'il faut se retrouver quelque part. Il est inadmissible qu'on demande à l'Assemblée nationale du Québec — et cela nous l'avons répété à plusieurs reprises — d'être partie à une espèce de chantage. (22 h 30)

En effet, il faut bien appeler cela du chantage; comment voulez-vous appeler cela autrement? Il n'y a pas de prix, on ne sait même pas ce qu'on va exproprier, ce n'est pas décrit. C'est un amendement à la loi 70 qu'on aurait pu inclure déjà dans la loi 70 pour donner à cette société, si nécessaire, le pouvoir d'expropriation. Au contraire, on avait dit, à ce moment-là, que l'expropriation viendrait seulement si les négociations n'aboutissaient pas. Pour qu'il y ait une négociation, il faut qu'on se parle de prix entre nous.

Ce sera toute une découverte si on marche vers l'expropriation en vertu des articles 1, 2; tenant compte de tous les délais que le député de Laval a mentionnés tout à l'heure, on va arriver — ce n'est une surprise pour personne, je pense bien — avec un prix qu'un arbitre normal va fixer pour tenter de favoriser les deux parties, si possible. C'est donc une espèce de prix mitoyen. Au lieu de fixer le prix entre les deux — je veux dire, s'il y a \$60 de différence, que cela ferait \$72 — mettez \$10 de moins, \$60 pour prendre le prix du ministre délégué à l'énergie; êtes-vous d'accord, ce soir, pour reprendre la question du député de Marguerite-Bourgeoys, chacun d'entre vous du parti ministériel, à ce que le Québec paie \$60 pour les actions de l'Asbestos Corporation, alors que vous vous battez la mâchoire chacun dans vos comtés en disant que cela ne coûtera pas plus cher que \$42 et qu'en même temps vous voulez obtenir un mandat pour confier à un conseil d'arbitrage le soin de fixer le prix?

Il faut toujours savoir ce que cela veut dire. Du moment que cette loi est adoptée, aucun membre de l'Assemblée nationale n'a le droit de prétendre que les actions de l'Asbestos Corporation ne vont coûter que \$42. Si vous voulez qu'il en soit ainsi — je pense qu'on serait même d'accord avec vous — fixez-le dans la loi. On a proposé au député de Frontenac d'apporter un amendement, en commission parlementaire, pour qu'il apparaisse, à un moment donné, à un article ou à l'autre, que le prix ne pourrait pas dépasser tel montant, \$42.

Quand une chose est mal engrenée, comme on dit! Cela a commencé en 1977, lors d'un discours prononcé par le premier ministre que le député de Laval a mentionné... Le député de Frontenac a dû faire une brillante intervention. C'est, d'ailleurs, ce soir-là que le premier ministre a dit du député de Frontenac: Au moins, il s'occupe

de ce dossier, en voulant dire que possiblement, il n'avait pas beaucoup le temps de s'occuper des autres.

Je pense que le député de Frontenac, avec toute la verve qu'on lui connaît, devrait s'arrêter un instant, pas nécessairement ce soir, mais au cours des jours prochains, pour relire attentivement ce projet de loi et essayer de comprendre et d'expliquer à d'autres comment il va faire pour payer seulement \$42 en adoptant ce projet de loi. La question que le député de Marguerite-Bourgeoys a posée ce soir à plusieurs d'entre vous, en face, est extrêmement sérieuse. Vous allez dire: C'est \$42. Vous devez dire cela à tous vos militants et cela a dû être répété durant tout le congrès en fin de semaine. À un moment donné, après tous les délais, après le référendum, dans une couple d'années probablement, on va apprendre le prix de l'Asbestos Corporation. De toute façon, ce ne sera plus vous qui serez là, mais ce sont les Québécois qui vont payer. Comment se fait-il que dans une couple d'années on va apprendre — c'est toujours ainsi que cela se passe — que le prix que vous aviez dit est faux? Il ne peut pas être celui-là. Cela ne se passe pas ainsi. Cela ne s'est jamais passé ainsi dans aucune négociation et dans aucune expropriation. Vous le savez individuellement et collectivement. C'est pour cela que vous n'avez pas le droit de tenir le langage que vous tenez actuellement dans vos discours.

Bien sûr, on peut faire les plus brillants discours. Vous savez, le drapeau du Québec, c'est le même que j'ai, moi aussi, c'est le même drapeau. Ce n'est pas parce que je n'irai pas poser de drapeau à l'Asbestos Corporation avec le député de Frontenac que je deviens un mauvais Québécois. Le bon Québécois, actuellement, lorsqu'on parle d'expropriation, la meilleure qualité qu'il faut lui donner — et on est mandaté et élu pour cela, ici ce soir — c'est de savoir compter. Bien sûr, je suis heureux, de voir le ministre de l'Industrie et du Commerce avec le bouton du Québec. Je suis fier d'être Québécois, M. le ministre. Être fier d'être Québécois, ce soir, pour moi, cela veut dire de protéger les intérêts des Québécois et au moins, en leur nom à tous, de savoir compter.

Il y a des heures, lors de la fête de Dollard des Ormeaux — je ne sais pas si on le fête encore — ou toute autre fête, celle du 24 juin, pour faire nos discours nationalistes. Mais qu'on parte avec des drapeaux, à des coûts qu'on ne connaît même pas, je n'embarque pas là-dedans, M. le Président.

Le Parti libéral du Québec, l'Opposition officielle, comme notre chef l'a mentionné cet après-midi, est contre l'acquisition de l'Asbestos Corporation; évidemment, contre son expropriation — nous avons un mandat collectif, indépendamment de nos formations politiques — et souhaite ne pas répéter ici, collectivement, des erreurs que nous devons maintenant payer — pas besoin de les rappeler, tout le monde à peu près les a rappelées — à coups de centaines de millions. Le député de Laval se demandait: Quand est-ce qu'il faut faire un référendum au Québec?

La loi 92 — je voulais le mentionner tantôt, j'étais un peu contre mais à l'écouter, il m'a presque convaincu — s'il y a une chose dont elle ne parle pas, c'est le référendum constitutionnel. Je me souviens que tous ceux qui ont participé à ce débat étaient prêts à faire des référendums sur n'importe quoi. Vous ne pensez pas qu'on pourrait faire un référendum sur l'amiante, en l'expliquant à la télévision, payé par le gouvernement du Québec? On irait là, les deux options, avec les prix, mais on pourrait dire chacun de notre côté le véritable coût de l'achat de l'Asbestos Corporation. Après cela, les Québécois décideraient si cela vaut la peine de l'acheter ou non. Mais, au moins, ils auraient toutes les données du problème, ce que nous n'avons pas ce soir.

M. le Président, quand je ne sais pas le prix qu'une chose me coûte, je n'achète pas. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** M. le député de Saguenay et ministre des Transports.

#### M. Lucien Lessard

**M. Lessard:** M. le Président, si j'interviens c'est que, depuis ce matin, j'entends des arguments complètement contraires à ce que j'ai entendu dans le passé vis-à-vis de l'expropriation de la société Asbestos Corporation. Vous vous rappelez, lorsque nous avons eu à discuter de la loi constituant la Société nationale de l'amiante. On nous disait à ce moment-là que c'était toute la question de l'amiante et qu'on était en train de faire peur aux investisseurs, qu'on était en train, en fait, de dire à l'ensemble des investisseurs, dans le domaine minier, qu'on allait prendre le contrôle de tout cela, que ces gens étaient inquiets, que ces gens étaient prêts à partir, que ces gens ne voulaient plus investir au Québec. Or, c'est quand même assez curieux que les arguments soient changés. On veut aujourd'hui prendre le contrôle de la société Asbestos Corporation et la société ne veut pas partir. Depuis le 15 novembre 1976, l'Opposition nous dit que le gouvernement du Parti québécois est en train de faire peur aux investisseurs. On veut actuellement prendre le contrôle d'une industrie et cette industrie ne veut pas partir.

Cela veut dire que c'est quand même rentable au Québec, depuis le 15 novembre 1976. Il faudrait quand même avoir une certaine rationalité dans vos arguments. Ou bien les entreprises veulent partir, ou bien elles veulent rester. Or, on constate que cette entreprise veut rester au Québec. On en convient, c'est son droit; mais, en même temps, nous aussi avons des droits. On a décidé, à la suite de rapports et de rapports... Figurez-vous que je me suis occupé de ce dossier de 1970 à 1976, je m'en suis occupé avec différents ministres dont le ministre Jean-Gilles Massé. Il n'était pas un ministre très fort à l'intérieur du cabinet; il n'était pas un ministre qui assumait un leadership au niveau du développement des ressources naturelles mais, quand même, M. le Président, à la suite

du rapport Alexandre et à la suite de nombreux rapports, le ministre des Richesses naturelles du temps, Jean-Gilles Massé, a recommandé, à ma connaissance et selon mes informations, au Conseil... Non, vous n'étiez pas membre du Conseil des ministres, M. le député!  
(22 h 40)

**M. Lavoie:** Question de privilège, je crois, M. le Président.

**M. Lessard:** Vous étiez président de l'Assemblée nationale et vous n'aviez pas le droit d'assister au Conseil des ministres.

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
M. le député de Laval.

**M. Lavoie:** M. le Président, je voudrais vous demander une directive.

**Le Vice-Président:** Oui.

**M. Lavoie:** Je voudrais vous demander une directive. Je crois que le ministre des Transports a le droit d'informer adéquatement cette Assemblée. J'aimerais intervenir dans ce débat pour pouvoir réfuter les propos du ministre des Transports, mais j'ai déjà exercé mon droit de parole. Je n'ai pas le droit de réplique, mais il est de notoriété publique que le rapport Alexandre a été soumis au Conseil des ministres, mais n'a jamais été accepté ni par le ministre Massé ni par le Conseil des ministres.

**M. Lessard:** M. le Président...

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Lessard:** ... c'est incroyable de dire des choses comme cela, alors qu'il n'assistait pas au Conseil des ministres.

**Le Vice-Président:** Je voudrais tout simplement dire...

**M. Lavoie:** M. le Président, je n'ai jamais dit...

**Le Vice-Président:** S'il vous plaît! Tout d'abord, je dois dire au député de Laval, qui a une forte expérience parlementaire... Je n'ai pas encore entendu la question. Ce n'était manifestement pas, et il n'a d'ailleurs pas fait une question de privilège, puisque je pense qu'on ne peut, pour des personnes qui sont extérieures à cette Assemblée nationale, soulever des questions de privilège. En ce qui concerne la question de directive, je ne l'ai point entendue. Donc, je ne puis y répondre.

M. le ministre des Transports.

**M. Lessard:** M. le Président, il y a eu énormément de rapports. Le secteur de l'amiante a été étudié non seulement depuis 1970, mais, comme le disait le député de Frontenac, cela a été étudié de façon exhaustive depuis plusieurs années. Même le gouvernement libéral... Figurez-vous qu'en 1974 les actions étaient évaluées à \$26. En

1974, la compagnie avait fait un déficit de \$11 millions. C'est exact. En 1974, un déficit de \$11 millions. La compagnie, à ce moment-là, a offert de se vendre au gouvernement du Québec. Elle avait des problèmes sérieux. C'est exact. La compagnie a offert de se vendre au gouvernement du Québec. On n'a pas eu le courage de prendre ses responsabilités à ce moment-là et, l'année suivante, ce sont \$20 millions que la compagnie Asbestos faisait en profits. Aujourd'hui, on nous dit: Attendons encore. Plus que cela, M. le Président. On nous dit que ce n'est pas rentable, que ce qu'on achète là, ce n'est pas rentable. On nous a dit au mois de décembre, lorsque nous avons formé la Société nationale de l'amiante, qu'on achetait de la "scrap", qu'on achetait une compagnie qui n'était plus rentable. On ne nous répète plus cet argument aujourd'hui. On ne nous en parle plus. La fibre d'amiante — nous disait-on au mois de décembre — était en train d'être condamnée dans tous les pays du monde. Or, M. le Président, les ventes ont augmenté de \$100 millions dans une seule année; \$100 millions dans la fibre d'amiante. Mais plus que cela, M. le Président. C'est que si la compagnie jugeait, et ce sont eux-mêmes qui nous ont affirmé qu'on ne pouvait pas transformer notre amiante plus que 3% ou 4%... C'est l'Association des mines d'amiante qui nous conseillait — figurez-vous, ils nous aiment tellement — de ne pas prendre le contrôle d'une mine d'amiante parce que c'était bloqué; les ventes diminuaient. Après qu'on nous a dit cela en décembre dernier, après qu'on a tenté de faire croire à la population du Québec que l'amiante était défendu ou qu'on se dirigeait dans une diminution du marché, on revient maintenant en nous disant que cela n'est pas à vendre. On ne veut pas vendre. On a des offres du gouvernement.

Il me semble qu'une compagnie qui est en voie de disparition, une compagnie où le marché est en train de disparaître, devrait dire au gouvernement du Québec aujourd'hui, ce soir, demain ou après-demain: Mon Dieu, c'est vrai que le gouvernement du Québec est en train de nous donner une chance incroyable, au moment où le marché de l'amiante est en train de disparaître, au moment où le marché de l'amiante est en train de baisser, au moment où tous les pays du monde sont en train de faire disparaître l'amiante dans la fabrication de leurs produits. Cette compagnie devrait nous dire: Nous sommes à vendre, nous sommes prêts à vendre. C'est drôle que cette compagnie nous aime tellement comme Québécois.

J'entendais le député de Huntingdon nous dire que cette compagnie avait été une excellente compagnie pour les Québécois, pour le gouvernement du Québec. Je comprends, M. le Président, j'ai déjà eu l'occasion de visiter la mine. Quand un député ou un ministre y allait, c'est certain qu'on faisait le nettoyage. Quand les ouvriers, les mineurs travaillaient, c'était autre chose. Je ne peux pas comprendre comment il se fait qu'une compagnie ou qu'un parti politique, que le Parti libéral qui nous accuse constamment ici à cette Assemblée nationale de faire peur aux

compagnies, qui nous accuse constamment de prendre des mesures pour que les compagnies disparaissent, quand il constate qu'on veut prendre le contrôle d'une entreprise qui est fondamentale, qui est importante, nous dise maintenant: Ne le faites pas. Et que cette compagnie-là ne veuille pas se vendre.

On a donné un argument aujourd'hui qui est absolument illogique, surtout de la part d'avocats et de notaires. L'ancien Procureur général — je pense que c'est le chef de l'Opposition officielle qui a formulé un argument comme celui-là; cela démontre combien on manque d'arguments — le député de Marguerite-Bourgeoys, ce soir, à la suite de son chef, M. Ryan, me posait la question suivante — ou la posait à tous les ministres: Est-ce que vous êtes prêts à payer \$100? Je lui ai répondu très clairement: Non, nous ne sommes pas prêts à payer \$100. Si nous étions prêts à payer \$100, M. le Président, il n'y aurait pas de loi, ici, présentée à l'Assemblée nationale puisque la compagnie veut obtenir \$100. Mais qu'est-ce qui arrive? Il me semble que les avocats, que les notaires — vous êtes vous-même, M. le Président, avocat — il me semble que chacun devrait savoir — en tout cas, je ne suis pas avocat, heureusement, M. le Président — que lorsqu'il y a une négociation, lorsqu'il y a une évaluation des actions, d'une part par la compagnie, c'est normal, c'est la règle du jeu, la compagnie a le droit d'estimer que ses actions valent \$100. Mais nous avons, comme gouvernement et comme protecteur en même temps des deniers publics, la responsabilité de dire à la compagnie: Nous regrettons, ces actions-là sont surévaluées, nous ne pouvons pas payer \$100. Quant à nous, selon notre firme d'experts, nous évaluons ces actions à \$42. On nous demande: Êtes-vous prêt à payer \$60? Non, M. le Président, nous ne sommes pas plus prêts à payer \$60, mais seulement, comme il n'y a pas d'entente entre deux parties — je pense que c'est là que votre vocation comme avocat est justifiée; c'est lorsqu'il y a des conflits entre deux parties que les avocats interviennent, c'est lorsqu'il n'y a pas entente qu'on doit nommer un arbitre. Or, il n'y a pas entente actuellement entre, d'une part, la société Asbestos Corporation et, d'autre part, le gouvernement du Québec. Est-ce que le gouvernement du Québec, dans les circonstances, doit se faire juge et partie?  
(22 h 50)

S'il avait fallu que nous prenions cette décision, j'entends les arguments du député de Laval, j'entends les arguments du député de Marguerite-Bourgeoys et j'entends les arguments du chef de l'Opposition officielle dire que le gouvernement du Québec est en train de spolier une compagnie, de voler une compagnie, que le gouvernement du Québec est en train de se faire justice lui-même, des arguments comme cela qui sont soulevés par l'ancien Procureur général, ancien contrôleur des Olympiques d'ailleurs. Il a bien contrôlé. L'ancien Procureur général du gouvernement nous recommande de fixer un prix. Il me semble qu'un avocat devrait avoir confiance en la justice.

Chacune des parties se présentera devant le tribunal d'expropriation, exactement comme je le fais comme ministre des Transports lorsque je décide ou qu'une corporation municipale ou intermunicipale de transport exproprie une compagnie d'autobus. Nous devons suivre la procédure et quand nous évaluons que le prix du transporteur équivaut à tel montant et quand le transporteur dit que c'est un montant supérieur, que faisons-nous? Nous nous présentons devant un tribunal qui a été établi, à ma connaissance, par d'autres gouvernements antérieurs et chacune des parties — c'est pour cela qu'il y a des juges; c'est pour cela qu'il y a des avocats — expose sa thèse.

Du côté du gouvernement du Québec, nous prendrons tous les experts nécessaires pour justifier que le prix de \$42 est un prix équitable, un prix normal. Du côté de l'Asbestos Corporation, ils arriveront aussi avec leurs experts et tenteront de justifier auprès de l'arbitre — cela est équitable — que le prix de \$100 est équitable. À moins qu'on ne croie pas à la justice, à moins qu'on ne croie pas à l'arbitrage, à moins qu'ils ne croient pas à leurs propres fonctions — parce que ce sont des avocats qui sont intervenus pour venir plaider justement qu'on devrait fixer nous-mêmes le montant de l'expropriation, je regrette et je suis convaincu que le ministre de la Justice...

Je me rappelle justement lors du dépôt de la loi 73 qui constituait les corporations municipales de transport avoir voulu, à un moment donné, peut-être enlever l'obligation d'exproprier ces compagnies de transport urbain qui, dans l'ensemble, bien souvent en fait, étaient dans des situations absolument dégradantes, que les autobus n'étaient pas valables pour faire du transport urbain et le ministre de la Justice lui-même, comme représentant et défenseur de la justice, au sein de ce gouvernement comme dans l'ensemble du Québec, est intervenu et a dit: On ne peut spolier personne; chacun a le droit de faire valoir ses intérêts. C'est normal, c'est le tribunal d'expropriation.

Donc, cet argument, M. le Président, qui nous est présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys démontre en fait une méconnaissance de la justice chez lui, qui est avocat, une méconnaissance de toutes les procédures antérieures que nous avons utilisées à moins d'accepter un accord de gré à gré, mais que nous avons acceptées antérieurement. Il démontre plus que cela, M. le Président, il démontre un mépris des droits des compagnies. Je pense que si notre gouvernement, si nous faisons ce que ce parti, le parti de l'Opposition nous présente, ce serait tout simplement tomber dans le fascisme: exproprier sans entendre les parties, déterminer le prix sans entendre la compagnie qui s'oppose à notre proposition. C'est cela, le Parti libéral. Il me semble qu'il vient de changer de chemin passablement et de changer de voie. Tout en respectant les droits individuels, tout en respectant les droits des compagnies, je pense que le gouvernement du Québec a démontré, contrairement à tout ce qu'on a affirmé dans le passé, le nouveau gouvernement

du Québec a démontré qu'il était respectueux des droits — et c'est fondamental — respectueux des droits non seulement des individus, mais aussi des compagnies.

Tout en démontrant cette chose, ce que le député de Marguerite-Bourgeoys — je termine, M. le Président — n'a pas démontré ce soir, tout en démontrant ce respect, nous avons en même temps voulu démontrer notre volonté de prendre le contrôle d'une ressource qui est fondamentale au Québec, qui va nous permettre non pas de créer de l'emploi dans la mine comme telle, mais de créer de l'emploi à l'extérieur de la mine, dans le sens que nous allons, comme Québécois, être capables de transformer — on aurait peut-être pu le faire en 1948 pour le minerai de fer — une ressource que, comme Québécois, on contrôle en très grande majorité. Donc, c'est le temps d'agir, M. le Président, et nous agissons.

**Le Vice-Président:** M. le député de D'Arcy McGee.

**M. Victor C. Goldbloom**

M. Goldbloom: M. le Président, je voudrais intervenir brièvement sur ce projet de loi et je voudrais commencer par citer des mots qui vont se graver sur le tombeau du gouvernement actuel. Je cite la Presse de Montréal du jeudi 22 mars 1979, un papier signé Yvan Guay: "Le Parti québécois est plus à l'aise dans les grandes théories que dans leurs applications concrètes et cherche plus à transformer l'opinion des gens que la réalité des choses."

M. le Président, une des grandes théories de ce gouvernement par rapport à ce projet de loi, c'est que ceux qui ne sont pas d'accord manquent de fierté, manquent de loyauté, manquent de préoccupation pour le bien commun des Québécois, que les gouvernements précédents ont manqué de courage, d'imagination, de marge de manoeuvre, d'indépendance par rapport aux multinationales, qu'enfin, M. le Président — c'est de nouveau l'histoire que nous avons entendue avec le projet de loi no 101 — il y a deux sortes de Québécois, les bons, qui sont de ce côté-là, et les mauvais, qui sont tous les autres. M. le Président...

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le ministre de l'Agriculture.

(23 heures)

M. **Goldbloom:** M. le Président, l'opinion publique sera en mesure encore une fois de juger du sérieux du ministre de l'Agriculture pour ne pas parler de son poids.

Une voix: Le ministre de l'Agriculture, M. le Président.

**Le Vice-Président:** À l'ordre! M. le député de Laval également.

M. **Goldbloom:** M. le Président, n'importe quel Québécois responsable...

M. **Garon:** M. le Président, question de privilège.

M. **Goldbloom:** M. le Président, ce n'est pas sérieux.

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

M. **Garon:** M. le Président, je pense qu'on ne peut pas m'interdire d'applaudir le député de D'Arcy McGee quand il dit...

**Le Vice-Président:** À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Ce n'est pas une question de privilège. M. le député de D'Arcy McGee.

M. **Goldbloom:** M. le Président, n'importe quel Québécois responsable est d'accord sur la création d'emplois, sur l'augmentation de la rentabilité de notre secteur économique. N'importe quel Québécois responsable est d'accord sur la captation d'une plus forte proportion des marchés mondiaux. Ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord, c'est sur les moyens que nous propose le gouvernement pour le faire, en ce qui concerne l'amiante.

Nous avons entendu le premier ministre du Québec, lors de son premier voyage aux États-Unis, parler — et parler d'une façon qu'il voulait rassurante — de la nationalisation de l'industrie de l'amiante. Il a voulu que cette déclaration soit rassurante parce qu'il a dit: Ce serait le seul domaine dans lequel nous interviendrions — peut-être — afin de nationaliser une industrie pour le bien commun des Québécois. Il n'a pas parlé d'acheter une compagnie, il a parlé de nationaliser l'industrie. Mais ce n'est pas cela que le gouvernement fait.

Le gouvernement se propose d'acheter une compagnie et d'entrer en concurrence avec les autres. Cela ne paraît pas, M. le Président, la façon la plus sûre de réussir en affaires, surtout quand on regarde la feuille de route de tous les gouvernements en ce qui concerne l'efficacité d'administration d'une entreprise.

Pourquoi ne pas nationaliser l'amiante? C'est une question qui mérite d'être posée et qui mérite de recevoir une réponse. J'espère que le ministre, dans sa réplique, nous donnera une réponse à cette question.

Ceux qui ont pris la parole avant moi, de ce côté-ci de la Chambre, ont parlé du manque de logique du gouvernement qui n'a pas agi de façon à stabiliser le coût de cette entreprise qu'il veut acheter. Nous avons insisté sur le fait qu'il y a d'autres moyens d'atteindre le même but, comme, par exemple, des mesures fiscales différentielles. Si nous voulons effectivement encourager la transformation, il y a moyen de l'encourager par des mesures fiscales; et l'argument que nous ne pouvons intervenir avec succès dans le domaine secondaire, parce que nous ne pouvons être assurés d'un approvisionnement, n'est pas très convaincant. Si cet argument n'est pas convain-

cant, il y en a un autre qu'il faut soulever. Est-ce que les marchés pour les produits finis nous sont captifs? Sommes-nous en mesure de nous assurer de la disponibilité de ces marchés qui sont présentement détenus par d'autres? Les autres vont-ils nous céder la place tout simplement parce que nous déclarons que nous sommes là?

Il est vrai que le Québec produit, comme matière brute, une très forte proportion de l'amiante mondial. Nous ne sommes quand même pas les seuls producteurs. Il y a d'autres sources d'approvisionnement.

M. le Président, si l'accent doit être mis sur l'industrie secondaire, sur la transformation de l'amiante, j'ai l'impression que le gouvernement est pressé parce qu'il est en train de faire la preuve que ce n'est pas nécessaire d'acheter l'Asbestos Corporation afin d'effectuer une pénétration dans le domaine secondaire. On constate — je l'ai déjà mentionné — que les entreprises comme LUPEL, comme l'affaire des freins qui a été annoncée la semaine dernière, comme la récupération du magnésium à même les résidus de l'amiante... Entre parenthèses, si on veut, du côté ministériel, insister continuellement sur le fait que d'autres n'ont pas agi, j'aimerais vous rappeler que c'est celui qui vous parle qui a participé à une réunion interministérielle lors de laquelle nous avons décidé de lancer le projet qui trouve maintenant son point culminant avec l'entrée en fonction du procédé de récupération du magnésium.

M. le Président, je vous dirai plus que cela. Si j'étais toujours au pouvoir, je n'accepterais jamais qu'un tel projet d'une telle valeur s'appelle MANIAQ.

M. le Président, je ne veux pas être long. Cependant, je ne peux terminer sans faire mention de la préoccupation que j'exprime à chaque fois que je prends la parole sur le sujet de l'amiante. En bon Québécois, soucieux de la santé des siens, en médecin québécois, je me dois de souhaiter une diminution de l'utilisation de l'amiante, parce que je ne suis pas en mesure de croire qu'à court terme nous pourrions assurer les travailleurs et les membres de leur famille d'une protection complète quant à leur santé.

Je le souligne, et je sais que le ministre, dans sa réplique, a l'intention de s'exprimer sur cette question de la santé et de la protection de la santé. Je l'en remercie à l'avance, parce que c'est une question clé dans ce débat, une question qui n'a pas retenu suffisamment notre attention. Nous savons que des expositions relativement faibles peuvent être les causes de maladies graves, avec des périodes d'incubation très longues. Or, nous n'avons même pas l'assurance que les améliorations que nous pouvons apporter aujourd'hui à la protection de la santé produiront tous les bénéfices que nous espérons. Nous avons besoin de beaucoup plus d'assurance que nous en avons actuellement.

Il ne s'agit pas seulement des travailleurs, on a observé que leurs familles peuvent être exposées à la poussière d'amiante rapportée à la maison sur

les vêtements des travailleurs et ainsi être rendues malades.

On a également découvert que ceux qui font le nettoyage des vêtements des travailleurs — il faut les nettoyer — sont eux aussi exposés aux mêmes maladies que les travailleurs de l'amiante.

Je voudrais tracer un parallèle. Nous avons, au Québec, une centrale nucléaire qui s'appelle Gentilly. Vous connaissez le débat qui se poursuit présentement sur l'opportunité d'élargir la capacité nucléaire de l'Amérique du Nord. Vous savez, M. le Président, qu'il y a des manifestations qui se font au Canada, comme aux États-Unis, contre l'expansion de nos installations nucléaires. (23 h 10)

M. le Président, savez-vous que dans une centrale nucléaire, en faisant l'embauche du personnel, on exclut ceux qui peuvent être soupçonnés d'avoir la moindre instabilité émotionnelle, que l'on exclut de plusieurs catégories d'emplois dans les centrales nucléaires les femmes enceintes et même celles qui peuvent devenir enceintes, que l'on exclut les gens qui souffrent de certaines maladies de la peau?

J'aimerais entendre le ministre dire qu'il interdira aux fumeurs de cigarettes de travailler dans les installations de l'amiante. J'espère qu'il va nous le dire, parce qu'il sait, comme moi, que la combinaison de la cigarette et de l'amiante est une combinaison explosive. C'est son propre mot.

**Une voix:...**

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Goldbloom:** M. le Président...

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Goldbloom:...** je termine en disant ceci: Il y a 17 ans, le premier ministre actuel, qui était membre d'un autre gouvernement à l'époque, s'est rendu à une réunion extraordinaire du Conseil des ministres du temps et, lors de cette réunion, une décision a été prise; elle a été annoncée par la suite, avec un très grand succès électoral. J'ai l'impression que le premier ministre est resté marqué par cette expérience et que l'insistance du gouvernement sur ce projet de loi, sur cette seule façon d'augmenter notre participation au marché de l'amiante, découle de l'expérience de 1962.

Mais, M. le Président, je suis obligé de croire que nous ne sommes pas en face d'une considération comparable. Je suis obligé de conclure que l'acquisition par l'État de l'Asbestos Corporation ne sera pas le lac-à-l'épaule du gouvernement actuel.

**Le Vice-Président:** M. le ministre des Richesses naturelles, votre droit de réplique.

**M. Bérubé:** M. le Président, je me demande si l'Opposition serait d'accord, peut-être, pour me permettre de dépasser légèrement le temps qui

m'est alloué dans la mesure où de nombreuses objections ont été soulevées, et j'aimerais y répondre le plus sérieusement possible.

**Le Vice-Président:** M. le ministre, vous avez 20 minutes en vertu du règlement. Lorsque nous serons rendus, nous demanderons le consentement s'il y a lieu.

**M. Yves Bérubé**

**M. Bérubé:** M. le Président, j'aimerais essayer de reprendre quelques objections qui ont eu cours durant ce débat, ce débat que je ne pourrais qualifier de long; je pense qu'il a été d'une longueur raisonnable et qu'il nous a permis à tous et à chacun d'exprimer ce que nous avons sur le coeur concernant ce projet. En gros, nous avons dit qu'il fallait reprendre en main le contrôle de notre économie, le contrôle de nos richesses naturelles, et de les faire servir à notre développement. De l'autre côté, on nous a dit: Mais regardez les déficits de SIDBEC, regardez les déficits de Marine, ce n'est pas possible que le Québec puisse avoir des sociétés d'État rentables. C'est malheureux d'entendre ce type d'argumentation de la part de l'Opposition.

C'est malheureux, parce qu'il est vrai que nous avons deux sociétés en difficultés financières. Si le Parti libéral ne nous avait pas obligés, comme Québécois, à récupérer un paquet d'héritages, que ce soit Marine avec la famille Simard, si on ne nous avait pas obligés à récupérer des entreprises en difficulté, peut-être que ces deux sociétés d'État seraient aujourd'hui rentables. Si on avait donné des directives claires à SIDBEC, peut-être qu'aujourd'hui cette société serait plus rentable.

Pourquoi ne s'est-on pas contenté de diriger SIDBEC à l'intérieur d'un marché de l'acier compatible avec les besoins du Québec, soit de l'ordre de 300 000 ou 400 000 tonnes, plutôt que de leur permettre de s'en aller vers un marché d'un million ou 1 200 000 tonnes, marché trop grand pour les besoins du Québec et que, néanmoins, la société a attaqué avec un procédé qui est inhéremment plus coûteux que le haut fourneau qui est normalement le procédé utilisé? Pourquoi l'Opposition ne s'est-elle pas préoccupée à l'époque de la rentabilité future de SIDBEC? Ce sont ses erreurs de gérance qui sont maintenant la cause des problèmes que nous avons aujourd'hui. Mais même si nous avons deux sociétés en difficulté que nous pouvons remettre dans le droit chemin, on oublie de parler de Volcano, de Forano, de Tricot LaSalle, de Cegelec, de Sogefor, de Béarn, de Tasche-reau, de Scierie des Outardes, de Njobec, de Louvem, qui sont toutes des sociétés d'État rentables.

**Une voix:** Rentables.

**M. Bérubé:** Je parle des sociétés d'État. Par conséquent, toujours rabâcher les deux mêmes cas qui sont finalement des récupérations de failli-

tes libérales, je ne vois pas comment cela peut être un exemple de sociétés d'État qui ne peuvent pas être rentables. Cela m'attriste un peu de voir l'Union Nationale entrer dans le bal et poursuivre sur la même lancée. Je pense que sans vous en rendre compte, vous contribuez à décourager les Québécois d'espérer un jour reprendre un certain nombre d'outils dont ils ont besoin pour se développer sur le plan économique. Je laisserai de côté cette argumentation de l'Opposition pour développer pendant plus de temps, M. le Président, l'aspect de la santé et de la salubrité relié à l'amiante. Je dois dire que le député de D'Arcy McGee — sans doute sa formation médicale l'aidant — nous avait présenté, lors de la motion de report, ce que je crois avoir été un excellent discours portant sur les questions de santé et je dois dire un discours extrêmement objectif, où tous les mots étaient pesés. Je crois qu'on doit l'en féliciter. Je pense qu'il ne faut pas... C'était d'ailleurs le seul discours valable de l'Opposition, mais enfin, vous vouliez le pot!

J'aimerais présenter ici, je pense, une intervention sérieuse, rigoureuse, peut-être aride, mais je pense qu'elle est importante. Contrairement à l'Opposition, qui nous a abreuvés de lectures pédagogiques tirées de la chronique des lecteurs — je pense, par exemple, à cet article d'un monsieur Laurin qu'on avait tiré du Soleil ou de la Presse, c'était une chronique de lecteurs — contrairement à l'Opposition, qui nous a abreuvés d'articles de journaux plus ou moins valables très souvent, j'essaierai, M. le Président, de me référer non pas à de la littérature de deuxième et de troisième vendanges, mais de m'attaquer à l'origine même. En fait, il ne faut pas essayer de minimiser les problèmes de santé reliés à l'amiante. Ce serait malhonnête. Ce serait leurrer les Québécois. Ce serait leurrer l'ensemble du monde et nous n'avons par le droit de le faire. Il faut remettre cependant cette question de santé et de salubrité dans sa juste perspective. Il n'est pas question ici de blanchir l'amiante, de minimiser les risques. L'évidence scientifique est claire. L'amiante peut causer des maladies comme l'amiantose, comme le cancer du poumon, comme le mésothéliome et, plus récemment, on a parlé de cancer gastro-intestinal.

Je cite, par exemple, le rapport de la commission Beaudry où on dit: Tous les types d'amiante utilisés commercialement peuvent, à des concentrations élevées et par suite d'une exposition prolongée, entraîner le développement d'une fibrose pulmonaire appelée amiantose. C'est indéniable. C'est connu de tous. Cependant, il existe une certaine imprécision quant à la relation dose-réponse. Je m'explique. On peut se demander s'il est possible d'abaisser la teneur en amiante dans une atmosphère, de manière qu'il y ait moins de dangers ou aucun danger à travailler dans ces conditions. C'est ce qu'on appelle la relation dose-réponse.  
(23 h 20)

Le juge Beaudry dans son rapport devait dire: Il n'est donc pas possible, à l'heure actuelle,

d'établir de façon sûre une relation dose-réponse qui nous permette de prédire, avec un fort pourcentage de confiance, qu'à telle dose d'exposition correspond tel risque d'amiantose pour les travailleurs exposés à cette dose. C'est donc indéniable que nos connaissances scientifiques sont insuffisantes présentement pour nous permettre de définir un seuil qui soit parfaitement sécuritaire. Quand au problème du cancer des poumons, la situation est essentiellement semblable. Les travaux de Wagner, d'Enterline, de Henderson, de Sélikoff, de Newhouse, — M. le Président, j'ai pris la peine de lire 250 d'entre eux pour essayer de comprendre ce problème de la santé de manière à pouvoir en parler en sachant ce dont je parlais — ces travaux ont certainement démontré que l'amiantose pouvait être responsable du cancer des poumons. On sait également que l'usage de la cigarette multiplie ce danger par 92 fois. On croit souvent que, sans cigarette, le risque de cancer pourrait — je dis bien pourrait — être à peu près neutre, mais qu'en présence de la cigarette le cancer est beaucoup plus fréquent. Il en va de même pour le mésothéliome où, essentiellement, les travaux, cette fois-ci de Marchand, de Wagner, Slezy, Greenberg, Davis montrent que très souvent les victimes du mésothéliome ont été exposées à l'amiantose. C'est la seule corrélation qu'on a pu trouver. On n'a pas trouvé de corrélation entre l'exposition à l'amiantose et le nombre de mésothéliomes. On a simplement constaté qu'environ 30% des cas de mésothéliome constatés chez MacDonald avaient eu une exposition à l'amiantose sans savoir s'il y avait une cause à effet. Un autre chercheur a trouvé 68%. C'est donc loin d'être une évidence scientifique. Néanmoins, on a raison de soupçonner un lien de cause à effet.

On a retrouvé également un tel lien chez des non-travailleurs exposés occasionnellement à l'amiantose. Ce sont les cas que citait essentiellement le député de D'Arcy McGee. Quant au problème des cancers intestinaux, je dois dire qu'ils n'ont été observés que très récemment par Ritchie, de l'Université de Toronto, et ils sont loin d'être démontrés à l'heure actuelle.

Compte tenu de l'évidence que je viens de présenter, quelles sont donc les questions qui ne sont pas résolues concernant l'amiantose? D'abord, la chrysotile, notre fibre d'amiantose, est-elle moins nocive que l'amosite, que la crocidolite qui sont des variétés que l'on retrouve, par exemple, en Afrique? Il y a là désaccord. Certains chercheurs prétendent que oui, d'autres prétendent que non. Ce qui a amené un pays comme l'Angleterre à bannir la crocidolite et permettre la chrysotile, l'évidence scientifique étant disponible en Angleterre semblant indiquer une toxicité beaucoup plus grande des fibres provenant de l'Afrique du Sud. On peut se demander cependant si le ban pratiqué par plusieurs pays d'Europe vis-à-vis de l'Afrique du Sud n'avait pas plus de lien à cette action du gouvernement d'Angleterre que la toxicité comme telle de la fibre.

On peut également poser la question, à savoir s'il existe un seuil qui soit sécuritaire, sans

danger. Peut-on travailler en présence d'amiantose sans qu'il y ait danger? Soyons francs: nous l'ignorons dans le cas du mésothéliome. Nous ne le savons pas. Pour l'amiantose, le juge Beaudry, après avoir fait un inventaire de tout ce qui existait jusqu'en 1974 de la littérature scientifique, a conclu que oui, on le pouvait. Il a proposé un ensemble de trois critères qui reviennent finalement à dire deux fibres par centimètre cube.

Également, pour le cancer, on semble s'accorder à dire qu'en réduisant l'empoussiérage de nos usines, on peut réduire le risque de cancer. Je cite: "Dans les différentes études où il y a eu une tentative d'appréciation de la dose d'exposition, une relation dose-réponse pour le cancer du poumon apparaît."

En d'autres termes, M. le Président, si nous devons retenir une chose de ce que je viens de dire, c'est qu'on constate que les risques de maladies industrielles décroissent avec l'exposition. Pour toutes les maladies industrielles, sauf le mésothéliome où là — nous allons plus loin — nous n'avons pas d'information, on ignore s'il existe un seuil sécuritaire.

On sait qu'en réduisant la poussière dans les usines on va diminuer les risques. Mais y a-t-il un niveau suffisamment bas qui soit entièrement sécuritaire? Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on manque d'information. Le temps de latence, comme l'a souligné le député de D'Arcy McGee, est prolongé de 20 à 40 ans; par conséquent, il faut être extrêmement prudent. On ne sait pas si les conditions actuelles pourront être vérifiées dans 40 ans comme étant parfaitement sécuritaires; il faut donc faire preuve de prudence. C'est indéniable. Tous les pays du monde doivent le faire.

Y a-t-il une lueur d'espoir? Oui, parce que, parmi toutes les études épidémiologiques dont je viens de parler, très peu portent sur des populations importantes exposées à des concentrations relativement élevées d'amiantose. Ce n'est plus le cas depuis 1977. Les connaissances scientifiques ont évolué. Les résultats commencent à sortir et, déjà, le portrait change. Par exemple, Thériault et Grandbois devaient publier une étude épidémiologique sur la période de 1969 à 1972. Qu'est-ce qu'une étude épidémiologique? C'est extrêmement simple. On prend tous les gens résidant sur un territoire donné et on regarde si la fréquence des maladies en question est plus élevée au sein de cette population qu'au sein d'un échantillon témoin qui n'est pas exposé à l'amiantose. Dans la région de l'amiantose, si on prend le mésothéliome, on s'attendait normalement pour ces trois années, sur une population d'à peu près 60 000 habitants, à ce qu'une personne meure du mésothéliome, qu'il y ait exposition ou non à l'amiantose. On en a trouvé deux. Vous comprendrez que, ce nombre étant tellement petit, il est à peu près impossible de tirer la moindre conclusion statistique, parce que ce peut-être deux pendant trois ans et zéro les deux années suivantes et que ce peut être un l'année suivante; par conséquent, c'est impossible de tirer la moindre conclusion. C'est la caractéris-

tique du mésothéliome; c'est une maladie tellement rare qu'on ne peut à peu près pas accumuler de données statistiques, ce qui explique notre méconnaissance du problème.

Mais, si je compare avec les Cantons de l'Est — donc, une région plus grande — en excluant la région de l'amiante, on s'attendait à trois cas, on en a trouvé quatre. À Québec, on s'attendait à trois cas, on en a trouvé trois. Cela va bien. À Montréal, on s'attendait à 17 cas, on en a trouvé 29. Cela confirme ce que plusieurs chercheurs croient, soit que le mésothéliome pourrait être associé à beaucoup d'autres causes que l'amiante comme tel. Donc, première observation: déjà, on constate que, pour le mésothéliome, l'incidence est très rare et peut-être un peu plus élevée chez les travailleurs de l'amiante, mais peut-être pas de façon significative.

Une autre étude semblable, mais portant, cette fois, sur les cancers du poumon. Je parle de l'étude de Graham, Blanchet et Rohrer de l'Université de New York qui était publié dans le "Journal of the National Cancer Institute" et non pas dans la chronique des lecteurs de la Presse, où ils ont étudié l'incidence du cancer du poumon au Québec. Ce sont des chercheurs américains. On relève la fréquence de ces cancers pour 100 000 habitants; donc, une population normalisée.

Dans le Québec rural la fréquence est de 27 cas sur 100 000 par année, donc 27 cas de cancer de poumon à chaque année dans une population de 100 000. Dans la région de l'amiante, c'est 33. Donc, plus élevé. À Montréal, c'est 48. À Québec, c'est 50. On constate donc que la vie urbaine semble avoir beaucoup plus d'impact sur une maladie comme le cancer du poumon que la présence de l'amiante, d'autant plus que si cela passe de 27 à 33 dans la région de Thetford Mines et Asbestos; ces villes sont tout de même des régions urbaines. Il devrait donc y avoir un accroissement normal de cancer du poumon dans une région simplement urbanisée. C'est ce qu'on observe. Par conséquent l'influence de l'amiante est déjà peut-être beaucoup moins importante qu'on ne le prévoyait. Donc, l'effet sur des populations exposées à des quantités d'amiante... Il faut quand même reconnaître le fait qu'à Asbestos, qu'à Thetford Mines la population vit quotidiennement dans un milieu où le taux de poussière d'amiante est beaucoup plus élevé que la population normale. Donc, il s'agit de populations continuellement exposées à l'amiante et néanmoins on doit constater qu'il ne semble pas y avoir un très gros effet sur cette population de la présence de cet amiante.

(23 h 30)

Ce n'est pas tout. Plus récemment, il s'agit de travaux qui ne sont pas encore publiés, mais qui vont paraître dans le New York Academy of Science, M. Macdonald, du London School of Hygiene, en Angleterre, démontre que les travailleurs qui ont travaillé 20 ans et plus dans l'amiante à différents niveaux d'exposition peuvent être protégés contre le cancer du poumon. Voici les chiffres qu'il rapporte. Il a distingué quatre ni-

veaux d'exposition. Les travailleurs ayant travaillé 20 ans dans un faible niveau d'exposition, et j'ai fait le calcul à partir de ces chiffres et j'ai trouvé que cela correspondait à environ quinze fibres au centimètre cube. La norme québécoise est de deux maintenant, la moyenne étant d'à peu près un. Un milieu de faible exposition à peu près à quinze fibres. Un niveau d'exposition médium à 35. Un niveau d'exposition forte à 85. Un niveau d'exposition très forte à 350 fibres par centimètre cube, très forte exposition. Voici ce qu'il trouve. Chez les travailleurs — il s'agit d'une cohorte de tout près de 6000 travailleurs ayant travaillé 20 ans — que trouve-t-il?

Chez les travailleurs n'ayant jamais été exposés à plus de quinze fibres, il n'observe aucune incidence de maladie cancéreuse. C'est le même niveau que la population en général. Chez des travailleurs oeuvrant à 35 fibres au centimètre cube, il n'observe à nouveau aucune incidence. Ce n'est qu'à 85 fibres par centimètre cube qu'il commence à observer un effet d'à peu près 10% d'augmentation des cancers des poumons et cela atteint jusqu'à 50% d'augmentation dans les fortes expositions. Il s'agit des premières études épidémiologiques disponibles. Il n'y en avait pas précédemment sur des cohortes dépassant plusieurs milliers de travailleurs. Donc, on commence à acquérir de l'information qui nous permettrait de supposer que dans des faibles expositions l'amiante est peut-être moins dangereuse qu'on ne le croyait.

D'ailleurs, le Dr Sélikoff, cité par le député de D'Arcy McGee, tout récemment devait effectuer des travaux, en juin 1978, à la ville de Paterson dans le New Jersey, où une population importante avait vécu à proximité d'une usine de transformation de l'amiante. Il devait reconnaître — j'ai d'ailleurs sa citation — ceci: "This one death was that of a riverside subject who died of plural mesothelioma in 1966. This is the only finding which gives even a hint that the slight asbestos exposure of riverside subjects might perhaps have resulted in a fatality."

En d'autres termes, ce que le Dr Sélikoff dit c'est que nous n'avons trouvé qu'un seul cas de décès qui serait peut-être attribuable... Cependant, je ne continuerai pas plus loin, il explique que c'est probablement lié à une autre cause.

Le Dr Sélikoff, dans une entrevue publique, devait affirmer que ces derniers résultats supportaient sans doute la position des gouvernements à savoir qu'il était préférable de tenter de bien réglementer l'utilisation de l'amiante plutôt que de bannir l'amiante. C'est une déclaration de Sélikoff, l'adversaire le plus acharné de l'amiante. Le député de D'Arcy McGee le reconnaîtra lui-même, c'est le médecin qui a mené toutes les campagnes contre l'amiante non seulement aux États-Unis, mais également dans tous les pays européens.

En fait, je reprendrai l'étude québécoise qui disait: "As shown in table 4, the incidence of mesothelioma is in the expected range in the mining regions." C'est une étude que je vous ai citée tantôt qui indiquait qu'on n'observait pas de

façon significative d'accroissement de telles maladies.

En fait, est-ce que c'est surprenant cette constatation? Mais non, ce n'est pas surprenant, c'était même attendu. L'amiante est un produit naturel que l'on retrouve à l'intérieur de la roche qui constitue la croûte terrestre. Notre croûte terrestre est constituée de silice et cette silice, lorsqu'elle se solidifie, peut se solidifier en sable comme en fibre. La conséquence est que l'érosion de la croûte terrestre entraîne nécessairement de l'amiante dans l'air. En fait, le corps humain respire en moyenne, où que vous soyez, 4480 fibres par jour d'amiante qui s'accumulent dans vos poumons; nous avons des échantillons de glace du Groenland vieux de 1 million d'années qui contiennent autant de fibres d'amiante que les échantillons de neige fraîche.

En d'autres termes ce n'est pas un discours politique, c'est un discours scientifique et technique, je l'espère — nous respirons de l'amiante depuis des millions et des millions d'années au rythme de 4480 fibres par jour. Saviez-vous, M. le Président, quelque chose qui va vous intéresser, je suis absolument certain, qu'en ville, par suite du niveau de poussière, l'usure des pavements, le freinage, la teneur en amiante passe de cinq millièmes de fibres à jusqu'à 0,15 fibre. Savez-vous qu'un travailleur de l'amiante qui travaille dans une usine bien contrôlée à une fibre par centimètre cube d'air respire 1,5 million de fibres par jour de travail. C'est abominable. Mais savez-vous qu'un adepte du jogging, comme je le fais tous les matins et que vous-même faites, je l'ai vu dans le journal, lorsqu'il est un peu essoufflé et qu'il respire 146 litres par minute, respire 1,3 million de fibres l'heure.

Vous avez autant de chances de mourir d'un cancer de poumon par suite de la pratique de votre sport préféré. Vous respirez autant d'amiante en pratiquant votre "jogging" qu'en travaillant une journée complète dans une usine d'amiante propre. Voilà la réalité, M. le Président. Je vous vois blêmir, M. le Président, mais non, cela fait des millions d'années que cela dure, vous n'en mourrez pas pour autant.

En fait, je n'ai pas tenté de rassurer tout le monde, j'ai tenté de fournir certaines informations scientifiques, non pas des articles tirés de la chronique des lecteurs, des articles tirés de journaux comme le National Cancer Institute américain, j'ai tiré mes références uniquement de la littérature scientifique contemporaine depuis 1975.

**M. Lavigne:** Avec brio, d'ailleurs.

M. Bérubé: Donc, cette question de l'amiante et de la santé est une question sérieuse, mais ne la dramatisons pas; traitons-la correctement en mettant des contrôles, une réglementation de manière que nos travailleurs puissent travailler dans des conditions salubres. Lorsqu'on parle de substituts, faisons attention, la preuve n'est pas faite. Le polychlorure de vanadium — je ne veux pas amener la population — mais ce tuyau de plastique noir que nous utilisons tous...

**Le Président:** M. le ministre, je m'excuse de vous interrompre dans le fil de votre discours, mais je me dois de vous rappeler — je comprends que vous êtes très en forme, faisant du "jogging" tous les matins — que votre temps est expiré.

**Une voix:** Consentement.

**M. Bérubé:** Je demanderais le consentement de l'Opposition, M. le Président.

**M. Cordeau:** Oui, consentement.

**M. Bérubé:** Quelques minutes? J'ai quand même un certain nombre de questions que vous m'avez posées et auxquelles j'aurais aimé répondre rapidement.

**Le Président:** Il y a consentement, M. le ministre.

**M. Bérubé:** D'autant plus, M. le Président, qu'à ma connaissance, c'est la première fois que cette information est présentée de cette façon dans un débat au Québec. Je ne crois pas que la Presse ait pris le temps de fouiller les publications scientifiques, mais il me fera cependant plaisir de les leur fournir, j'en ai quatre valises.

Donc, prenons un produit de remplacement, le tuyau de fluorure de polyvinyle. Une molécule de vinyle peut causer le cancer de la rate. C'est également une information que nous avons et nous savons qu'il n'est pas parfaitement saturé lorsqu'on nous le vend sous forme de tuyau, je ne cherche pas à amener qui que ce soit, mais, récemment, une étude du Conseil national de la recherche portant sur ces isolants que nous appelons chez nous le styrofoam, la mousse de polyuréthane, cette mousse s'évapore tranquillement et on sait que ces vapeurs sont également cancérigènes.  
(23 h 40)

Prenons la fibre de verre — et je terminerai par cette référence, M. le Président — je traduis — il s'agit d'un article dont je ne me souviens pas... c'est tiré du Journal of National Cancer Institute, à nouveau, un excellent magazine, d'ailleurs, très intéressant à lire, c'est long, mais c'est intéressant. Voici ce que ces chercheurs, Stanton, Lee, Hart, Davies, Miller, Margaret May et Elizabeth Kent ont dit: Puisque la réponse néoplastique à une variété de fibre durable, particulièrement la fibre d'amiante, a été semblable, nos expériences renforcent l'idée que le pouvoir carcinogénétique des fibres dépend de la dimension, de la durabilité de la fibre plutôt que de ses propriétés chimiques et souligne que toutes les fibres respirables doivent être manipulées avec précaution.

En d'autres termes, M. le Président, la fibre de verre, la laine de roche, toutes ces autres fibres sont soumises au même problème. Donc, faisons attention, lorsque nous parlons de substitution, de ne pas substituer un produit possiblement plus toxique que l'amiante. Ce n'est pas, évidemment, pour rassurer les gens.

Je voudrais, très rapidement, maintenant répondre à trois ou quatre objections qui ont été

présentées. On a parlé d'endetter le Québec en achetant l'Asbestos Corporation. Notre Caisse de dépôt a \$7 milliards d'actif, évidemment investis; qu'est-ce qu'on fait avec de l'argent? On achète des actions, on achète des obligations. Notre Caisse de dépôt investit donc dans un grand nombre d'entreprises. Mais plutôt que d'éparpiller nos placements, on pourrait les concentrer dans une entreprise. C'est à nouveau un placement. Alors, pour la Caisse de dépôt, pour l'épargne des Québécois, que l'on place dans une seule entreprise comme l'Asbestos Corporation ou dans 500 entreprises différentes, c'est toujours le même placement, le même investissement, le même risque.

Donc, ce que nous faisons dans l'Asbestos Corporation, c'est un placement, c'est un investissement. Nous ne demandons pas aux Québécois de sortir \$200 millions ou \$100 millions ou \$50 millions de leurs poches; ce que nous leur demandons, c'est de prendre de l'argent qu'ils ont présentement investi dans un grand nombre d'entreprises et, au lieu de le laisser dans des entreprises où ce n'est pas utile pour le Québec, de le diriger dans une entreprise où cela va nous servir.

On oublie qu'à ce moment-là les profits vont rester au Québec et que, par conséquent, c'est de l'argent qui ne sortira plus du Québec. Maintenant, dernière question ou avant-dernière question à laquelle il faut répondre, je pense, c'est la question: Faut-il posséder une mine? C'est la question qui est revenue dans toutes les interventions de l'Opposition. Faut-il posséder une mine? Ce que je ne comprends pas dans cette objection de l'Opposition, c'est ceci: Je lisais récemment, dans une analyse financière, pour un investisseur qui voudrait placer dans la mine Cassiar et la mine Advocate, ce que pensait l'analyste financier, donc un capitaliste analysant les investissements d'autres capitalistes, dans une entreprise capitaliste. Comment voyait-il la situation de l'amiante? Et voici ce que l'on disait: "L'industrie de l'amiante a une structure unique en ce que à la fois la production et la consommation sont des oligopoles. — Qu'est-ce qu'un oligopole? C'est le contrôle par une petite minorité de personnes. — Cette structure fait en sorte qu'elle établit des conditions de marché rigides, de telle sorte — je traduis, d'ailleurs, M. le Président — qu'un producteur indépendant de fibres ne peut que difficilement pénétrer sur le marché." Voilà ce que les capitalistes analysant le marché nous disent. C'est tout à fait contraire à ce que l'Opposition a affirmé dans ses discours.

C'est connu de tout le monde, cette situation d'oligopole. Ce n'est pas nouveau. Pourquoi l'Opposition fait-elle semblant que c'est faux? D'ailleurs, ce qui est intéressant, c'est cette phrase: "À long terme — voici ce que l'on dit — la coexistence d'une gestion orientée politiquement à l'intérieur d'un secteur oligopolistique comme l'amiante pourrait avoir des conséquences profondes sur l'évolution de l'industrie." Même l'entreprise privée reconnaît que le fait de contrôler une mine pourrait modifier radicalement la situation

qui existe présentement dans l'industrie de transformation de l'amiante.

Elle le reconnaît, mais vous ne le reconnaissez pas. Vous êtes les seuls à ne pas reconnaître que l'intégration d'une industrie de transformation à une mine est extrêmement utile pour le développement économique, je vais vous donner un seul exemple, très facile. Nous allons prendre l'amiante-ciment. Vous avez tous dit qu'on ne pouvait pas le transformer au Québec parce que c'était trop lourd, que les coûts de transport seraient trop élevés et que ce serait non rentable. Eh bien! nous allons examiner la situation. Au Québec, nous voulons transformer 10% de l'amiantite, c'est-à-dire 150 000 tonnes. Je ne paie pas d'impôt. Prenant les chiffres du député de Laval, j'applique cette réduction d'impôt au prix. Je réduis le prix de ma tonne de fibre de \$93. En d'autres termes, je vais vendre à mes industries de transformation ma fibre à \$93 meilleur marché en ne payant pas d'impôt. Qu'est-ce que cela fait? Quand je prends une tonne d'amiante-ciment et que je l'envoie à Toronto, elle me coûte \$30 de transport. Je suis donc obligé de vendre mon amiante-ciment \$30 plus cher que ne le fait l'usine de Johns-Manville à Toronto. C'est évident. Comment puis-je le concurrencer si cela me coûte \$30 de plus pour le livrer là-bas? On comprend qu'on ne peut pas transformer l'amiantite et la vendre à Toronto. Parfaitement d'accord. Mais si je réduis de \$93 le prix de mon amiantite, le différentiel n'est plus que de quelques dollars, à peu près \$5. Cela devient donc possible de vendre à Toronto grâce à la réduction que j'ai consentie à mes usines de transformation. Donc, je peux vendre à Toronto. Ah! découverte.

Prenons le marché de Boston. Il n'y a pas d'usine de fabrication d'amiante-ciment à Boston. L'amiante-ciment vient de Philadelphie, à la même distance que Montréal. Donc, les coûts de transport sont les mêmes que pour un acheteur de Toronto qui l'achète de Montréal ou de Philadelphie, mais il y a la douane. La douane nous coûte peut-être \$5 de plus la tonne d'amiante-ciment. Cependant, si je consens la même réduction sur ma fibre d'amiante, je baisse mon prix de \$18 la tonne. Je peux concurrencer n'importe quel industriel américain qui voudrait vendre à Boston. Je viens de prendre le contrôle du marché de Boston. Je viens de prendre le contrôle d'un marché dans un rayon d'à peu près 500 à 700 milles de Montréal grâce à la possession d'une mine. Mais c'est cela, l'intégration en amont! Quand on contrôle une mine, on peut consentir des prix de faveur.

Par exemple, vous allez me dire: Ah oui! mais c'est une subvention à l'exportation. Mais non, ce n'est pas une subvention à l'exportation parce que mon usine d'amiante-ciment pour chaque tonne d'amiante que je transforme me redonne \$94.87 d'impôt sur les profits. En d'autres termes, ce que j'ai perdu en impôt sur la fibre, je l'ai gagné en impôt sur les tuyaux d'amiante. Je n'ai pas perdu un sou. J'ai permis le développement d'une industrie de transformation parce que je me suis intégré.

Pourquoi pensez-vous que les usines de pâtes et papiers fabriquent toute leur pâte chez eux? Parce qu'elles ne peuvent pas l'acheter sur le marché international. Elles seraient cuites. Elles seraient en faillite tout de suite. C'est cela, l'intégration. Voulez-vous me dire comment il se fait que vous ne compreniez pas cela? C'est élémentaire. En simple notion d'économie de base, c'est la première notion qu'on apprend, l'intégration amont. On peut soit contrôler un marché — ce sont les Américains avec un grand marché — ou on peut contrôler la ressource — c'est nous — mais avec seulement un petit marché. Alors, il faut profiter des avantages qu'on peut avoir et nous, c'est la propriété de la ressource. Mais je suis encouragé. Oui?

**Le Président:** M. le ministre, puis-je vous inviter à conclure;

**M. Bérubé:** Certainement, M. le Président. Vous me donnez quatre minutes?

**Le Président:** ... 30 secondes.

**M. Bérubé:** M. le Président...

**Le Président:** M. le ministre, je voudrais simplement vous rappeler. Je comprends que vous poursuivez sur la base d'un consentement unanime et, dans ce sens-là, je ne voudrais pas être plus catholique que le pape, comme on dit. D'autre part, je ne voudrais pas qu'il y ait aussi excès.

**M. Bérubé:** Je comprends, M. le Président, et je voulais terminer...

**M. Brochu:** Un filibuster de la part du ministre.

**M. Bérubé:** ... sur un dernier argument.

**M. Brochu:** C'est presque un filibuster de la part du ministre.

**M. Bérubé:** C'est vrai.

**M. Brochu:** Mais on va lui permettre.  
(23 h 50)

**M. Bérubé:** Vous avez vraiment raison. Je voudrais terminer sur un dernier argument puisque j'en saute. C'est que le député de Charlevoix a eu une phrase malheureuse. Il a dit: "Si les compagnies propriétaires de gisements abusait du gouvernement ou des sociétés que celui-ci encouragerait dans la transformation éventuelle, je dirais du Parti québécois qu'il se serait alors gardé de bons arguments pour son prochain référendum." M. le Président, je n'attendrai pas le référendum pour sortir mes arguments. Papier Cascade au Québec fabriquait du papier d'amiante de concert avec Johns-Manville. Ils ont toujours opéré à 50% du niveau de fonctionnement; toujours, jusqu'en 1977. J'ai des problèmes avec mon leader qui a une conversation passionnante présentement. Je dois être trop long. Donc,

jusqu'en 1977, Johns-Manville a refusé de fournir la fibre à Papier Cascade pour lui permettre de fonctionner à 100% de sa capacité. C'est dans le comté du député de Richmond; il aurait peut-être dû s'occuper de défendre ses électeurs à ce moment-là. Ce n'est qu'en 1977, lorsqu'on a commencé à serrer la vis, que Johns-Manville a accepté d'augmenter l'approvisionnement de Kingsey Falls et aujourd'hui, l'usine fonctionne à 110% de sa capacité. Elle avait toujours refusé l'approvisionnement parce que, disait-elle, si j'augmente votre approvisionnement en fibre, ce sont mes usines qui seront menacées de fermeture.

Voici un premier exemple, mais j'en ai d'autres. Par exemple, nous sommes probablement le seul fabricant d'endos à linoléum qui ne bénéficie pas d'escompte à l'achat. En effet, Johns-Manville, c'est connu, j'ai cité dans mon discours de deuxième lecture que, dès 1974, Johns-Manville consentait des escomptes à ses filiales. Or, pour notre première usine, le LUPEL-Amiante, on nous refuse un escompte. Nous l'achetons au prix international. Vous allez me dire: Vous réussissez quand même. Oui, mais je vais vous dire pourquoi on réussit. C'est qu'on a acheté une vieille usine, une machine à papier existante que la compagnie nous a vendue pour \$1 et que, pour \$4 millions, on a une usine qui, normalement, nous aurait coûté \$18 millions. Dans ces conditions-là, on peut se passer d'escompte. Mais quand on va vouloir aller dans le comté de Richmond construire une usine de papier d'amiante, cette fois-ci, avec de la machinerie neuve, si on n'a pas d'escompte, on est lavé. Johns-Manville nous refuse cet escompte. Non seulement cela, mais ils nous ont donné 8000 tonnes; ils ont refusé plus que cela. Quand on va monter la production à 40 000 tonnes, où va-t-on prendre notre fibre d'amiante? Ils ne nous l'ont pas garantie. Ils refusent de nous la garantir. Mais je pourrais continuer. Nous avons inventé un procédé pour fabriquer du carbonate de magnésium, M. le Président. Vous savez ce qu'on utilise? Je termine là-dessus. Nous utilisons des rejets. Vous savez, ces montagnes de poussière balayée par le vent jour après jour, que le député de Richmond et que le député de Frontenac connaissent, que les gens sont obligés de respirer jour après jour, ces tas de résidus sans valeur que le gouvernement n'a jamais obligé les compagnies à enterrer, comme on le fait en Allemagne. Asbestos est obligée d'enterrer ses résidus en Allemagne. On ne l'a pas fait, parce que cela coûterait trop cher. On a laissé la population respirer cette poussière pour des raisons économiques.

Donc, ces déchets, ces poubelles que l'on met à la rue, lorsque nous avons demandé à Carey-Canadian de nous en fournir un petit 5000 tonnes — il y en a des milliards de tonnes — elle nous la vend. Non seulement ces déchets que ces gens nous ont forcés à respirer, qu'ils peuvent maintenir là tout simplement parce que les gouvernements successifs du Québec ont voulu leur en laisser la permission, au lieu de faire profiter les

Québécois de cette richesse que, finalement, on découvre grâce à notre imagination, au lieu de dire: Vous avez raison, vous avez respiré cette poussière pendant des années, c'est normal que les gens de Thetford puissent en retirer certains avantages, cela ne nous coûte rien; payez les installations pour aller chercher cet amiante, payez-nous les coûts, on vous le donne; cela n'a aucune valeur. Non, ces gens nous le vendent, ils ne veulent pas nous le donner et ils ne veulent pas non plus fixer les prix à long terme parce qu'on ne sait jamais, si cet amiante devenait intéressant, on pourrait augmenter les prix. Si cela n'est pas suffisant pour que le député de Charlevoix vote oui au référendum, je ne sais pas ce qui va le convaincre, parce qu'on s'est fait "fourrer" tout ce temps et on a jamais eu le culot de se tenir debout et de se défendre.

**Le Président:** J'appelle maintenant la mise aux voix de la motion de M. le ministre des Richesses naturelles proposant que la Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante soit maintenant lue la deuxième fois. Je vous demande si cette motion de deuxième lecture sera adoptée.

**Des voix:** Adopté.

**M. Charron:** M. le Président.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** Me prévalant de l'article 106, je propose que le vote soit remis à demain, après les affaires courantes.

**Le Président:** Me prévalant de l'heure qu'il est, j'accueille favorablement votre requête, M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** M. le Président, me permettez-vous de rappeler qu'au menu de demain, les députés de l'Assemblée seront saisis des projets de loi au nom du ministre de la Justice et dès que ces projets de loi auront été adoptés en deuxième lecture, parce qu'un certain nombre d'entre eux devront aller en commission plénière, la Chambre pourra ajourner ses travaux, demain. Je propose l'ajournement à demain matin dix heures.

**Le Président:** Est-ce que la motion sera adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté. L'Assemblée ajourne ses travaux à demain, dix heures.

Fin de la séance à 23 h 56

### Compte rendu des débats de la Chambre

*L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.*

*Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.*

*Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.*

*Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de fait ou des fautes de forme.*

*Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des Débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.*

*Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.*

*L'abonnement au journal des Débats est de \$8 par année et l'index est disponible au coût de \$2. Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances et envoyés au service des documents parlementaires.*

*Le directeur,  
Benoît Massicotte,  
Bureau 74-A,  
Téléphone: 643-2890*